

In Heintz Sight

Tour d'horizon sur la justice fiscale
avec Guy Heintz, directeur de
l'Administration des contributions
directes entre 2006 et 2016

Goodbye, Dictator?

Hätte die Europäische Volkspartei mal auf die CSV gehört

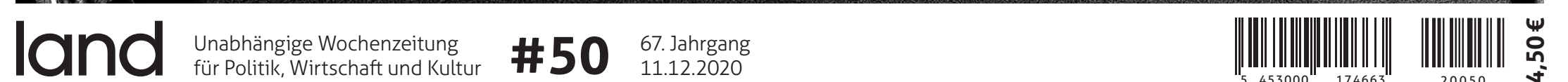
Ça passe ou ça casse

Le futur regime d'aide à la presse passe à la Chambre. Le marché sera bouleversé. Des éditeurs adaptent leur modèle d'affaires. D'autres serrent les fesses

Nicht ohne Smartphone

Demnächst soll die erste Stufe eines digitalen Bezahlsystems beim Arzt eingeführt werden, das „so etwas“ wie der *Tiers payant généralisé* sein soll

Photo : Sven Becker



In Heintz Sight

Interview : Bernard Thomas

Tour d'horizon sur la justice fiscale avec Guy Heintz, directeur de l'Administration des contributions directes entre 2006 et 2016

d'Land : Vous venez d'écrire une lettre ouverte qui a été publiée jeudi dernier sur rtl.lu. Ce texte semble être passé totalement inaperçu ; son contenu est pourtant explosif. Vous y affirmez que les non-résidents qui, via une société étrangère, détient de l'immobilier au Luxembourg ne sont pas imposés sur leurs participations et leurs plus-values ; ni au Luxembourg ni ailleurs. Pour certains, l'immobilier luxembourgeois serait donc un investissement totalement défiscalisé ?

Guy Heintz : Dans le cas d'un non-résident détenant des immeubles au Luxembourg via une société étrangère, ce serait en principe au fisc luxembourgeois de taxer les plus-values. C'est ce que prévoient le programme d'action Beps de l'OCDE et la convention multilatérale qui en est sortie. Mais avant de pouvoir exercer ce droit d'imposition, le Luxembourg devra d'abord se doter d'une base légale, c'est-à-dire adapter sa législation interne. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là, qu'on pourrait faire jouer le droit international. En attendant, des conseillers fiscaux incitent leurs clients non-résidents à acheter des participations dans des sociétés qui détiennent de l'immobilier au Luxembourg. C'est un investissement très profitable, dont ils font la promotion. Alors que le gouvernement a fait de son mieux pour endiguer les fonds d'investissement spécialisés (FIS), je voulais rappeler qu'il existe d'autres lacunes qui permettent d'échapper à l'impôt...

Comment une telle lacune a-t-elle pu apparaître ?

Elle était pensée pour la place financière. En fait, il s'agissait d'éviter le cas de figure inverse. Longtemps, le message était : Le Luxembourg veut favoriser la détention de participations à l'étranger, notamment de terrains et d'immeubles, via des structures luxembourgeoises. Cela faisait partie intégrante de notre promotion. Le gouvernement ne voulait pas céder à des fiscs étrangers le droit d'imposition sur des sociétés luxembourgeoises détenant des immeubles à Berlin, Londres ou Paris. On voulait garder ce droit d'imposition au Luxembourg ; quitte à ce qu'il n'y soit pas exercé. Le Luxembourg avait donc toujours une réserve par rapport à cette disposition de l'OCDE. Mais cette lacune n'existe plus à l'international. Les autres pays sont aujourd'hui en droit de réclamer, via la convention-modèle de l'OCDE, le droit de taxer les immeubles qui se trouvent sur leur territoire, même si ceux-ci sont parqués dans des structures luxembourgeoises. Alors il serait temps que le Luxembourg commence, lui aussi, à exercer ce droit.

Mais si vous avez remarqué cette faille, elle devrait également sauter aux yeux de vos successeurs ?

C'est strictement une question de volonté politique. La convention de l'OCDE ne prévoit aucune obligation qui forcerait le Luxembourg à changer son droit interne.

Cela n'exprime-t-il pas la doxa luxembourgeoise ? Considérer la fiscalité prioritairement sous l'angle international, et qu'accessoirement sous l'angle national : La compétitivité l'emporte donc sur la justice fiscale...

... Quitte à ouvrir la possibilité aux nationaux de profiter également de lacunes, comme ce fut le cas des FIS. Au début, on affirmait qu'il s'agissait d'un outil destiné aux clients internationaux de la place financière. Mais des résidents l'ont très vite découvert pour eux et ont ainsi pu échapper à l'impôt au Luxembourg. Ce n'était certainement pas l'intention du législateur. Mais les conseillers fiscaux trouvent toujours des possibilités pour que leurs clients aient à payer le moins d'impôts possible. Et puis on ne peut pas accorder aux étrangers des avantages qu'on refuserait aux Luxembourgeois. Mais, suite aux pressions internationales, passer abusivement par le Luxembourg est devenu de plus en plus difficile ; quitte à ce que cela reste une réalité. Je vois donc mal comment les autorités défendraient aujourd'hui le maintien d'avantages injustifiés pour des résidents, alors que ces avantages ne correspondent plus aux intérêts de la place financière.

« La politique devrait arrêter d'accorder des avantages fiscaux qui ne profitent qu'aux investisseurs immobiliers »

Au moment où nous parlons, de nombreux FIS sont démantelés en urgence pour échapper à l'impôt forfaitaire de vingt pour cent qui les frapperait le 1^{er} janvier 2021. Comment analysez-vous ces mouvements ?

Les investisseurs prennent leurs dispositions pour quitter aussi vite que possible ces structures. Mais on ne peut pas qualifier ces dissolutions d'abusives. Il sera très difficile de trouver un moyen pour taxer des plus-values qui peuvent légalement être exemptées. Car un résident qui vend ses parts dans une société dont il ne

détient pas plus de dix pour cent va voir ses plus-values exemptées. À condition de ne pas dépasser le seuil des dix pour cent, les terrains et immeubles pourront donc sortir des FIS sans que leurs plus-values, qu'ils ont pu accumuler alors qu'ils se trouvaient au sein du fonds, ne seront imposées. Du moins s'ils font partie d'un patrimoine privé. Aurait-on pu imposer ces plus-values de manière rétroactive ? Le Conseil d'État aurait certainement formulé une opposition formelle...

Avec ses exonérations, abattements et déductions non-plafonnés, le Code fiscal ressemble à un buffet « all you can eat » réservé aux investisseurs immobiliers. Le montant de ces dépenses fiscales restent souvent inconnues. Pourquoi ce manque de données ?

Elles sont impossibles à saisir ; tant au niveau des personnes morales que des personnes physiques. Ni les bilans des sociétés ni les bulletins d'imposition ne déclinent en détail les recettes et les dépenses. Le premier objectif de l'administration fiscale, c'est de calculer l'impôt et non de compiler des statistiques. Pour cela, il faudrait créer, en-dehors de l'administration, un service spécial rattaché au ministère des Finances. Un tel service pourrait s'occuper exclusivement de statistiques et d'évaluations. Il pourrait aussi formuler des recommandations afin que la politique puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause.

La Chambre des salariés a récemment décrit les avantages fiscaux accordés à l'investissement immobilier comme un outil d'optimisation fiscale réservée aux contribuables les plus riches. Partagez-vous cette analyse ?

La politique devrait arrêter d'accorder des avantages fiscaux dont ne profitent, en dernier ressort, que les investisseurs immobiliers, et non ceux qui cherchent à se loger. Combiné à la déductibilité des intérêts d'emprunt, l'amortissement accéléré conduit à une défiscalisation complète des loyers. L'idée initiale était d'encourager les investissements dans l'immobilier afin de faire baisser les prix du logement. Manifestement, cette stratégie n'a pas fonctionné.

Cela fait des années que l'OCDE ou la Banque centrale du Luxembourg écrivent que ces dépenses fiscales alimentent la surchauffe des prix, en incitant encore plus les investisseurs à s'engouffrer dans le marché immobilier.

Jusqu'à cette année, cela n'a jamais vraiment fait l'objet d'un débat politique. L'amortissement accéléré a été introduit en 2000 avec un taux qui se situait alors à quatre pour cent. Même après la réforme de cette année, on dépassera ce taux initial : cinq pour cent jusqu'à un investissement d'un million d'euros. Un nouvel amortissement accéléré réservé aux investisseurs vient d'ailleurs d'être introduit pour les rénovations énergétiques : six pour cent sur neuf ans. En dix ans, un investisseur peut donc déduire de ses impôts soixante pour cent de la valeur de l'immeuble construit.

Vous ne semblez plus vraiment croire à une réforme de l'impôt foncier. Vous lancez donc une contre-proposition : une imposition des plus-values latentes. Comment un tel impôt fonctionnerait-il ?

Depuis les années 1960, on discute de l'adaptation des valeurs unitaires. Je pense qu'il sera très difficile d'avancer sur l'impôt foncier, qui reste tributaire de la sacro-sainte autonomie communale. Ma proposition est de recenser les terrains en friche et les maisons vides, et de dire à leurs propriétaires : « Si vous ne faites rien, on impose l'accroissement de la valeur de votre bien immobilier comme plus-value latente, soit au taux normal, soit au demi-taux global ». Cela se jouerait alors dans les différents dossiers fiscaux à l'ACD, au niveau des personnes physiques et au niveau des sociétés.

Les prix immobiliers connaissent une croissance annuelle de quelque dix pour cent par an. Certains propriétaires pourraient donc être forcés à vendre pour payer cet impôt sur les plus-values latentes. Est-ce que c'est ça l'idée ?

Oui, c'est l'idée. Même si, au moment où on vendra le terrain, la plus-value ne sera évidemment pas imposée une seconde fois. Nous avons besoin de ces terrains et de ces maisons laissées à l'abandon. Or, actuellement, les propriétaires n'ont aucun intérêt à vendre. Il faut un mécanisme de direction pour faire bouger les choses. Les propriétaires vont rapidement se faire la réflexion : « Il faut que je fasse quelque chose : Je paie tous les ans des impôts sur mes biens immobiliers sans rien en retirer ».

Dans le contexte de l'impôt foncier, on entend souvent que ce serait aux seuls « ganz Déck » de contribuer plus. C'est comme si tous semblaient favorable à la justice fiscale tant que cela ne touchera pas

à leur fiche d'imposition. Mais qu'en est-il des revenus de la classe moyenne luxembourgeoise ?

Je trouve que la discussion n'est pas très sérieuse. Prenez l'argument de la grand-mère qui doit garder des terrains pour ses dix petits-enfants, ou qui sais-je. Il se trouve que d'autres personnes n'ont pas de terrains du tout. Alors s'attaquer à ceux d'en haut, c'est relativement simple : 99 pour cent de la population peuvent leur taper dessus. Mais des gens affluents, il y en a également parmi la classe moyenne. Et je pense qu'ils doivent, eux aussi, contribuer. Après, c'est une question d'équilibres à trouver. Par exemple jusqu'où pourra-t-on aller avec le taux marginal. En 1984, il atteignait 67,7 pour cent, si on inclut la majoration du fonds pour l'emploi et la surmajoration à charge des seules professions libérales. Aujourd'hui, le taux marginal est de 45,8 pour cent. Personnellement, je pense qu'on pourrait le relever. Après vient la question de comment configurer le barème ? Actuellement, le taux d'imposition atteint 41,7 pour cent dès un revenu annuel de 45 897 euros.

Vous plaidez pour un « impôt Corona ». Une idée qui rappelle la surtaxe sur les « bénéfices extraordinaires » réalisés pendant la guerre, votée en 1917...

... Un tel impôt fut également introduit au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. On pourrait s'imaginer que les entreprises qui ont fait plus de bénéfices en 2020 que les années précédentes auraient à payer un impôt supplémentaire de par exemple cinq pour cent sur les bénéfices extraordinaires. Cela me semble une piste intéressante pour trouver de nouvelles recettes. Amazon est évidemment la firme qui saute aux yeux, mais on pourrait également songer aux supermarchés...

Déjà à l'idée d'introduire une taxe Gafa, le ministre des Finances, Pierre Gramegna, ne s'était pas montré très enthousiaste.

Je crois qu'il a déclaré que si une telle taxe sur les entreprises du numérique se décidait au niveau de l'OCDE, le Luxembourg serait prêt à y participer. Sous Joe Biden, les États-Unis veulent de nouveau s'engager au niveau multilatéral. Cela devrait faire monter la pression sur le Luxembourg pour certains dossiers fiscaux, et plus particulièrement pour la convention fiscale bilatérale qui nous lie aux États-Unis.

Vous êtes sceptique vis-à-vis de la revendication d'introduire un impôt sur les successions en ligne directe. Pourquoi ?

Du point de vue de la justice fiscale, j'approuve cette idée dans son principe. Mais différentes raisons pratiques me conduisent à avoir un avis plutôt négatif. Il faut savoir que le Luxembourg n'a jamais connu un tel impôt. Les discussions seront tellement virulentes qu'en fin de compte, elles n'aboutiront à rien. Même avec des montants exonérés très élevés, un impôt en ligne directe créerait des tensions au sein des familles. Les parents vont essayer de faire des donations à leurs enfants pour que, le jour où ils mourront, plus rien ne reste. Et quant aux personnes très fortunées, elles chercheront des voies pour contourner l'impôt, même si cela va s'avérer de plus en plus compliqué. Enfin, la sortie de capitaux va poser un défi pour les entreprises familiales.

Croyez-vous qu'il sera possible de créer un impôt sur la fortune qui fonctionne ? C'est-à-dire sans les lacunes qui en avaient fait un impôt qui ne rapportait presque rien : seulement 22 millions d'euros en 2005...

S'il y a la volonté politique, cela devrait être possible. Historiquement, c'est un des premiers impôts sur le capital que le Luxembourg a connu. Il faudrait commencer par l'immobilier qui constituait un des grands handicaps de l'ancien impôt sur la fortune tel qu'il a été aboli en 2006. Les biens immobiliers étaient calculés par rapport à leur valeur unitaire de 1941, c'est-à-dire qu'ils n'étaient quasiment pas imposés. Quant aux capitaux mobiliers, l'administration fiscale ne saisissait que ce que les contribuables voulaient bien déclarer. En fin de compte, beaucoup de richesses n'étaient donc tout simplement pas saisies.

Pour saisir l'ensemble d'une fortune, il faudrait donc abolir le secret bancaire, qui continue à s'appliquer aux résidents ?

Étant donné que le secret bancaire n'a plus d'importance pour la place financière (puisqu'on communique les données à l'étranger), je me dis qu'il serait temps de l'abolir également pour les résidents. Même l'ABBL n'y est plus tellement opposée... Et puis il faut arrêter de parler de « secret bancaire ». Ce terme provoque des crispations : Les gens s'imaginent que leur petit patrimoine sera épinglé sur la place publique, qu'ils deviendront des « gliersner Bierger ». Il faudrait plutôt parler d'accès du fisc aux données bancaires afin de pouvoir correctement faire l'imposition.

Croyez-vous qu'une banque au Luxembourg accepte encore de l'argent dont elle ne sait pas s'il est déclaré ? Sachant que la fraude fiscale est une infraction primaire au blanchiment, elles s'exposeraient à un risque...

Le secret bancaire est une des raisons pour laquelle un certain nombre d'étrangers fortunés sont venus au Luxembourg et y ont pris leur résidence principale. Un effet secondaire en est que, parce



Guy Heintz, ce lundi avant l'interview

que ces nouveaux résidents sont tellement riches, ils poussent les prix immobiliers à la hausse.

Ces dernières années, vous êtes réapparu dans le débat public comme héraut de la justice fiscale. Le citoyen Heintz pensait-il des choses que le directeur Heintz ne pouvait dire ? Ou pour le formuler autrement : Avez-vous changé vos opinions depuis votre départ à la retraite en 2016, ou ne faites-vous que les exprimer pour la première fois ?

J'ai toujours eu la même opinion sur ces questions. Mais j'étais tenu par le devoir de discrétion et de réserve. En tant que directeur de l'Administration des contributions directes (ACD), je ne pouvais dire librement ce que je voudrais changer à la politique fiscale. Si mes opinions avaient été en contradiction avec celles du ministre des Finances, la seule conséquence aurait été de démissionner. Quand on remplit une fonction publique, et a fortiori celle de directeur de l'ACD, on ne peut exprimer publiquement ses opinions vers l'extérieur.

Les avez-vous exprimées en interne ?

Oui, on a émis beaucoup d'avis. Mais les avis des administrations fiscales sont confrontés à ceux d'autres personnes, par exemple du monde économique. C'était alors au gouvernement de trancher. Mais je dois dire que pour les dossiers vitaux... ou du moins relativement importants d'un point de vue des finances publiques, le gouvernement suivait ce que disait l'administration.

Et quand il s'agissait de fiscalité internationale ?

Je n'ai jusqu'ici jamais critiqué la pratique de « rulings ». Les autres pays auraient eu la possibilité de les contrecarrer. Ils auraient pu revendiquer leur droit d'imposition sur ces matières imposables.

Dans les discussions internationales, nous avons toujours tenté de coopérer, peu importe le gouvernement en place.

Les circulaires sur les stock-options portent votre signature, pas celle du ministre des Finances. Même si on peut s'imaginer que vous avez agi sur ordre du ministre. Avez-vous hésité à les signer ?

On était conscient qu'il y avait des abus. Le régime des stock-options devenait de plus en plus connu, de plus en plus populaire. En 2012 puis en 2015, on a tenté de l'endiguer. Je dois dire que je n'étais pas d'accord : j'aurais préféré les abolir entièrement. Mais la décision a été prise au niveau gouvernement, quitte à ce que ce soit moi, en tant que directeur de l'ACD, qui ai dû publier les deux circulaires. Je les ai donc signées... en faisant un poing dans ma poche.

« Les deux circulaires sur les stock-options, je les ai signées en faisant le poing dans ma poche »

Vous intervenez dans le débat public en tant qu'expert en fiscalité. Mais où vous situeriez-vous sur l'échiquier politique ? La carte du CSV, que vous aviez prise en 1977, vous l'avez rendue en 2010.

Je dirais que j'ai toujours eu une sensibilité sociale, un sens de la justice. Ceux qui me connaissent savent qu'au sein du CSV, je me voyais toujours dans l'aile sociale plutôt que dans l'aile libérale économique.

Avez-vous eu des réactions à vos récentes propositions de la part du ministère des Finances ?

Non, rien jusqu'ici. En même temps, personne ne m'a contacté directement pour me dire que je ferais mieux de garder mes opinions pour moi. ●



#regional saisonal

Sou schmaacht
Lëtzebuerg
Savourez le Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

É D I T O

Perdu de recherche

Pierre Surlut

L’email a suscité des sourires dans la rédaction à sa réception lundi. Il émane du ministère de l’Économie, de la Chambre de commerce et de l’IMS (l’ancien institut pour le mouvement sociétal rebaptisé, on le découvre, Inspiring more sustainability, un réseau d’entreprises qui nous veut du bien). Les trois organisations avaient mené en 2016 l’initiative « troisième révolution industrielle ». Dans ce cadre, le futurologue américain Jeremy Rifkin a gravé (dans un rapport payé à prix d’or, 425 000 euros pour 475 pages) les commandements de la politique économique luxembourgeoise des décennies à venir, avec la durabilité comme préoccupation permanente. Entretemps, bergers et brebis semblent s’être égarés. Le courriel ministériel de lundi demande ainsi aux « acteurs de la vie civile et économique du pays qui ont réalisé ou lancé un projet, un plan ou une action contribuant à l’une des mesures stratégiques correspondant à l’un des neuf piliers (énergie, mobilité, construction, alimentation, industrie, finance, smart economy, économie circulaire et prosommateurs et modèle social) du rapport Rifkin » de compléter un formulaire en ligne. L’invitation s’inscrit dans une démarche de recensement et d’état des lieux. L’inscription dans la stratégie Rifkin tiendrait donc au hasard ? Est-ce la preuve que l’initiative ne vient qu’enrober politiquement une tendance déjà bien comprise par les acteurs du terrain ?

Il est vrai que l’attention sur la matière s’est relâchée. La coordination générale du processus et un comité de suivi stratégique est mis en place « sous la présidence du Vice-Premier ministre, ministre de l’Économie, Etienne Schneider », lit-on encore sur le site dédié à la troisième révolution industrielle, lequel n’a manifestement pas acté du changement gouvernemental intervenu en février, Franz Fayot ayant remplacé Etienne Schneider et le statut de chef de gouvernement adjoint ayant été confié à Dan Kersch. Ledit comité de suivi « élabore régulièrement des rapports d’avancement des travaux soumis au Conseil de gouvernement qui décide de la réalisation ou non des mesures élaborées au sein des plateformes thématiques », lit-on encore. Le ministère du boulevard Royal nous remet l’unique rapport de suivi. Il date de juin 2018. Ledit comité est censé soumettre les mesures en Conseil de gouvernement pour accord. Le rapport de suivi mentionne neuf mesures retenues en novembre 2016. Depuis, Etienne Schneider a vendu (en 2017) un terrain à une usine de yaourt grecque potentiellement nuisible d’un point de vue environnemental. La légitimité de la vente est étudiée par la Cour des comptes. Le gouvernement s’est déchiré sur l’opportunité d’une telle installation et les investisseurs grecs ont finalement renoncé à l’implantation.

Pour se rassurer sur la difficulté à conduire ce type de projet ambitieux , notons qu’en fin de semaine dernière, le média d’enquête français *Médiacités* titrait « Mais où est donc passé la troisième révolution industrielle ? ». L’étude menée en 2012 par Jeremy Rifkin pour la région Nord-Pas-de-Calais y est comparée à « un vélo abandonné dans le fossé ». Mais gardons ici le positif. Le ministère de l’Économie reprend le guidon en main. L’intellectuel et discret Fayot ordonne les multiples initiatives (parfois contradictoires) de son prédécesseur un brin tapageur. Il y a cette cartographie troisième révolution industrielle, mais aussi la création, au sein du ministère, du département Lux Stratégie qui rassemble les multitudes de réflexions produites dans les organisations para-étatiques (sous l’œil de l’autre intello Serge Allegrezza). Voilà un rôle qui convient parfaitement à l’ancienne *rising star* du LSAP entrée au gouvernement dans le tumulte du Covid-19.

Blog

P A N D E M I E

Semi-Lockdown bis

Der Regierungsrat beschloss am Mittwoch die seit drei Wochen geltenden Einschränkungen bis in den Januar verlängern zu lassen. Und sie insofern zu verschärfen, als in Einkaufszentren keine Imbisse mehr angeboten werden sollen. Dass die verkaufsoffenen Sonntage beibehalten werden sollen, begründete Premier Xavier Bettel (DP) auf dem Pressebriefing nach der Sitzung damit, dass so die Kundschaft sich über das Wochenende verteile. Gesundheitsministerin Paulette Lenert (LSAP) riet, das Infektionsrisiko zu mindern, indem man beim Einkaufen nicht miteinander spricht. pf

Wenn geimpft wird

Sind die ersten Corona-Impfdosen angeliefert – voraussichtlich von dem mRNA-Vakzin des US-Pharmariesen Pfizer mit der Mainzer Firma Biontech – soll zunächst das Gesundheits- und Pflegepersonal geimpft werden, anschließend „Vulnerable“ in Alten- und Pflegeheimen. Soweit die vorläufige Impfstrategie der Regierung, die noch festhält, die Impfung sei gratis und freiwillig. In einer Aktuellen Stunde im Parlament am Dienstag wurde die Strategie überwiegend begrüßt. Allerdings würde die CSV zuerst die Insassen von Altenheimen impfen, wie es in Frankreich geplant ist. Die ADR hat Sicherheitsbedenken, weil ein Vakzin auf Basis von Messenger-RNA, die im Organismus Proteine bilden lässt, die Teilen des Virus ähneln, ein neuer Vakzin-Typus ist und die Corona-Impfstoffentwicklung so schnell geht. Zu letzterer Frage betonte der Chemiker Dr. Jean-Louis Robert, langjähriger Experte bei der Europäischen Arzneimittelagentur EMA, gegenüber dem *Land*, an der Sorgfalt, mit der diese die Impfstoffkandidaten prüft, könne kein Zweifel bestehen. Zeit zur Begutachtung sei durch eine „rolling review“ gewonnen worden. Dabei geben die Hersteller schon während der Entwicklung Daten an Zulassungsbehörden wie die EMA oder die US-amerikanische FDA. Robert hatte jahrelang dem Committee for Medicinal Products for Human Use angehört, das die Beschlüsse der EMA vorbereitet. pf

Medienschelte

Der *Analysebericht zur Covid-19-Lage in den Schulen* vom November sei „keine wissenschaftliche Forschungspublikation“, schrieb Erziehungsminister Claude Meisch (DP) in seiner Antwort auf eine parlamentarische Anfrage von CSV-Fraktionschefin Martine Hansen. Daran mitgewirkt hätten Mitglieder der Steuerungsgruppe Covid-19 und Erziehung, der Koordinationszelle des Ministeriums sowie Beamte aus der Datenverarbeitungsabteilung des Script in Walferdingen, darunter „erfahrene Statistiker und Data-Analysten“. Grundlage bildeten Daten der Gesundheitsinspektion. Der Minister findet, es habe keine „sachliche Auseinandersetzung“ mit dem Bericht stattgefunden. Stattdessen würde sich auf Autoren „eingeschossen“, „die Integrität der öffentlichen Verwaltungen“ in einer Krisenzeit „unbegründet in Frage stellt“. Dem *Wort* wirft Meisch vor, Zahlen „aus dem Kontext gerissen, falsch gedeutet und auch die falschen Schlussfolgerungen“ daraus gezogen haben. Das

Land vom 20. November und das *Luxemburger Wort* hatten unabhängig voneinander über Unklarheiten in den Schul-Corona-Statistiken berichtet. So erlaubt etwa der wöchentliche Corona-Bericht nicht, die Zahl der Neuinfektionen nach Schulen und Klassen aufgeschlüsselt im Verlauf nachzuvollziehen, wie übrigens auch die FAZ in einem Artikel am Mittwoch feststellte. Zudem fehlten bis dato Zahlen zu Infektionen in den Kindertagesstätten. ik

P E R S O N A L I E N

François Bausch,



Mobilitätsminister (Grüne), kritisierte bei einem Visio-Treffen der EU-Transportminister am Dienstag die Pläne der EU-Kommission zur Revision des Open-Sky-Abkommens als im Ansatz „neoliberal“ und gegen die Souveränität der Mitgliedstaaten. Seine Umsetzung brächte ungerechtfertigte Extrakosten und zusätzlichen Verwaltungsaufwand mit sich. Dem *Land* sagte Bausch auf Nachfrage, die Pläne der Kommission entsprächen dem gewohnten Liberalisierungsmuster, das Harmonisierungen über den Markt herstellen wolle. Es laufe darauf hinaus, mittels einer Regulierungsbehörde bestehende Organe zur Flugnavigation unter Rentabilitätsdruck zu setzen. „Das geschieht, um für Airlines wie Ryanair die Kosten zu senken.“ Angesichts der Klimakrise könne das nicht angehen. Bauschs Einsatz gilt auch der nationalen Flug navigationsbehörde Ana und dem öffentlichen Statut ihrer Mitarbeiter/innen. „Im Endeffekt könnten in Europa zwei oder drei große Akteure in der Flugnavigation übrigbleiben.“ pf

Charel Schmit,

Pädagoge, wurde diese Woche mit 45 von 56 gültigen Stimmen vom Parlament zum neuen Kinderrechtsbeauftragten gewählt und wird René Schlechter ablösen. Schmit unterrichtete bis vor zehn Monaten an der



Erzieherschule in Mersch und bringt reichlich Erfahrung für den Posten mit: Als Mitglied der Menschenrechtskommission hat er sich für Kinderrechte eingesetzt. Er hat die nationale Koalition für Kinderrechte ins Leben gerufen, war lange Zeit Präsident des Sozialarbeiterfachverbands Ances und zuletzt als Berater im Justizministerium zur Reform des Jugendschutzgesetzes tätig. Der 48-jährige Vater von drei Kindern wird mit einem erweiterten Team und mehr Ressourcen das Amt als Ombudsman für Kanner a Jugendlecher (Okaju) die nächsten acht Jahre gestalten. ik

Paulette Lenert,

Gesundheitsministerin (LSAP), hatte auf dem Briefing nach dem Regierungsrat keine gute Antwort auf die Frage, wieso die Zahl der Covid-Toten derart zunimmt. „Ja, die sind proportional zu den Neuinfektionen, was eine gewisse Altersstruktur mit sich bringt“, ruderte sie. Was einerseits zutreffen dürfte, aber Angaben darüber, wie viele Personen wo, unter welchen Umständen und mit welchen Vorerkrankungen an oder mit Covid versterben, gehören zu den bestgehüteten Corona-Geheimnissen der Regierung. „Hundertprozentige Sicherheit gibt es nicht“, lautete das wenig pietätvolle Fazit Lenerts. pf

Fred Keup,

ADR-Abgeordneter, versuchte sich am Dienstag als Volkstribun. In der Debatte zum Klimagesetz zieht er zunächst die anderen politischen Kräfte im Parlament der „Angst vor grünen Fanatikern“ und warnte vor „Klimahysterie“, ehe er Panik vor 800 000 Einwohnern im Jahr 2030 zu schüren versuchte („dann ist Luxemburg überfüllt, das wird ganz schrecklich“), aber dann für Wachstum warb: „Die Klimaziele sind zu schaffen, wenn es Rezession gibt, Armut und wirtschaftlichen Niedergang.“ Dem stelle nur die ADR sich entgegen. Keup genoss die Empörung, die seine gut einstudierte Show hervorrief, sichtlich. pf

P O L I T I K

Motion zum Gesetz

Das mit großer Mehrheit und nur gegen die Stimmen der ADR am Dienstag verabschiedete Klimagesetz schreibt die Senkung des Treibhausgasaufkommens in Luxemburg nun gesetzlich vor. Wie genau bis Ende 2030 minus

55 Prozent gegenüber dem Stand von 2005 erreicht werden sollen und „Klimaneutralität“ spätestens 2050, steht aber noch nicht fest: Ziele für die Bereiche Transport, Gebäude, Industrie, Landwirtschaft und Abfallwirtschaft sollen in einer Verordnung definiert werden. Der Entwurf dafür liegt noch nicht vor. Dass die nationale Klimapolitik auf „wissenschaftlichen Daten“ gründen soll, die Reduktionsziele gegebenenfalls angepasst gehören und dem Parlament jährlich Bericht erstattet werden soll, steht so ebenfalls nicht im Gesetz. Dem parlamentarischen Berichterstatteur François Benoy (Grüne) gelang es aber, die beiden anderen Mehrheitsfraktionen hinter einen Entschließungsantrag zu bringen, der die Regierung auffordert, nachzuliefern. In der Motion kommen auch Begriffe wie „justice climatique“ und „équité sociale“ im klimapolitischen Zusammenhang vor, die das Gesetz nicht enthält. pf

T R A N S P O R T

Kein großer Bahnhof

Der Pandemie wegen ist die feierliche Eröffnung des nächsten Straßenbahnabschnitts in Luxemburg-Stadt nicht zu vergleichen mit dem ganztägigen Fest vor drei Jahren, als die erste Tram zwischen Luxexpo und Roter Brücke fuhr. Der Akt am Sonntag dauert kaum eine Stunde. Ein Sonderzug mit dem Großherzog und Vertretern von Regierung und Hauptstadt-Schöfferrat fährt zwischen *Stäreplaz* und Hauptbahnhof, unterwegs wird feierlich ein Band zertrennt und der Mobilitätsminister, die Bürgermeisterin und der Luxtram-Direktor halten eine Rede. pf

S O Z I A L E S

Zwei bis drei Grad

Der Kompensationsfonds der nationalen Pensionskasse (Cnap) hat sich ausrechnen lassen, wie klimapolitisch bedenklich seine Investitionen sind. Die Frage betrifft die Sicav des Fonds, die 95 Prozent der Rentenreserve an den internationalen Finanzmärkten investiert. Die am gestrigen Donnerstag veröffentlichten Berechnungen zweier Institute im Auftrag von Cnap und Sozialministerium ergaben, dass das Investitions-Portfolio der Sicav „einer Trajektorie von zwei bis drei

Grad Erderwärmung folgt“. Der „Energimix“ im Portfolio (je nach Investitionen in welche Energieträger) sei nah am Zwei-Grad-Ziel. LSAP-Sozialminister Romain Schneider sieht den FDC auf einem „guten Weg“, auch wenn „noch nicht alles perfekt“ sei. In der Tat: Die Politik der Regierung orientiert sich daran, nicht mehr als 1,5 Grad Erderwärmung zulassen zu wollen. pf

G E S E L L S C H A F T

Parlez-moi d’amour (et de sexe)

Il y a quinze ans paraissait le premier guide sur la santé affective et sexuelle des jeunes avec pour objectif de « promouvoir une sexualité épanouie et respectueuse, des habitudes sexuelles saines et consenties, sans risque, afin d’éviter une grossesse non désirée ou une infection sexuellement transmissible ». Après une réédition en 2013, il s’est avéré utile de repenser ce guide pour mieux correspondre aux réalités d’aujourd’hui. Un groupe de travail interministériel (Santé, Famille, Éducation, Égalité) et interdisciplinaire a été formé avec plusieurs acteurs de terrain (Planning familial, Cesas, Centre LGBTIQ+ Cigale, HIV Berodung de la Croix-Rouge et l’Association des parents d’enfants mentalement handicapés (APEMH)) et la nouvelle édition est totalement remaniée et repensée au point de changer de titre pour devenir Let’s talk about sex ! Voilà un volume de 120 pages destinés, non pas aux jeunes directement, mais à ceux qui les encadrent et accompagnent (en fonction des âges). Tous les sujets y passent sans tabou, avec un vocabulaire précis (et expliqué), avec des liens vers des sites de référence, des illustrations légères et des dessins sérieux (dont celui, c’est suffisamment rare pour être signalé, d’un clitoris)... ça parle donc amour et sentiments, grossesse et contraception, puberté, consentement, masturbation, VIH et IST, mais aussi stéréotypes, coming out, sexualité et handicap, drogues, soit une approche « holistique et positive de la sexualité »... Pour compléter le guide en promouvoir l’usage, des formations sont envisagées (mais ne peuvent pas avoir lieu pour l’instant). On attend encore des « fiches didactiques » destinées directement aux jeunes en espérant qu’ils seront consultés dans le processus rédactionnel et créatif pour correspondre réellement à leurs attentes et leur culture. À commander sur letstalkaboutsex@cesas.lu. fc

Goodbye, Dictator?

Ines Kurschat

Hätte die Europäische Volkspartei mal auf die CSV gehört

Es sollte Xavier Bettels kleiner Heldenmoment sein: Ein Student wollte vom Staatsminister in einem DP-Videochat Mitte Oktober wissen, was die Europäische Union konkret tue, um die europäischen Werte zu verteidigen. Er mache sich insbesondere Sorgen um Polen und Ungarn. Beide Länder fallen seit mehreren Jahren mit Rechtsverletzungen, Hassreden und autoritärem Führungsstil auf und hatten zuletzt angedroht, einen an den 1,8 Billionen Euro schweren EU-Haushalt angedockten Mechanismus, der die Vergabe von EU-Geldern künftig eng an die Einhaltung von rechtsstaatlichen Prinzipien binden soll, per Veto zu blockieren.

Er habe drei Stunden in einer Versammlung mit der deutschen Bundeskanzlerin Angela Merkel, Finnland, Dänemark, den Niederlanden und Frankreich gegessen, um auf eine Verbindung zwischen Rechtsstaatlichkeit und EU-Budget zu pochen. „Weil ich nicht nachgelassen habe“, habe man dann festgehalten, dass der Paragraph in den Vorschlag komme, erzählte der Premier. Kurz darauf allerdings sei der ungarische Regierungschef Viktor Orbán vor die Journalisten getreten, um zu behaupten, der Rechtsstaatlichkeitsmechanismus sei nicht im Text enthalten. „Das ist falsch“, empörte sich Bettel.

„Luxemburg spielte da keine große Rolle“, winkt indes Außenminister Jean Asselborn (LSAP) ab. Der Vorschlag sei von der deutschen Ratspräsidentschaft gemeinsam mit Ratspräsident Charles Michel ausgehandelt worden. Allerdings: Luxemburg ist zwar klein – mit dem Streit um Rechtsstaatlichkeit ist es dennoch durch verschiedene Personen eng verbunden. Zum einen nimmt Asselborn selbst kein Blatt vor den Mund, geht es darum, Verstöße gegen die EU-Grundrechtecharta und die Menschenrechtskonvention anzuprangern. Er drängt seit Jahren darauf, die Rechtsstaatlichkeits-Ignoranten zu bestrafen. „Das ist kein Spiel mehr“, warnt der Außenminister.

Zum anderen hat vor allem die CSV als Delegation in der Europäischen Volkspartei eine lange Geschichte mit der Personale Orbán. Seine Partei Fidesz zählt zur EVP. Unvergessen der Auftritt, als Jean-Claude Juncker Ungarns Premier mit „Hello, Dictator!“ begrüßte und ihm eine sanfte Ohrfeige gab. Für die Geste wurde der damalige Kommissionspräsident kritisiert, es sei nicht der Moment für Scherze, schrieb die *Süddeutsche Zeitung*. Ungarn hatte sich in der Flüchtlingskrise gemeinsam mit den Visegrad-Staaten gegen eine Verteilungsquote quergelegt.

Juncker war näher an der Wahrheit dran, als viele Beobachter das zu dem Zeitpunkt wahrhaben wollten – nicht zuletzt in seiner eigenen politischen Heimat, der EVP. Die EU-Kommission hat es nicht erst mit dem im September veröffentlichten EU-Rechtsstaatlichkeitsbericht schriftlich: Die Regierungen in Budapest und Warschau höhlen seit Jahren systematisch den Rechtsstaat in ihren Ländern aus. Es sind nicht die einzigen EU-Mitglieder mit Grundrechtsverletzungen: Griechenland verstößt massiv gegen das Asylrecht, in Malta verhindert eine korrupte Regierung die Aufklärung des Mordes an der Journalistin Daphne Cuarana Galizia. Aber in keinem anderen Land liebäugeln die Führungen so offen mit einem Umbau zentraler demokratischer Institutionen wie in Ungarn und Polen.

Die Berichte zur Rechtsstaatlichkeit sind ein Instrument, das auf einen Vorschlag der Kommission unter Junckers Führung zurückgeht: Artikel 7 des Europäischen Vertrags, von Junckers Vorgänger José M. Barroso einst als „Atombombe“ bezeichnet, hatte sich all die Jahre als weitgehend wirkungslos erwiesen, ging es darum, Angriffe gegen Grundrechte innerhalb der EU abzuwehren. Weil Einstimmigkeit verlangt ist, um einem Mitgliedsland das Stimmrecht zu entziehen, nutzen Polen und Ungarn dies aus, indem sie sich gegenseitig per Veto Rückendeckung geben. Derweil festigten sie in ihren Ländern ihre Herrschaft und bauten den Staat nach ihrem Gusto um.

Ein noch unter der damaligen EU-Grundrechtekommissarin Viviane Reding Ende 2014 ausgearbeitetes dreiphasiges, dem Artikel 7 im EU-Vertrag vorgelegertes Verfahren kam bei Polen zur Anwendung, aber nicht bei Ungarn. Also sollte ein Mechanismus gefunden werden, der da ansetzt, wo es wehtut: beim Geld. Künftig soll die Auszahlung von EU-Hilfen an einen funktionierenden Rechtsstaat und die Einhaltung von EU-Recht gekoppelt werden. Der Vorschlag, der von Junckers Kommission ausgearbeitet wurde, wurde dem Rat vorgelegt, ohne Ergebnis.

Die deutsche Ratspräsidentschaft nahm gemeinsam mit dem Belgier Charles Michel einen neuen Anlauf und legte im Oktober besagten Vorschlag vor, der



aber bei der Mehrheit der EU-Parlamentarier/innen für Wut und Empörung sorgte: Statt einen wirksamen Rechtsstaatlichkeitsmechanismus gegen alle Arten von Rechtsverstößen vorzusehen, beschränkte sich der von Merkels Diplomaten ausgearbeitete Entwurf auf Korruption und Betrug. Rat und Parlament rangen drei Wochen in Nachverhandlungen um jeden einzelnen Satz. Am 5. November wurde der Kompromiss vorgestellt: Jeder Bruch von EU-Recht würde vom Mechanismus gedeckt, auch Verstöße gegen die Unabhängigkeit der Justiz, gegen Grundrechte oder die Rechte von Minoritäten. Zudem sollten enge Fristen dafür sorgen, dass ein Verstoß zügig verfolgt würde. Stellt die Kommission einen Rechtsbruch fest, kann der Rat mit einfacher Mehrheit den Mechanismus auslösen. Eine qualifizierte Mehrheit kann die Umsetzung der Maßnahmen beschließen.

Einen Tag später drohten Polen und Ungarn, den mehrjährigen EU-Haushaltsplan sowie die 750 Milliarden Euro des Corona-Wiederaufbaufonds per Veto zu blockieren. Ihr Raisonement: Weil Spanien und Italien unter den wirtschaftlichen Folgen der Corona-Pandemie besonders leiden, würden sie den Rat zu Zugeständnissen pressen können. Brüssel stellte seinerseits beiden Ländern eine Frist bis Mittwoch. Diplomaten/innen versuchten derweil fieberhaft, doch noch einen Kompromiss auszuhandeln. Am Mittwochabend wurde die Zusatzklärung bekannt, die verspricht, ausgerechnet „die nationale Identität“ aller Staaten zu respektieren. Zudem soll die EU-Kommission für das Verfahren Richtlinien entwickeln, die vom EU-Gerichtshof überprüft werden sollen, bevor der Mechanismus in Kraft tritt. Kurz: Ungarn und Polen gewinnen Zeit. Und verkauften den Kompromiss sogleich als ihren Sieg.

Dieses Spiel auf Zeit hat indes Methode. Bei den Verhandlungen ist Luxemburg als kleines Land nicht stimmentscheidend, aber CSV-Abgeordnete hatten eine Rolle während der zunehmenden Erstarkung Orbáns gespielt. Um zu verstehen, wie ein einziges Land in der EU so viel blockieren kann, muss man in die Geschichte der Europäischen Volkspartei schauen: Sie hat dem Treiben Orbáns viele Jahre nicht nur zugesehen, sondern es ermöglicht.

CSV-Politiker wie der damalige EP-Abgeordnete und heutige CSV-Parteipräsident Frank Engel sowie die damalige EU-Kommissarin Viviane Reding hatten früh vor den Gefahren, die von Orbán und der rechtsextremen Fidesz ausgingen, gewarnt. Reding selbst brachte Ungarn vor den Gerichtshof. Die CSV war mit den schwedischen Konservativen eine der ersten Delegationen in der EVP, die den Ausschluss von Orbán aus der Parteifamilie forderte. „Wir wären froh gewesen, wenn Fidesz vor fünf Jahren herausgeflogen wäre“, betont Engel. Ihn ärgert neben den „unsäglichen Rechtsverletzungen“, dass Orbán „seinen Prunk und sein Gefolge mit EU-Geldern finanziert“. Ungarn ist EU-Nettoempfänger und laut Transparency International nach Bulgarien das korrupteste Land der EU. Mehrfach versuchten EVP-Delegationen, parteiinternen Sanktionen gegen Orbán zu erwirken. Vergeblich. Vor allem die deutsche CDU/CSU bremste, ebenso die Konservativen von Silvio Berlusconi und die Republikaner in Frankreich.

Es waren Manfred Weber, (verhinderter) EVP-Spitzenkandidat bei der Europawahl 2014, und EVP-Parteipräsident Joseph Daul, die aktiv die Wiederwahl von Orbán 2014 und 2018 unterstützten, obwohl die OSZE den Wahlkampf als unfair kritisiert hatte. Laut Politikprofessor R. Daniel Kelemen von der Rutgers Universität in New Jersey, der seit vielen Jahren das Verhalten der EVP analysiert, gab es für die Unterstützung vor allem einen Grund: parteipolitische Vorteilssicherung. Daul und andere EVP-Politi-

ker hoben Fidesz-Mitglieder auf wichtige Parteiposten und verteidigten Orbán jahrelang damit, dass er und seine Partei, komme es hart auf hart, stets mit der EVP im EU-Parlament abstimmten, ein Vorteil, den die Konservativen, deren Einfluss schwindet, unbedingt behalten wollen. József Szájer, Vertrauter Orbáns und Chefideologe beim Umbau der ungarischen Verfassung, war bis zu seinem Rücktritt Vizepräsident der EVP. Szájer war kürzlich in Brüssel trotz Corona-Lockdown bei einer schwulen Sexorgie erwischt worden, als er vor der Polizei fliehen wollte.

Es waren die Europawahlen 2014, als Orbán den Bogen für die EVP das erste Mal überspannte. Damals attackierte er Spitzenkandidat Jean-Claude Juncker mit antisemitischen Plakaten, angeblich eine rote Linie der EVP; entschuldigt hat sich Orbán aber nie. Daraufhin fand sich erstmals eine Mehrheit in der EVP, die Mitgliedschaft der Fidesz-Partei auszusetzen: 13 Parteien, darunter die Luxemburger CSV, forderten den Ausschluss. „Ich bin so enttäuscht von der EVP“, sagt Viviane Reding. „Konservativ meint auch staatstragend. Ich kann nicht nachvollziehen, wie ein Mitglied, das massiv und wiederholt gegen demokratische Grundprinzipien verstößt, in der Partei bleiben kann.“

Offenbar halten Orbán vor allem deutsche Konservative, darunter Manfred Weber und Horst Seehofer, bis heute die Stange. Im Frühjahr handelte sich der ehemalige EU-Kommissar Günter Oettinger (CDU) heftige Schelte ein, als bekannt wurde, er werde als Sonderberater Orbáns den ungarischen Innovationsrat leiten. Das war kurz bevor sich der Regierungschef im Rahmen der Corona-Pandemie mit einem Ermächtigungsgesetz von seiner Zwei-Drittel-Fidesz-Mehrheit im Parlament weitreichende Befugnisse übertragen ließ. Doch EU-Kommissionspräsidentin Ursula von der Leyen, der einst ein guter Draht nach Budapest nachgesagt wurde, unterließ es, Ungarn namentlich zu tadeln. Orbán tobte trotzdem und forderte den Rücktritt der weniger diplomatischen Justizkommissarin Věra Jourová. Derweil erhöhten Orbán-Gegner in der EVP den Druck.

Aber auch das wusste Viktor Orbán zu kontern: Am Dienstag dieser Woche überraschte er mit dem Vorstoß, über den Austritt seiner Partei aus der EVP verhandeln zu wollen. Offenbar schwebt ihm ein Sonderstatus vor. „Jahrelang alles blockieren und dann einen Sonderstatus verlangen. Das ist ausgeschlossen“, empört sich Frank Engel. Das Ausschlussverfahren ist weiter anhängig, rausgeschmissen wurde die Fidesz aus der EVP noch immer nicht. Am Mittwoch, beim EVP-Fraktionstreffen, wurde eine Entscheidung ein weiteres Mal vertagt. Offenbar fürchtete man doch noch eine Blockade durch Orbán, wo sich gerade ein Kompromiss abzeichnete. Unklar ist aber, ob Länder wie die Niederlande, deren Parlament auf einen wirksamen Rechtsmechanismus pocht, dem zustimmen werden.

Politikprofessor Kelemen deutete den Vorschlag per Tweet so: Er lese ihn „als politisches Versprechen des EU-Rats und implizit der Kommission von der Leyen“, dass der Mechanismus für einige Jahre nicht ausgelöst werden wird, „was Orbán Zeit geben dürfte die Wahlen von 2022 zu manipulieren und zu stehen“. Demnach kranke die EU weniger am Konsensmodell, wie es einige Kommentatoren analysieren, sondern vielmehr an der andauernden Unwilligkeit der EVP, konsequent gegen kleine Diktatoren in den eigenen Reihen vorzugehen. ●

ZUFALLSGESPRÄCH MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Katholisch-konservative Bruchlandung

Träge ruhte das konservative, autoritäre, ungleiche Großherzogtum ein Jahrhundert lang auf drei Grundpfeilern: CSV, Bistum und *Luxemburger Wort*. Sie sorgten dafür, dass der Herr Herr und Max Max bleibt, der Landmann auf seiner Scholle und der Schuster bei seinem Leisten. Sie predigten, dass Armut adelt, weil ein Spatz in der Hand besser als eine Taube auf dem Dach sei, und wer sich wie die Leute benehme, es wie diesen ergehe.

Das Trio sang Wiegenlieder, dass seine Staats- und Finanzminister die Kirche im Dorf beließen und nur die Bäume der Arbed und der Banken in den Himmel wüchsen. Es achtete darauf, dass die Hausfrauen ihren Brotverdienern untertan waren und die Kinder die Hände auf der Bettdecke behielten.

Schmunzelnd flüsterten die drei, dass eine Parteikarte von Bauernzentrale, LCGB, Pfadfindern, Caritas und Cäcilienverein Türen öffnen könne. Sie mahnten, dass unsere amerikanischen Freunde überall in der Welt auch für unsere Freiheit Bomben würfen. Aus voller Männerbrust frohlockten sie, dass Gottes Volk ein Hort der Eintracht und der Mäßigung sei. Am Nationalfeiertag, in der Schlussoktave und in den Fernsehnachrichten erstrahlte die Heimat in ihrer schönsten Farbe: schwarz. Und wer nicht schwarz, katholisch und Monarchist sei, sei ein Roter, was wie „Toter“ klingt.

Die drei Grundpfeiler des konservativen, autoritären, ungleichen Großherzogtums trotzten zwei Weltkriegen, einem Kalten Krieg, drei Weltwirtschaftskrisen und einer Jugendrevolte. Doch panische Anpassungs- und Modernisierungsversuche konnten nicht verhindern, dass die Säulen nun einstürzen, gemeinsam und zeitgleich, weil sie sich gegenseitig stützten.

Laut TNS-Ilres von vergangener Woche ist der Stimmenanteil der CSV binnen eines Jahrzehnts um ein Drittel gefallen. Seit 1915 war die CSV mit der abwechselnden Komplizenschaft von DP und LSAP die staatstragende Partei. Nun würden ihre Sitze nicht mehr ausreichen, um zwischen Juniorpartnern zu wählen. Seit ihrer Niederlage, seit sieben Jahren ist sie nur noch zerstritten. Ein neuer Anführer ist nicht in Sicht. Im Parlament sitzen ihre Gestrigen und Vorgestrigen.

Auch auf das Bistum, das die Staatsreligion mit Beamtenstatut und den Moralkodex des CSV-Staats verwaltete, hört niemand mehr. Die Kirchen stehen leer, die ersten werden entweiht. Die letzten Pfarrer ziehen wie Wanderprediger durch die Wüsten ihrer Pfarrverbände und müssen die geweihte Unzucht mit Minderjährigen geißeln. Nach der Niederlage der CSV privatisierte die Regierung widerstandslos den Klerus und seine Gehälter. Kirchenfabriken und Erzbischof streiten vor Gericht um die Immobilien aus der Konkursmasse des Marienlands.

Ein Jahrhundert lang sorgten CSV, Bistum und *Luxemburger Wort* dafür, dass der Herr Herr und Max Max bleibt und die Kinder die Hände auf der Bettdecke behielten

Sogar sein *Luxemburger Wort* verkaufte das Bistum, seine politische Lebensversicherung. Es war ein Jahrhundert lang die schrillste und meist reaktionärste Stimme des CSV-Staats. Nun machen die neuen Eigentümer aus dem politischen Organ der Rechten eine ausgedünnte, digitale „Jedermannszeitung“ (Luc Frieden für: „Allerweltszeitung“).

Gemeinsam waren CSV, Bistum und *Wort* mit bewundernswertem Erfolg katholisch-konservative „apparati dell’egemonia“. So nannte Antonio Gramsci politische und kulturelle Einrichtungen, die Herrschaft mit dem Konsens der Beherrschten und wenig Zwang der Herrschenden ermöglichen.

Nun sind alle drei Apparate kaputt. Nicht alle lassen sich reparieren. Sie fliegen dann wohl auf den Schrotthaufen der Geschichte. Denn die Herrschenden lassen schon neue, liberalere Konsensmaschinen installieren: nachhaltig, multikulturell, genderneutral, aber marktradikaler, nicht weniger autoritär und am Ende noch ungleicher. ● Romain Hilgert



Jean-Claude Juncker 2011 beim Sommerfest der CSV in Hesperingen. Ein neuer Anführer ist noch immer nicht in Sicht



In ein paar Monaten wird er eine besondere Rolle beim Arztbesuch spielen: Der QR-Code, hinter dem sich die Rechnung verbirgt

Nicht ohne Smartphone

Peter Feist

In zwei bis drei Monaten soll die erste Stufe eines digitalen Bezahlsystems beim Arzt eingeführt werden, das „so etwas“ wie der *Tiers payant généralisé* sein soll

Wer dieser Tage bei der Caisse nationale de santé anrief und in der Warteschleife landete, erfuhr in fünf Sprachen, dass sie derzeit mit den Rückzahlungen ringt. Unter Umständen können sie sechs bis acht Wochen dauern. Dagegen teilte die automatische Stimme nicht mit, dass ab Februar oder März ein Remboursement accéléré auf digitaler Basis funktionieren soll. „Wir stellen das noch nicht so ins Fenster“, sagt CNS-Präsident Christian Oberlé. Für den Februar aber sei eine Informationskampagne geplant. Die wird dann auch erklären, dass eine beschleunigte Kostenrücker-

stattung nur erhalten kann, wer ein Smartphone besitzt, das einen QR-Code zu scannen vermag.

Dass die CNS für die bevorstehende Innovation noch keine Reklame macht, hat technische, aber auch politische Hintergründe. Technische, weil die Neuerung nur eine Vorstufe für ein Paiement immédiat direct sein soll, das aber erst für 2023 vorgesehen ist.

Politisch sind die Hintergründe, weil das digitale Bezahlen Teil einer viel größeren Initiative

für das gesamte Gesundheitswesen ist: Seit 15 Jahren gibt es Pläne für eine Plattform, auf der bestimmte Patienteninformationen abrufbar wären, aber auch ärztliche Verschreibungen, Krankenscheine und Labordaten. Und Abrechnungen. Dazu müssen CNS, Arztpraxen, Spitäler, Labors und Apotheken entsprechend ausgestattet und miteinander vernetzt werden. Die gesetzliche Basis dafür wurde vor zehn Jahren in der Gesundheitsreform gelegt. Aber obwohl anschließend die Agentur eSanté entstand und an der technischen Umsetzung der Plattform zu arbeiten begann, ist das Dossier de soins partagé für die Patient/innen die einzige konkrete Neuerung. Und auch das DSP wurde erst Anfang dieses Jahres endlich offiziell und im Frühjahr begann die Freischaltung der digitalen Dossiers.

Dass abgesehen davon nicht viel geschah, lag unter anderem daran, dass CNS und Ärzteverband AMMD sich 2014 nicht über den Datenfluss zwischen Arztpraxen und Kasse einig wurden. In monatelangen Verhandlungen über eine neue Konvention für die Ärzte und Zahnärzte mit der Kasse bestand die AMMD auf einer Paketlösung, die mehr Digitalisierung auch mit mehr Privatmedizin verbunden hätte; es ging um Zusatzleistungen und Zuschläge. Weil das keine Frage für einen Vertrag zwischen Sozialpartnern sein kann, war das Scheitern der Verhandlungen programmiert. Um die Digitalisierung wurde es ruhig.

Bis kurz vor Jahresende 2017 eine E-Petition in der Abgeordnetenkommission eingereicht wurde, die die Einführung des allgemeinen Drittzahlerprinzips, des Tiers payant généralisé, verlangte: Für Arztleistungen sollten die Patient/innen die Kosten nicht mehr vorstrecken müssen, sondern nur den Eigenanteil bezahlen. Die Petition erhielt derart viele Unterschriften, dass sie Ende Februar 2018 nicht nur öffentlich diskutiert werden musste, sondern im Wahljahr keine Partei an dem Thema vorbeikam. Doch von den großen Parteien versprach nur die LSAP in ihrem Wahlprogramm die Einführung des allgemeinen Drittzahlers. Ins Koalitionsprogramm gelangte er nicht. Dort steht stattdessen: „Un système électronique sera mis en place qui permettra un remboursement immédiat pour tous les assurés des frais des soins par la CNS.“

LSAP-Sozialminister Romain Schneider erzählte auf der Krankenkassen-Quadrupartite vor einem Jahr noch, ein Tiers payant de nouvelle généra-

tion werde eingeführt. Am 6. Oktober dieses Jahres sprach er nur noch von „einer Art Tiers payant“, an dem die CNS arbeite. Er enthält die Idee, die gleich nach der Petitionsdebatte DP und AMMD als Alternative ins Spiel brachten: Die Digitalisierung könne den allgemeinen Drittzahler überflüssig machen (d’Land, 2.3.2018). Ein erster Teil davon soll demnächst Realität werden.

Funktionieren soll er so: Die Patient/innen bezahlen ihre Arztrechnung wie bisher, erhalten aber anschließend einen QR-Code ausgedruckt. Der wird mit einem Smartphone eingescannt und enthält die Rechnung. Das Smartphone leitet den Code an die CNS weiter, was die Rückerstattung auslöst. Die geht dann schneller, das ist das Remboursement accéléré.

Das Paiement immédiat direct hingegen soll erst 2023 möglich sein, rechtzeitig vor den nächsten Wahlen also. CNS-Präsident Oberlé erläutert das Prinzip: „Der Arzt gibt in sein Computer-Terminal ein, was er am Patienten geleistet hat. Diese Informationen werden an einen Regelmotor bei der CNS weitergeleitet. Der Regelmotor macht daraus einen Vorschlag für eine Rechnung und leitet ihn dem Arzt zu. Akzeptiert der Arzt den Vorschlag, wird die Rechnung in einen QR-Code gefasst, den der Patient vor Ort mit seinem Smartphone einscannet und daraufhin die Rechnung sieht. Akzeptiert auch der Patient die Rechnung, akzeptiert er implizit, was der Arzt geleistet hat. Dann löst der Patient den Bezahlvorgang aus. Der Arzt erhält von der CNS den Kassenanteil an den Behandlungskosten überwiesen, der Patient bezahlt nur seine Eigenbeteiligung.“ Christian Oberlé unterstreicht: Tiers payant bedeute, dass der Patient nichts vorstrecken müsse. „Das muss er hier auch nicht.“

Die digitale Bezahlung per App ist offenbar überzeugend genug, dass auch der OGBL sie akzeptiert hat. Seit der Krankenkassenreform vor dreißig Jahren trat die Gewerkschaft ungebrochen für den Tiers payant généralisé ein. Die LSAP zog sie dabei mit. Heute sagt Carlos Pereira, Mitglied der OGBL-Exekutive und einer der Salarisvertreter im CNS-Verwaltungsrat: „Wenn der Patient über seine Eigenbeteiligung hinaus nichts bezahlen muss, dann ist mir egal, welchen Namen die Lösung hat.“ Pereira schränkt aber ein: „Es sind noch ein paar Dinge unklar, was das Paiement immédiat direct angeht.“

Vielleicht lassen sie sich klären, denn seit September verhandeln CNS und AMMD über einen Zusatz zur Konvention der Ärzte und Zahnärzte mit der Kasse, der die Digitalisierung betrifft. Dass der gemeinsame Nenner digitales Bezahlen gefunden wurde, hat die Blockade aufgelöst, mit der die AMMD seit 2014 alle weiterreichenden Gespräche über die Digitalisierung unterbunden hatte.

Doch das Paiement immédiat direct ist nicht mit dem Tiers payant généralisé zu verwechseln; da hat der Sozialminister schon recht. Einerseits, weil das digitale Bezahlen freiwillig sein soll. Sowohl der Arzt als auch der Patient soll es ablehnen dürfen; in dem Fall würde die Rechnung bezahlt wie gehabt. Andererseits ist es keine Kleinigkeit, wenn der Patient „implizit akzeptiert, was der Arzt geleistet hat“. Denn wie das Regelwerk der Krankenversicherung zurzeit beschaffen ist, lehnt die Kasse Rechnungen, die nicht korrekt sind, ab, wenn sie ihr im Rahmen des Tiers payant zugegangen sind – in bestimmten Bereichen gilt der Drittzahler ja. Strecken Patient/innen die Bezahlung einer Rechnung vor und mit ihr stimmt etwas nicht, stehen sie dagegen vor der schwierigen Herausforderung, gegen den Arzt vorzugehen. Würde „implizite“ Akzeptanz durch die Patient/innen, ehe sie den Okay-Knopf auf dem Smartphone drücken, heißen, dass sie die ganze Verantwortung für die Richtigkeit der Rechnung übernehmen?

„Das kann natürlich nicht sein, unter anderem darüber diskutieren wir intensiv“, sagt Christophe Knebler, stellvertretender LCGB-Generalsekretär und ebenfalls Mitglied im CNS-Verwaltungsrat. Eigentlich soll der „Regelmotor“ verhindern, dass Klagen kommen könnten: Er soll sämtliche Tarife, Rückerstattungsbedingungen und was sonst noch in den Gebührenordnungen oder den Statuten der CNS steht, enthalten. „Tausende“ Regeln seien das, sagt der CNS-Präsident. Am Regelmotor werde schon seit anderthalb Jahren gearbeitet, und dass das so aufwändig ist, sei ein weentlicher Grund, weshalb das Paiement immédiat direct erst 2023 zu erwarten ist.

Wie die Neuerung auch Patient/innen, die kein Smartphone haben, etwas bringen soll, sei eine andere Frage, ergänzt Carlos Pereira. Die Gewerkschaften scheinen sie verschieden zu se-

hen: Christophe Knebler glaubt, „jeder“ habe mittlerweile ein Smartphone. Carlos Pereira dagegen erklärt, er kenne nicht nur Insassen von Altersheimen, sondern auch Bauarbeiter, die keines haben. Objektive Bewertungen sind schwierig: Daten zur Verbreitung von Smartphones gebe es nicht, antwortet das Statistikinstitut Statoc auf Anfrage, schon gar nicht je nach Alters- und Berufsgruppe.

Das digitale Bezahlen ebnet auch Zusatzleistungen den Weg. Dann wird sich die Frage nach dem Perimeter der Sozialversicherung stellen

Andere Fragen, die die neue Bezahlmethode mit sich bringen, sind viel politischer. Dass die AMMD unmittelbar an die kurze Diskussion der Drittzahler-Petition eine Kampagne gegen die CNS startete, weil die als „Monopolistin“ unter den Krankenversicherern den Patient/innen lediglich „Staatsmedizin“ bieten könne, erhält im Rückblick Sinn: Der Unterschied zwischen dem Drittzahlerprinzip und dem der Rückerstattung, bei dem die Patient/innen die komplette Kostenübernahme vorstrecken, besteht eben darin, dass bei Ersterem eine öffentliche Krankenversicherung nur für das zahlt, was Ärzt/innen dem öffentlichen Leistungskatalog entnehmen können. Das Rückerstattungsprinzip auf eine eingeschickte Rechnung hin dagegen ist bei Privatversicherungen üblich, die nicht unbedingt alles tragen, was auf einer Rechnung steht. Der Tiers payant ist bei Privatversicherern die Ausnahme, etwa bei Klinikbehandlungen. Wie in Luxemburg, wo die CNS einen Leistungsumfang bietet, der OECD-weit der größte aller öffentlichen Kassen ist.

Wenn die AMMD dafür eintritt, Zusatzleistungen, für die die CNS nicht zahlt, anzuerkennen und auf der Arztrechnung zu vermerken, geht es auch um Abrechnungsfreiheit. Noch lässt das Krankenkassengesetz dergleichen nicht zu. Carlos Pereira vom OGBL aber findet, den digital erstellten Rechnungen müsse „in aller Transparenz“ zu entnehmen sein, wenn Zusatzleistungen erbracht wurden. Heute werden sie oft als convenances personnelles deklariert. Dass dieser Wunsch aus dem OGBL geäußert wird, ist bemerkenswert. Früher hätte die Gewerkschaft das als Einstieg in die Zweiklassenmedizin abgelehnt. Doch Zusatzleistungen werden gegeben; das ist Fakt. Was genau mit der „Transparenz“ verbunden wird, ist die politische Frage nach dem Perimeter der Sozialversicherung.

Vielleicht wird sie am Gesundheitstisch gestellt, der seit drei Monaten in fünf Arbeitsgruppen tagt. Was dort an „Neuerungen“ diskutiert wird, wird vor allem die LSAP herausfordern, die den Sozialminister stellt sowie die Gesundheitsministerin, die auch delegierte Sozialministerin ist. Als die CNS im Oktober ihre Digitalisierungskonzepte zwei parlamentarischen Ausschüssen vorstellte, schien Paulette Lenert nicht immer die besten Antworten zu haben. Auf die Frage, wie das mit Patient/innen sei, die kein Smartphone haben, meinte sie, sie könnten sich in einer der Agenturen der CNS helfen lassen. Was freilich nicht einmal „so etwas“ wäre wie ein Tiers payant généralisé.

Immerhin aber soll, wenn demnächst das Scannen von QR-Codes beim Arzt beginnt, nicht nur jene App zur Verfügung stehen, die eine von der AMMD mitgegründete Firma entwickelt hat. Die CNS lässt ebenfalls an einer arbeiten. Der CNS-Präsident betont, sie werde für alle Leistungen, die die Kasse auf ihr anbietet, gratis sein. ●

PROPHET IM EIGENEN LAND - CANNABIS-EXPERTISE AUS LUXEMBURG

DE LA MOUSSE AU PAYS DU VIN

LUMIÈRES SUR NEON MULLER

À BOIRE ET À MANGER

ÊTRE RECONNAISSANT AVEC APPLICATION

GRAND RUCHER : UNE PASSION AU RYTHME DES ABEILLES

Made in Luxembourg 18.12.

ISRAËL

Neuwahlen wahrscheinlich

Judith Poppe, Tel Aviv

Inmitten der Corona-Pandemie und einer schweren ökonomischen Krise wegen Covid-19 sieht alles danach aus, dass die Israelis zum vierten Mal innerhalb von zwei Jahren an die Wahlurnen gebeten werden, aller Voraussicht nach Mitte März 2021. Noch muss der von Oppositionsführer Yair Lapid vorgebrachte Gesetzesentwurf in drei Lesungen vom Parlament bestätigt werden, noch ist auch ein Kompromiss möglich, der die Wahlen abwendet. Doch für wahrscheinlich hält das niemand.

Ausschlaggebend für die Abstimmung war, dass Benny Gantz' blau-weißes Bündnis, Noch-Koalitionspartner von Benjamin Netanjahu, für die Auflösung der Knesset gestimmt hat, und dies, obwohl jetzige Umfragen Blau-Weiß schwere Verluste prognostizieren. Doch Blau-Weiß-Chef Gantz hatte keine andere Wahl. Eine Fortsetzung der Regierung würde das Elend nur verlängern. Der ehemalige Kopf der israelischen Armee, unerfahren in politischem Taktieren, war hilflos gegenüber den dreckigen Bandagen des Weltklasse-Strategen und Zauberers Netanjahu.

Seitdem Netanjahu und Gantz im Mai ihre auf Miss-trauen gegründete Regierungsvereinbarung unterschrieben hatten, nutzte Netanjahu jede Chance, den alternierenden Ministerpräsidenten und Verteidigungsminister Gantz vorzuführen. Er hielt ihn aus so gut wie allen Regierungsgeschäften raus, selbst über seinen historischen Besuch in Saudi-Arabien informierte er Gantz nicht zuvor. Und dass Netanjahu, wie vereinbart, Gantz im kommenden November 2021 seinen Posten und die Schlüssel für den Amtssitz in Jerusalem übergeben würde – kein Israeli hat daran jemals geglaubt.

Gantz' Errungenschaften in der Regierung beschränkten sich vor allem darauf, Schlimmeres ver-

hindert zu haben, etwa dafür zu sorgen, dass Netanjahu wichtige Posten nicht mit seinen Verbündeten vom rechten Rand besetzen konnte. Eine derartig dysfunktionale Regierung, wie es die jetzige ist, weiterzuführen, kann man von Gantz nicht erwarten. Die Handhabung der Corona-Krise ist ein Desaster, wichtige Ämter des öffentlichen Dienstes wie der Generalstaatsanwalt, der Generaldirektor des Justizministeriums und die Leitung der Haushaltsabteilung im Finanzministerium sind wegen Rangeleien zwischen den Regierungsparteien seit Monaten unbesetzt. Und noch immer gibt es keinen Haushalt für das bald auslaufende Jahr 2020, ganz zu schweigen vom Haushalt für das Jahr 2021.

Ebendies war auch der zentrale Streitpunkt der Koalition. Gantz wollte, wie in der Koalitionsvereinbarung abgemacht, sofort nach der Regierungsbildung einen Haushalt für 2020 und 2021 verabschieden. Doch Netanjahu weigerte sich, und gab sich nicht einmal die Mühe, einen vernünftigen Grund dafür vorzuschieben. Es ist ein offenes Geheimnis, dass Netanjahu sein einziges Schlupfloch in der Regierungsvereinbarung nutzen wollte, um Gantz seinen Posten nicht übergeben zu müssen. In der Vereinbarung war festgehalten, dass Gantz bei einer Auflösung der Knesset vorläufig Ministerpräsident werden würde. Das war seine Garantie dafür, dass Netanjahu nicht zum nächsten ihm passend erscheinenden Moment Neuwahlen provozieren würde. Denn es würde für den Regierungschef bedeuten, seinen Posten zu verlieren. Doch es gibt eine Ausnahme, die den Anwälten von Gantz durchgerutscht ist: Wird die Knesset aufgelöst, bevor ein Haushalt verabschiedet ist, bleibt Netanjahu im Sattel.

Die derzeitigen Staatsausgaben basieren dementsprechend noch immer auf einem Haushalt,

der vor den wiederholten Wahlen verabschiedet wurde, im Jahr 2017 für das Jahr 2018. Covid-19 ist darin nicht berücksichtigt, die schwere ökonomische Krise, in der sich Israel befindet, kann mit einem solchen Haushalt kaum in Angriff genommen werden. Die meisten Israelis gehen davon aus, dass ein weiterer Rechtsruck ansteht. Denn Netanjahu, der nach den letzten drei Wahlen keine eigene Regierung mit seinem rechts-religiösen Block hat bilden können, könnte dieses Mal erfolgreicher sein.

Das blau-weiße Bündnis ist in Folge des Regierungsbündnisses mit Netanjahu zerbrochen. Gantz' Partei dürfte laut neuester Umfragen Schwierigkeiten haben, über zehn Sitze zu kommen. Und auch im Fall einer erneuten Kooperation mit Yesh Atid wird das Bündnis wohl nicht wieder zu ihrer alten Stärke zurückfinden. Meretz und die Arbeitspartei Avoda werden wohl zu klein bleiben, um entscheidend Einfluss nehmen zu können. Die mehrheitlich aus arabischen Parteien bestehende Vereinigte Liste ist zer-



Benny Gantz, hier beim Antrittsbesuch in Washington, ist gescheitert

Mit geschicktem Taktieren hat es Israels Premier Benjamin Netanjahu durch dieses für ihn schwierige Jahr geschafft

stritten – ausgerechnet wegen Benjamin Netanjahu, der für seine Hetze gegen arabische Israelis bekannt ist. In den letzten Monaten ist die islamistische Partei Ra'am aus der Vereinigten Liste dem Ministerpräsidenten nahe gekommen; die anderen Parteien des arabischen Bündnisses lehnen nach wie vor strikt jegliche Zusammenarbeit ab. Ob sich die Vereinigte

Liste angesichts dieses Zerwürfnisses noch einmal berappeln wird, steht in den Sternen.

Mit geschicktem Taktieren hat Benjamin Netanjahu es also auch durch dieses für ihn schwere Jahr geschafft. Zehntausende protestieren regelmäßig gegen ihn; Covid-19 hat Israel in eine schwere ökonomische Krise gestürzt, Netanjahus Gerichtsprozess in drei Korruptionsfällen hat begonnen. Doch all diesem zum Trotz: Derzeit sieht es so aus, dass Netanjahu noch immer derjenige sein wird, der die meisten Stimmen auf sich versammelt und die nächste Regierung anführen wird.

Nur eines wird er aller Voraussicht nach für die Regierungsbildung tun müssen: Den rechtskonservativen Naftali Bennett, dessen Umfragewerte seit dem Sommer steil angestiegen sind, zurück in sein Bündnis holen. Doch es gilt als wahrscheinlich, dass Bennett dem Ministerpräsidenten den Ausschluss aus der letzten Regierung gegen eine hohe Zahl von Ministerposten verzeihen dürfte. ●

ROUMANIE

Une victoire de l'Europe

Mirel Bran, Bucarest

Ils sont jeunes et bardés de diplômes des plus grandes universités occidentales. À la différence des hommes politiques des partis historiques, les jeunes Roumains rassemblés dans le nouveau parti Union sauver la Roumanie (USR-Plus) ont vécu à Paris, à Oxford, à Cambridge, à Harvard et dans d'autres grandes villes universitaires de l'Europe de l'Ouest et des États-Unis. À l'occasion des élections législatives qui ont eu lieu le 6 décembre, ils sont entrés sur la scène politique et promettent de moderniser un pays resté en queue du peloton européen. « Tous les ans, 8 000 à 10 000 étudiants roumains partent à l'Ouest pour faire leurs études dans les grandes universités occidentales », affirme Bogdan Kochesch, manager du projet Educativa qui s'occupe de la mobilité des étudiants.

Les élections législatives n'ont pas mobilisé les foules, mais ont assuré la victoire d'une droite rajeunie et pro-européenne. Le Parti national libéral (PNL) a remporté 25 pour cent des voix, à quelques points près de son principal challenger le Parti social-démocrate (PSD) qui a obtenu 29 pour cent des suffrages. Les libéraux se considèrent comme les grands gagnants de cette élection car ils comptent sur une alliance avec l'USR-Plus pour former un gouvernement de centre-droit.

L'USR-Plus est une petite formation politique issue des milieux associatifs qui ont milité pour préserver la ville de Bucarest. De-

puis son entrée sur l'échiquier politique en 2016, elle est devenue la troisième force politique du pays en emportant le 6 décembre quinze pour cent des voix. L'USR s'est renforcée après s'être alliée en 2019 avec un autre jeune parti, le parti Plus, dirigé par l'ancien commissaire à l'Agriculture Dacian Cioloș, chef du groupe Renew Europe au Parlement européen. « Cette élection est la preuve que l'USR-Plus a mûri et c'est une force politique solide qui peut concurrencer les grands partis, a-t-il déclaré après la fermeture des bureaux de vote. Il est temps que la Roumanie soit gouvernée par des gens compétents et responsables. »

Après une campagne électorale anémique sur fond de pandémie, le taux de participation a à peine atteint la barre des 31, 8 pour cent. La Roumanie compte plus de 513 000 personnes infectées par le Covid-19, dont 12 320 sont décédées. Des chiffres qui ont découragé les électeurs de se rendre dans les bureaux de vote. S'est ajoutée à la pandémie la fête de Saint Nicolas que les Roumains ont l'habitude de fêter en famille loin des bureaux de vote. La gauche a tenté de la faire jouer en sa faveur, mais sans succès. « J'appelle les Roumains à voter dans l'esprit de la fête de Saint Nicolas où ceux qui ont été sages reçoivent des friandises alors que les autres écotent d'une punition du Père Fouettard », a déclaré le chef de file des sociaux-démocrates Marcel Ciolacu.

Mais Saint Nicolas n'a pas entendu la prière de la gauche. Le futur gouvernement sera composé des libéraux associés au jeune parti USR-Plus. Conformément à la Constitution, le président libéral Klaus Iohannis nommera le futur Premier ministre qu'il avait dores et déjà choisi lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 24 novembre. « Le Parti social-démocrate a toujours constitué un obstacle pour la modernisation de la Roumanie, a-t-il déclaré. Les élections législatives du 6 décembre seront la fin de ce cauchemar. Seul un gouvernement de droite disposant d'une forte majorité au parlement pourra faire les réformes qui s'imposent. »

Derrière les enjeux politiques se joue le sort des fonds que l'Union européenne (UE) doit accorder à la Roumanie. Les fonds du plan de relance européen qui vont s'ajouter au budget 2021–2028 jouent en faveur de ce pays qui devrait bénéficier

de 80 milliards d'euros. Une bouffée d'oxygène pour moderniser une infrastructure obsolète et digitaliser une administration gangrenée par la corruption. « Nous allons mettre en œuvre une coalition gouvernementale ouverte à tous les pro-européennes et atlantistes qui respectent le citoyen, a déclaré le Premier ministre libéral Ludovic Orban, suite à l'annonce des résultats. Nous avons besoin d'un gouvernement responsable capable de mettre à profit les ressources qui seront mises à notre disposition. »

Au-delà du clivage gauche-droite, la percée en politique du jeune parti USR-Plus est une victoire de l'Union européenne en Europe de l'Est. Les dérapages contre l'État de droit en Hongrie et en Pologne ont affaibli le flanc oriental de l'UE

mais l'entrée de la jeunesse roumaine en politique renforce la donne européenne. Grâce au programme européen de mobilité estudiantine Erasmus, les jeunes Roumains ont eu l'occasion non seulement de se former à l'Ouest mais aussi de s'imprégner de la culture et du mode de vie à l'occidentale. Lassés par une classe politique qui ne correspond plus à leurs attentes, ils ont décidé d'entrer en politique, et leur mouvement est devenu la troisième force politique roumaine. L'USR-Plus est devenu le joker des élections législatives qui ont eu lieu le 6 décembre. « Le résultat de cette élection montre que nous ferons partie de la future coalition de gouvernement, affirme Dacian Cioloș. Et nous avons un objectif très clair : moderniser la Roumanie. » ●

males weitgehend frei berichtenden türkischen Medien systematisch unter Druck zu setzen. Nicht mit gezielten Einschüchtern, sondern durch schlaues Inflanzieren. Der erfahrene und kritische Journalist Aydin Ergün beschreibt diesen Vorgang im Blog international die linke, de se. „Ein Finanzpool, der aus höchstens fünf oder sechs großen Bausteintechniken besteht, die den Löwenanteil bei staatlichen Ausschreibungen erhalten, hat Zertungen und Fernsehkanäle aufgekauft und deren Führungsorgane mit Leuten bestückt, die Erdogan's Eingebildungen und Anweisungen befolgen.“

ernsten Angriff des autoritären Regimes auf kritische Medien haben sich bereits im Vorfeld. Denn seitdem die größten und bekanntesten Medien von Erdogan's Helfern unterwandert sind, sind es vor allem die kleinen Medien im Internet, die dem Regime ein Dorn im Auge sind.

Mit einer Anordnung vom 1. August 2019 versucht der türkische Hohe Rat für Rundfunk und Fernsehen (RTÜK) zur Zeit, das Internet unter seine Kontrolle zu bringen. Laut ihr müssen ab jetzt Sender und Livestream-Kanäle, die in der

Der Vertreter von Erdogan's Partei im RTÜK, Nazlıhan Öztürk, betonte gegenüber der BBC: „zwar, dass Sender, die auf YouTube oder Periscope einige Stunden senden, von der neuen Regelung nicht betroffen seien. Doch der Text der Anordnung ist demnach unpräzise, dass nicht nur die vom Regime verbotenen kritischen Medien in der Türkei wie Medyascope oder F24 bald zum Schweigen gebracht werden könnten, sondern auch internationale Sender. Vor allem wird bereits Spekulationen, wie die Kontrollen von RTÜK mit dem neuen, gemeinsamen YouTube-Kanal der Sender Deutsche

Votre publicité ici

Contactez Zoubida Belgacem qui est en charge de la régie publicitaire au sein du Lëtzebuurger Land.

+352 48 57 57 32
zbelgacem@land.lu



La Lune les pieds sur Terre

La conquête spatiale luxembourgeoise prend doucement corps. Mercredi, les ambassadeurs américain et japonais, Randolph Evans et Jiro Okuyama, ont scellé symboliquement l'accord signé à Washington la semaine précédente entre la Nasa et la société iSpace, originaire du Japon mais aussi basée à Luxembourg. La conférence de presse s'est justement tenue en les locaux de la société qui conçoit des rovers destinés à alunir et à récupérer des roches terrestres. Ils sont aménagés sur le terrain de Paul Wurth derrière la gare, comme le symbole d'un passage de relais entre l'industrie d'extraction minière sur laquelle le Grand-Duché a bâti sa richesse, et celle de l'exploitation des ressources spatiales lancée par Etienne Schneider, alors ministre de l'Économie, sur laquelle les espoirs sont bâtis. Les contrats signés par les entités nipponne et européenne d'iSpace ne pèsent pas bien lourd financièrement : 5 000 dollars chacun (en 2022 et 2023). Le représentant Julien Lamamy l'explique par le besoin

de valider pour la première fois les compétences techniques et ainsi ouvrir la perspective d'autres missions plus rémunératrices. Il s'agit là de la toute première transaction commerciale liée à des ressources spatiales (en vertu du droit luxembourgeois), mais aussi et surtout la première étape en vue de l'élaboration d'infrastructures extraterrestres utiles au développement humain sur Terre. Le truculent ambassadeur américain a lui multiplié les punchlines « de l'espace », satisfait d'avoir (avec l'ancien ministre de l'Économie) matérialisé les relations entre les États-Unis et le Luxembourg dans le *new space*. « All that remains is bringing the rocks back (...) then Luxembourg will be a centre part of the future of Universe », a balancé le sudiste. La conférence de presse a été filmée avec une caméra fixée sur un rover spatial (photo : SB), en apparence une bête boîte en plastique laquée avec des roues en plastique jaune transparent. ^{ps0}

Julie Becker adoubée CEO de la Bourse



Le conseil d'administration de la Bourse de Luxembourg a désigné mardi Julie Becker comme sa future directrice générale, à compter du 21 avril 2021. La Française de 45 ans remplacera alors Robert Scharfe, 67 ans, qui a dirigé pendant neuf ans l'institution spécialisée dans la cotation de produits financiers durables. Telle est d'ailleurs l'une des réussites notables de Julie Becker, la création en 2016 du Luxembourg Green Exchange, plateforme d'échanges d'instruments de financement climatique dans la continuité des accords de Paris. ^{ps0}

Bourin plutôt que Maas

La nouvelle a été publiée vendredi dernier dans le Mémorial. À partir du 1er janvier, la juriste et membre du directoire de l'ABBL Catherine Bourin siègera au conseil de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) en remplacement de Serge De Cillia, l'ex-CEO du lobby bancaire. Catherine Bourin, qui a rejoint l'ABBL en 1999 après une courte carrière académique, est une habituée de la comitologie luxembourgeoise. Elle siège dans pléthore de groupes de travail que ce soit à la BCL, à l'UEL, à la CSSF ou aux ministères des Finances, de la Justice et de l'Économie. En principe, le siège prestigieux dans le CA de la CSSF (qui compte seulement sept membres, dont les directeurs du CAA, de l'Alfi et de l'ACD) aurait dû revenir à Yves Maas, ancien président de l'ABBL qui s'est recyclé en CEO de la même organisation. Or, ses multiples casquettes avaient posé quelques casse-têtes déontologiques. Car tout en acceptant la direction de l'ABBL, Yves Maas n'avait pas voulu renoncer à son poste de président de Credit Suisse Luxembourg. On voyait mal la CSSF, hantée par la peur d'un « dommage réputationnel », accueillir à bras ouverts le président d'une banque privée dans son conseil. ^{bt}

Premier round

« Pas au top », c'est en ces termes que Véronique Eischen, la secrétaire centrale de l'OGBL en charge du secteur bancaire, décrit l'ambiance du premier round

des négociations autour d'une nouvelle convention collective du travail (CCT). Le secrétaire général de l'Aleba, Laurent Mertz, évoque, lui, « un climat serein ». Alors que la guerre est ouverte entre les syndicats (le LCGB s'étant rangé derrière l'OGBL pour officiellement demander le retrait de la représentativité sectorielle de l'Aleba), et que chacun accuse l'autre de « provocations » et de « manœuvres », la réunion avec l'ABBL cette semaine était de nature plutôt technique. Trois catalogues de revendications ont été échangés (un de l'ABBL, un autre de l'OGBL et du LCGB et un dernier de l'Aleba), et un calendrier des négociations fixé (les prochains rendez-vous seront pour le 13 et le 27 janvier). Véronique Eischen admet que le catalogue des syndicats nationaux concernerait surtout des améliorations de nature « qualitative » : conciliation vie privée/vie professionnelle, télétravail, formation. Du côté Aleba, on serait déjà content de garder les préavis doublés, la prime « Luxair » et les enveloppes formations (un pour cent de la masse salariale cumulée de tous les conventionnés). Si on peut donner « des tours de vis à gauche et à droite », sans trop prolonger les négociations, alors tant mieux, estime Mertz. Une synthèse intersyndicale semble donc possible, du moins en théorie. Mais, dans la pratique, la guerre intersyndicale a développé sa propre dynamique, rythmée par les lettres recommandées qu'envoient les avocats à l'ITM. Celle-ci devra concocter « un rapport circonstancié » (à soumettre au ministre socialiste

du Travail, Dan Kersch) sur le maintien ou le retrait de la représentativité sectorielle de l'Aleba. ^{bt}

Accords amiables

C'est la troisième fois consécutive depuis le début de la pandémie que la France et la Belgique prolongent les « accords amiables » conclus avec le Luxembourg sur la fiscalité du télétravail. Jusqu'au 31 mars 2021, les frontaliers vont donc pouvoir continuer à travailler depuis chez eux tout en étant imposables au Grand-Duché. De plus en plus de fonctionnaires vivent désormais de l'autre côté de la frontière. Assez en tout cas pour que Pierre Gramegna étende « de manière rétroactive » l'accord franco-luxembourgeois « aux travailleurs transfrontaliers travaillant pour l'État luxembourgeois ». Pierre Gramegna « remercie vivement » ses homologues français et belge, Bruno Lemaire et Vincent Van Peteghem (photo : Twitter MinFin), d'avoir fait preuve de « vraie solidarité ». Au-début de la première vague, Gramegna avait expliqué que « nous avions zéro argument légal pour obtenir ça ». Mais la question reste si ces actes de générosité inspireront l'État luxembourgeois à se montrer



moins égoïste dans le dossier des rétrocessions fiscales vers la France et l'Allemagne. Dans son édition de mercredi, *La Meuse* note d'ailleurs que le versement de la compensation fiscale (une enveloppe de 91,1 millions d'euros) due par le Luxembourg à la Belgique est bloqué depuis neuf mois, les deux gouvernements n'arrivant pas à s'entendre sur le « décompte définitif » du trop-perçu grand-ducal en taxes et accises : « Pour les communes limitrophes, cette absence d'accord politique les place dans une situation financière compliquée », note le quotidien wallon. Au Grand-Duché, qui se fantasmait comme plateforme financière déterritorialisée, à l'image de Singapour, Londres ou de Hong-Kong, la crise sanitaire aurait pourtant pu servir de leçon d'humilité et de rappel aux réalités géographiques tangibles. ^{bt}

Un baron du barreau poursuivi en Italie

Le charismatique et drolatique avocat Alex Schmitt, 67 ans, apparaît ce jeudi dans la presse italienne en tant qu'objet d'une enquête du parquet de Milan pour des soupçons d'évasion fiscale sur des affaires qu'il mène au Grand-Duché pour le compte d'Alberto Forchielli. Cet entrepreneur italien basé entre l'Asie et l'Europe est accusé par les autorités judiciaires milanaïses d'avoir « externalisé » artificiellement des transactions au Luxembourg pour payer moins d'impôts, notamment via les sociétés Mandarin Capital Management dont l'un des administrateurs

est Alex Schmitt, explique le réputé *Corriere della sera*. 3,9 millions d'euros manqueraient aux déclarations fiscales. Quatre personnes sont poursuivies, dont l'ancien candidat au bâtonnat (sa candidature avait capoté dans le tumulte de l'implosion du cabinet Bonn, Schmitt et Steichen en 2011). Contacté, Alex Schmitt, qui a une grosse clientèle en Italie, fustige l'attitude du fisc italien qui vise régulièrement (dit-il) les montages à l'étranger de ses contribuables. Il assure néanmoins la régularité des structures créées au Luxembourg. Un accord à l'amiable a été scellé, rapporte la presse italienne qui précise qu'il ne met pas fin aux poursuites pénales, lesquelles visent justement l'avocat luxembourgeois. Alex Schmitt ne dirige plus le cabinet d'affaires Bonn et Schmitt depuis le 1er octobre. Le député et ancien ministre DP, Guy Arendt, en est l'un des associés fondateurs. ^{ps0}

Pharos

Alors que les frères Giorgetti sont en train de démanteler Cluster, leur fonds d'investissement spécialisés (FIS), à la vitesse grand V, afin de ne pas tomber sous l'imposition forfaitaire de vingt pour cent qui s'appliquera à partir du 1er janvier 2021 (lire également page 2), un autre promoteur autochtone cherche la porte de sortie. Contacté par le *Land*, Eric Lux (photo : sb) explique que « des changements autour de Pharos [son FIS créé en 2005], à l'aune de la future réglementation, sont à l'étude » : « Ces réflexions étant actuellement en cours, nous ne



souhaitons pas nous étendre sur ce sujet. » D'après le bilan annuel 2019, publié le mois dernier, Pharos cumule 285 millions d'euros en « assets », tous situés au Luxembourg. (Parmi les biens immobiliers du portfolio, on retrouve le projet Rout Lëns à Esch-sur-Alzette, estimé à une « fair market value » de 6,35 millions d'euros.) Rien qu'en 2019, Pharos a engrangé 5,8 millions d'euros en loyer. Le tout « tax free », à part la taxe d'abonnement annuelle de 0,01 pour cent. Eric Lux semble pourtant se préoccuper de son image : Pharos a doublé ses « public relations expenses », qui passent de 305 000 euros à 614 000 euros. Dans le secteur, les yeux sont désormais rivés sur Olos, le FIS que Lux avait monté en 2009 avec Flavio Becca, qui était alors son partenaire d'affaires. Placé sous administration provisoire, le fonds semble paralysé : le dernier bilan déposé date de 2014. Interrogé sur les stratégies du fonds face à la date-butoir du 1er janvier, Eric Lux botte en touche : « Le Fonds Olos se trouvant sous administration provisoire nous ne sommes pas habilités à répondre à votre question ». ^{bt}

Anything you say can and will be used against you

Les députés de la commission des Médias discutent ce vendredi de l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi 7631 relatif à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel. Clairement, le texte réformant le système mis en place en 1976 et reconduit en 1998 est très attendu par les éditeurs. Il change la physionomie du marché. Or, « personne ne veut avoir la presse contre lui », nous confie un membre de la commission. D'autant plus que le jeu n'en vaut pas la chandelle. La fiche financière évalue à 10,3 millions d'euros annuels le coût du nouveau régime. En ces termes, un satellite d'observation financerait trente ans de presse écrite. Les partis souhaitent donc expédier la procédure sans faire de vague. D'autant plus que l'avant-projet navigue entre le ministère des Médias de Xavier Bettel (DP) et les représentants de la presse depuis de longs mois, des années même.

Dès décembre 2013, l'accord de coalition reconnaissait la nécessité « d'optimiser » (sic) le régime de l'aide à la presse écrite, « en concertation étroite avec les éditeurs luxembourgeois », tout en garantissant le sacrosaint pluralisme. Sept ans plus tard, on touche au but. Le premier objectif consiste à réparer une injustice dans la distribution de l'aide qui tient à l'obsolescence des régimes de 1976 puis 1998 basés sur la page imprimée. En 2019, Editpress a reçu 2,8 millions d'euros de l'État, 1,3 pour le *Tageblatt*, 1,2 pour le *Quotidien* et 0,3 pour la *Revue*. Saint-Paul en a obtenu 1,7 : 1,3 pour le *Wort* et 0,4 pour *Télécran*. Le *Journal*, un million. Les hebdomas *Land* et *Woxx*, 0,3 chacun. Les sites d'information en ligne, les pages web des grands groupes (comme *wort.lu* ou *tageblatt.lu*), mais aussi *reporter.lu* ou encore *paperjam.lu*, se cantonnent encore à une aide annuelle de 100 000 euros. À noter que *l'Essentiel* est exclu du régime de 1998. Gratuite, la publication coproduite par les Suisses de Tamedia et les Eschois d'Editpress souffre d'une disposition du régime selon lequel la presse, pour disposer de l'aide actuelle, devrait être financée « essentiellement » par le produit de la vente ou la mise à disposition d'espace publicitaire. Ce petit paragraphe n'a jamais été appliqué pour les acteurs traditionnels.

Pour réparer l'affront, le projet de loi à l'étude à la Chambre lie la hauteur du financement au nombre de journalistes. Cette « aide rédactionnelle » versée à l'éditeur, s'élèvera (en cas de vote du texte en l'état) à 30 000 euros annuels par journaliste employé en CDI. S'y ajoutera une indemnité forfaitaire de 200 000 euros, dite aide à l'innovation et un mécanisme de transition qui permettra d'assurer une aide comparable pendant cinq ans. Au bout du compte, les deux principaux quotidiens payants *Wort* et, loin derrière, *Tageblatt* recevront respectivement 1,6 et 1,5 million d'euros avec 84 et 45 journalistes dans les rédactions. Les effectifs chez Saint-Paul inscrits dans le projet de loi déposé le 14 juillet excluent les journalistes licenciés au mois d'octobre par l'éditeur de Gasperich, racheté au début de l'année à l'archevêché par le groupe belge Mediahuis. À noter que, selon la fiche financière de la loi, Saint-Paul recevra 440 000 euros par an pour sa publication lusophone *Contacto*, au bénéfice de la nouvelle disposition légale selon laquelle les publications écrites dans une langue parlée par quinze pour cent de la population (non plus la langue officielle), seront éligibles au subsid. *Telecran* recevra la même somme et *Luxtimes*, publication anglophone, 350 000. Avec 2,8 millions d'aide publique, Saint-Paul briserait le plafond des 2,5 millions par groupe théoriquement fixé par le projet de loi. Une erreur dans les montants signalée par la direction. À noter aussi qu'au-dessus de 46 journalistes, une publication (comme le *Wort*) souffrira d'un coût d'opportunité. Les plafonds seront fixés à 1,6 million d'euros pour une publication quotidienne, à 800 000 euros pour un hebdo, à 650 000 pour un mensuel et à 550 000 euros pour une publication en ligne. Ce sera la seule différence de traitement entre *print* et web. Les hebdomas *Land* et *Woxx* toucheront respectivement 380 et 440 000 euros. Pour se donner un ordre d'idée, les dix millions de coût annuel du régime est à rapprocher des 6,6 millions d'euros pour la seule radio socioculturelle *100,7* et des dix millions mis à disposition pour le service public de *RTL Télé*.

Aïe Le *Quotidien* verra lui ses revenus publics chuter de trente pour cent à 830 000 euros, le *Journal* de 56 pour cent à 431 000 euros. Les deux quotidiens, qui produisent beaucoup de pages avec peu de journalistes (respectivement 21 et 7,7), seront mécaniquement les grands perdants de la réforme. Le journal adossé au parti du Premier ministre et ministre des Médias, en proie à des difficultés financières, renonce à sa version imprimée à partir de 2021... la question se pose ainsi de savoir s'il bénéficiera du régime de transition offert aux éditeurs. La différence entre l'ancienne aide (sur base de l'exercice 2019) et la nouvelle sera accordée par l'État pendant cinq ans. Mais le *Journal*, qui n'imprimera plus après le 31 décembre, ne sera plus bénéficiaire du régime en vigueur au 1^{er}



Le Land pour la première fois imprimé dans son

format actuel à l'imprimerie Saint-Paul en 2012

Ça passe ou ça casse

Pierre Sorlut

Le futur régime d'aide à la presse passe à la Chambre.

Le marché sera bouleversé.

Des éditeurs adaptent leur modèle d'affaires.

D'autres serrent les fesses

janvier puisqu'il ne paraîtra presque exclusivement en ligne. À la froide lumière des chiffres, les gagnants du futur régime seront clairement *l'Essentiel*, avec 980 000 euros de rentrées financières en provenance de l'État, *Paperjam* avec 650 000 euros (soit un demi-million de plus) et *reporter.lu* avec 440 000 (soit 340 000 de plus). Les deux premiers sont déjà rompus à des exercices rentables sur la seule base de la publicité. *l'Essentiel* capitalise sur la plus forte prise en main. *Paperjam* sur des liens avec les entreprises via son business club et une agence de communication *in house* qui réalise de la publicité et distribue des contenus clés en main sur ses plateformes (gratuites) à grande audience.

Le fondateur et gérant du média *Adada* spécialisé dans la communication, Jérôme Rudoni,

explique que quand la presse perd son lectorat, elle perd aussi la publicité. Les quotidiens imprimés ont perdu 3,7 millions d'euros de recettes publicitaires en cinq ans selon les chiffres de la pîge *AdReport*, soit cinq pour cent du total. « L'audience n'a pas disparu des radars pour autant, complète Jérôme Rudoni, on la retrouve en ligne, toujours plus avide d'information sans *paywall*. Et les annonceurs l'ont suivie. La pub va, à raison, là où se trouve la cible. Sur Internet, la cible se disperse, l'argent de la pub aussi. » Ce qui explique pourquoi des médias réactifs et proches du marché comme *Paperjam* saucissonnent leurs contenus de manière thématique (avec une diversification des newsletters). Ce sont les suppléments 2.0 de ce qu'on peut encore voir dans la presse traditionnelle

lors de l'Autofestival ou de la rentrée scolaire. Les grandes maisons d'éditions, plus inertes que la start-up *Paperjam*, revoient depuis plusieurs mois leurs structures de coûts. Saint-Paul vient de licencier 71 de ses 330 employés, une mesure que la direction explique avoir prise prématurément à cause de la crise du Covid-19, laquelle a siphonné les recettes publicitaires de tous les éditeurs (auxquels le gouvernement a apporté une compensation partielle). Interrogé sur la question particulière de la réforme, le directeur général Paul Peckels explique qu'il « ne crie a priori pas au scandale. Je ne suis pas très enthousiaste. Je table sur une stabilité », précise-t-il. Le changement de méthode de comptabilisation de l'aide ressemble de ce point de vue à la fin du secret bancaire, un impératif moral

auquel il faut se contraindre après des années de résistance. À la tête d'Editpress depuis juin 2018, Jean-Lou Siweck (ancien rédacteur en chef du *Wort*) vend les bijoux de famille, notamment le siège historique rue du Canal à Esch, pour sortir les comptes du rouge dans lesquels ils gisaient. En 2019, l'hebdomadaire *Le Jeudi* et la plupart de ses journalistes ont été les victimes du déstagement financier. En l'état, la future loi pourrait ne pas permettre de remettre le navire à flot.

La commission des cartes jouera un rôle déterminant dans la bonne conduite du marché, pour ne pas abandonner la presse aux intérêts des entreprises

Tous les avis des chambres consultatives ont été rendus. Tous s'entendent sur la nécessité de financer la presse de cette manière. Le Conseil de presse, qui a finalisé son avis vendredi dernier, y voit une solution du moindre mal dans laquelle le pluralisme, véritable ferment démocratique, vaut davantage que l'indépendance médiatique (potentiellement mise à mal par le lien financier avec l'État). Mais l'organe présidé en ce moment par Jean-Lou Siweck, le syndicat de journalistes (ALJP) ou les éditeurs (dans l'Almi) regrettent la revue à la baisse des montants d'aide par journaliste professionnel par rapport aux avant-projets que le gouvernement avait soumis pendant la longue préparation de la réforme. 55 000 euros par journaliste étaient envisagés. Au *Land*, un représentant du Service des médias et des communications répond que l'aide forfaitaire (l'ancienne part fondamentale reconvertie en aide à l'innovation) de 200 000 euros a été ajoutée entretemps. La chambre des salariés considère elle l'aide rédactionnelle « au pair », c'est-à-dire qu'elle devrait pleinement financer un journaliste. Elle s'offusque (« cela n'est pas acceptable ») ainsi que le montant alloué est inférieur au salaire social minimum (30 845 euros).

Le projet de loi sur l'aide à la presse ajoute cependant une contrainte dans l'équation qui limiterait, toutes choses égales par ailleurs, l'augmentation des subsides quels qu'ils soient. C'est le *cut* décisif à passer, la guillotine libérale disent certains. Un mal nécessaire pour éviter les entreprises zombies, rétorquent les autres. Les recettes de la presse doivent venir pour un tiers de la publicité et des abonnements. La barre avait initialement été fixée à cinquante pour cent, mais elle a été redescendue pour ne pas tuer certains éditeurs. « L'argent structure l'environnement », remarque un éditeur, qui préfère rester discret. Pour survivre, les maisons d'édition et de surcroît les principaux quotidiens bien staffés ne devront plus seulement livrer l'information, factuelle, presque exhaustive... comme le *Wort* avec sa rubrique *Lokales* et le suivi des conseils communaux. Toute restitution d'information sera associée au souci de sa rentabilisation. Mais la dynamique (qui pourrait être endiguée avec la création d'une agence de presse nationale) opère depuis le début de l'érosion du lectorat. Les médias pérennes sont ceux qui vivent de leur communauté, comme *reporter.lu*, né en 2017 d'un *crowdfunding* et qui accélérera son parcours vers la rentabilité avec les nouveaux subsides. Ce n'est pas non plus le gros lot à l'Euro-millions. Christoph Bumb, cofondateur et rédacteur en chef, explique calmement qu'il consolidera l'acquis et approfondira le caractère multimédia d'un site d'information qui livre quotidiennement en ligne une à deux informations propres, en dehors des sentiers battus.

D'aucuns stigmatisent la captation par un *happy few* de la manne étatique. Dans une liste de préceptes devant guider la réforme de l'aide à la presse publiée en février dans *Forum*, son ancien coordinateur Jürgen Stoldt écrit que seuls les médias qui ne sont pas tournés vers le profit devraient être éligibles aux subventions publiques. Il ajoute : « Nur solche Medien sollten finanziell unterstützt werden, die eine in der Governance abgesicherte und für die Leser:Innen eindeutige Trennung zwischen Werbebotschaften und redaktioneller Arbeit machen. » La commission des cartes au sein du Conseil de presse jouera un rôle déterminant dans la bonne conduite du marché, croit Christoph Bumb, pour ne pas abandonner la presse aux intérêts des entreprises. ●

Coulisse

Un homme a catalysé la volonté de réforme du gouvernement. « Dès 2014, Xavier Bettel a cherché le dialogue », explique Mike Koedinger, fondateur de Maison moderne qui édite *Paperjam* (entre autres). L'entrepreneur des médias rend au Premier ministre les lauriers de l'initiative législative, mais le fin tacticien a joué, de l'aveu de ses homologues, le rôle de moteur, aux côtés d'alliés naturels et ponctuels tels que Christoph Bumb (*reporter.lu*), Paul Peckels (Saint-Paul) ou Jean-Lou Siweck (Editpress). Il a notamment pris l'initiative en 2017, quand le projet patinait et que l'alternance politique menaçait, de consulter les partis et ses pairs, pour soumettre, en mars 2018, un compendium des avis rassemblés. L'intéressé, qui avait laissé la direction opérationnelle de Maison moderne en 2017, revient aujourd'hui aux manettes coté éditorial. Les offres d'emploi de journalistes *Paperjam*

apparaissent régulièrement sur les sites spécialisés. La maison d'édition basée à Bonnevoie nourrit de grandes ambitions éditoriales sept jours par semaine. La boîte née en 1994 avec le guide des restos *Explorator* a diversifié ses activités avec d'autres publications (*Paperjam* et *Delano*) et d'autres activités (Business club et agence de communication), toutes intimement liées. Elle emploie aujourd'hui 108 personnes, une trentaine du côté des journalistes « photographes, *webpublishers* et *fact-checkers* (sic) inclus », selon Mike Koedinger. « D'ici fin 2022, on espère en avoir quinze de plus. » Cinquante pour cent de journalistes en plus donc.

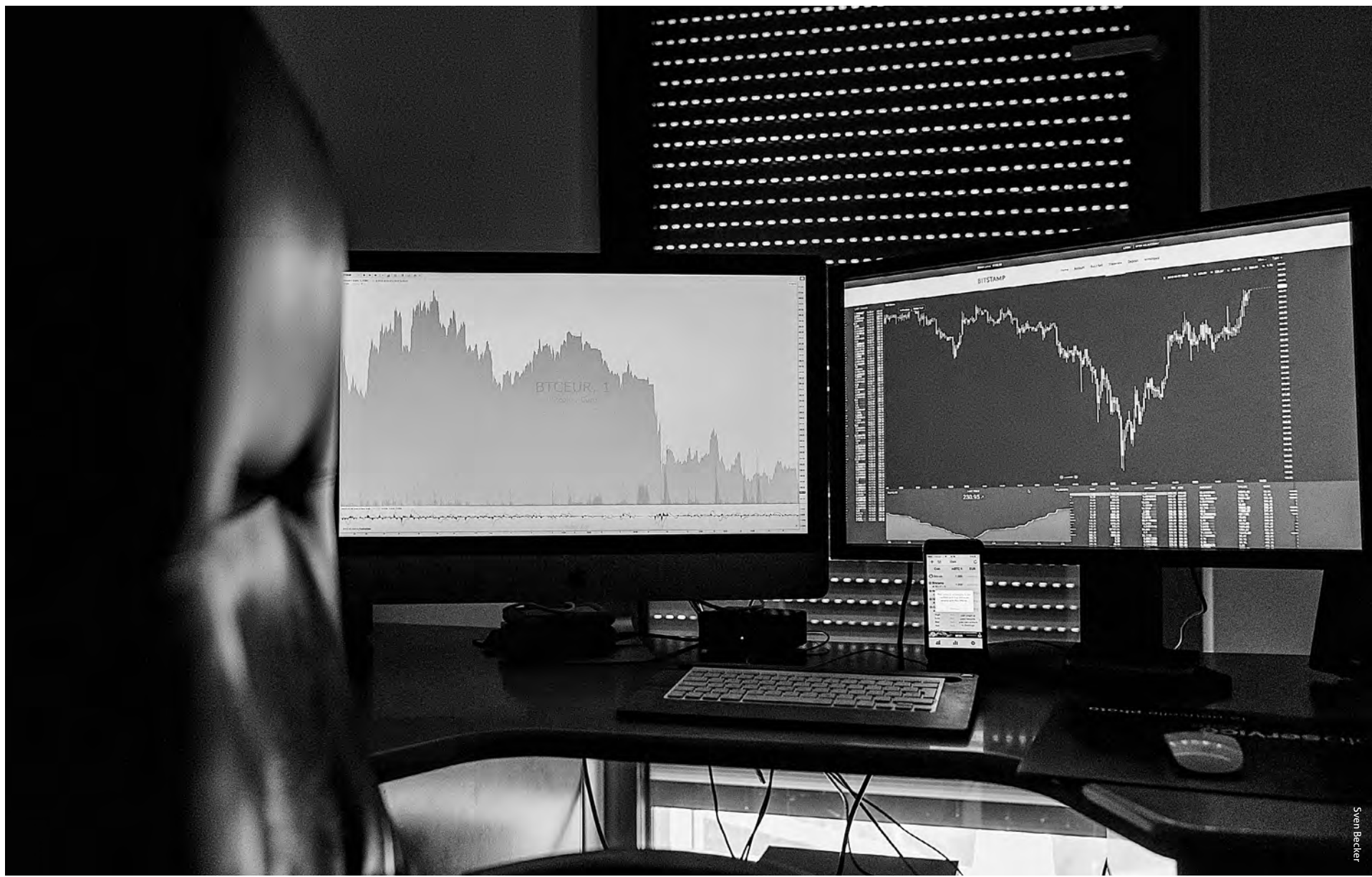
Interrogé sur la nature libérale et pro-business de ses publications, Mike Koedinger juge l'appréciation réductrice et souligne sa qualité « d'éditeur indépendant qui ne sert aucun intérêt partisan, politique, syndical ou

religieux. » Il se dit néanmoins attaché « à la modernisation et au rayonnement international du Luxembourg ». « Nous portons un regard affûté, constructif et ouvert sur les enjeux nationaux, comme sur la vie des affaires », complète-t-il. Interrogé sur la rentabilité de Maison Moderne (les résultats annuels sont pollués par une provision récurrente depuis 2017 supérieure au million d'euros pour un redressement sur les exercices 2012-2013 lié à des dépenses et des déductions rejetées par l'ACD puis contestées par l'entreprise devant la justice administrative), Mike Koedinger fait valoir un « modèle économique solide et un potentiel de croissance important ». « Mais nous subissons également l'impact de la pandémie, avec une perte de chiffre d'affaires de plusieurs millions et, à priori, une légère perte opérationnelle pour la première fois en 27 années », relève-t-il enfin. pso

Euro numérique

Georges Canto

Le bitcoin est tendance chez les jeunes, mais la BCE veut le ringardiser



La valeur du bitcoin a quadruplé sur six mois, celle de l'Ethereum quintuplé

Et revoilà le bitcoin ! C'est peu dire que la célèbre cryptomonnaie a profité de la sombre période que nous traversons. Rien de plus normal qu'une monnaie virtuelle installée dans le paysage depuis plus de dix ans tire parti de l'accélération de la digitalisation de l'économie à la faveur de la crise sanitaire. Mais il va bientôt avoir affaire aux nouveaux concurrents que lui préparent les banques centrales, et qui soulèvent eux-mêmes de nombreuses questions. Au tout début de l'épidémie, le bitcoin était à la ramasse. En décembre 2019, son cours était deux fois et demi inférieur

à son niveau record atteint deux ans auparavant (à 19 800 dollars) et il avait encore baissé de 35 pour cent pendant les premières semaines de 2020. Mais depuis c'est l'embellie : le bitcoin vaut aujourd'hui quatre fois plus qu'à la mi-mars. Et son éternel challenger, l'Ethereum, a fait encore mieux avec une valeur multipliée par cinq.

Les défauts des cryptomonnaies sont pourtant bien connus. Sans contrôle centralisé, elles ne possèdent, contrairement aux monnaies officielles, ni cours légal, ni mécanisme de stabili-

sation et sont de ce fait affligées d'une volatilité colossale : environ vingt-cinq fois plus élevée que celle du marché américain des actions, douze fois supérieure à celle du yen et cinq fois plus forte que celle des matières premières. Les autorités financières mettent régulièrement en garde les investisseurs contre une monnaie « qui repose sur un marché non régulé, qui évolue dans un environnement informatique ayant ses propres règles et peut s'avérer non adapté aux personnes insuffisamment technophiles » (selon l'Autorité des marchés financiers en France).

Les fraudes et piratages sont courants : entre 2011 et 2018, la banque Morgan Stanley a recensé 19 incidents graves pour un montant de pertes s'élevant à quelque 1,2 milliard de dollars. Et la même banque a alerté sur un risque moins connu : vingt pour cent des crypto-acheteurs dans le monde auraient recours à la dette pour financer leurs investissements ! Malgré cela les devises virtuelles sont quasiment en voie d'institutionnalisation. Elles sont désormais acceptées sur les applications de trading grand public Robinhood (quinze millions d'utilisateurs) et eToro (13 millions), principalement utilisées par des personnes de moins de 35 ans, et par des néo-banques comme Revolut ou N26.

Fin octobre, PayPal a annoncé l'ouverture de la vente de bitcoins, ethereums et autres litecoins sur sa plateforme aux États-Unis. L'Europe suivra début 2021. La marge de progression est énorme car si l'on considère la zone euro, le bitcoin ne représente encore que 0,2 pour cent des transactions. Selon le fonds californien spécialisé Panteira Capital, 70 pour cent des bitcoins émis chaque jour pourraient être acquis par le géant du paiement, l'application américaine CashApp accaparant les trente pour cent restants. Des banques comme J.P. Morgan, Deutsche Bank ou Citibank recommandent régulièrement à leurs clients aisés d'y investir. Quant à Grayscale Investments, spécialiste de l'investissement en crypto-actifs pour les institutionnels, il a révélé mi-novembre qu'il gérait plus de dix milliards de dollars d'actifs numériques pour le compte de ses clients. C'est cinq fois plus qu'au début de l'année. Aux États-Unis, selon Fidelity, plus d'un tiers des gestionnaires d'actifs en possèdent.

Depuis plusieurs années les grandes banques centrales songeaient à lancer leurs propres monnaies virtuelles pour faire pièce au bitcoin et consorts, dont le nombre n'a cessé de croître et qui compterait plus de cent millions de détenteurs dans le monde. Une étude publiée en janvier 2020 par la Banque des règlements internationaux (BRI) révélait que 80 pour cent des banques centrales de 66 pays développés et émergents étudiaient la création d'une monnaie digitale, soit dix points de plus en un an. Elles cherchent à limiter l'usage des cryptomonnaies existantes et à faire obstacle à l'irruption de nouvelles. D'où l'opposition de la BCE, entre autres, à la Libra de Facebook, implicitement visée quand l'institution évoque le « lancement, à l'échelle internationale, de moyens de paiement privés qui soulèveraient des questions prudentielles et menaceraient la stabilité financière et la protection des consommateurs ». Le ministre français de l'économie Bruno Le Maire a

dénoncé « l'entrée des géants du numérique dans un champ de compétence qui est celui des États ». Des menaces qui semblent avoir porté leurs fruits car plusieurs grands partenaires du projet Visa, Mastercard, Booking, Paypal s'en sont retirés, sans que pour autant Facebook ait définitivement jeté l'éponge.

La BCE insiste sur l'avantage de disposer d'un moyen de paiement numérique sans risque à l'échelle européenne

Comme souvent désormais, les Chinois ont été les plus rapides, car ils ont une *deadline* : les prochains Jeux olympiques d'hiver auront lieu en février 2022 à Pékin. Quatre villes devant accueillir les compétitions (Shenzhen, Suzhou, Chengdu et Xiong'an), totalisant 45 millions d'habitants, expérimentent dès à présent un yuan numérique. Il pourrait être généralisé à tout le pays avant les Jeux. La BCE a annoncé de son côté le lancement « d'une forme électronique de monnaie de banque centrale qui permettrait aux ménages comme aux entreprises d'effectuer leurs paiements quotidiens rapidement, facilement et en toute sécurité ». L'institution monétaire entend officiellement répondre à la hausse de la demande de paiements électroniques, qui va de pair avec une forte diminution du recours aux espèces dans la zone euro (notamment dans des pays comme l'Allemagne où s'opère un revirement historique) tout en évitant que les Européens utilisent de la monnaie numérique émise par d'autres banques centrales dans le monde.

Le 12 octobre, a débuté une consultation destinée à connaître les attentes du grand public et du secteur financier. Elle s'étale sur trois mois tandis que des tests de faisabilité seront menés pendant six mois. La BCE décidera ensuite, vers la mi-2021, de poursuivre ou non ce projet. Les monnaies électroniques des banques centrales ont de quoi rassurer les utilisateurs par leur côté officiel et contrôlé, ce qui fait défaut aux cryptomonnaies. Elles ne connaîtront pas la même volatilité. La BCE insiste d'ailleurs sur l'avantage appréciable de disposer « d'un moyen de paiement numérique sans risque à l'échelle européenne ». Mais les délais de leur matérialisation paraissent longs au regard de la rapidité avec laquelle évolue l'environnement. La monnaie chinoise pourrait arriver d'ici douze ou treize mois. Leuro numérique mettrait entre 18 mois et trois ou quatre ans pour se concrétiser, en fonction de la complexité de la solution choisie, un point crucial qui suscite des interrogations.

Pour ce que l'on sait actuellement, les monnaies virtuelles de banque centrale seront émises sous une forme classique, contrairement à la création de bitcoins, qui utilise la technologie de la Blockchain. Ainsi le euro numérique ne sera pas une vraie cryptomonnaie mais plutôt une unité de compte et un moyen de paiement que « la BCE se contentera de certifier comme elle garantit les billets et les pièces », selon un expert cité par le magazine français *Challenges*. D'ailleurs les jetons numériques déjà utilisés en Chine ont un numéro de série, comme les billets. La différence technologique est de taille car, par construction, le nombre de bitcoins émis ne pourra jamais dépasser 21 millions d'unités, avec une échéance prévue en 2040. Au contraire la monnaie électronique de banque centrale continuera d'être créée en fonction des besoins de l'économie. Sa production pourrait être abondante en cas de nécessité de combattre la déflation, comme on le voit depuis plusieurs années. Dans ces conditions, le bitcoin, avec sa « masse monétaire » limitée, fera figure de devise rare, donc recherchée. De nombreuses entreprises pourraient être tentées à l'avenir de conserver une partie de leur trésorerie en bitcoins plutôt qu'en euros ou en dollars, tout comme certains investisseurs. En réalité ce serait déjà le cas, la baisse du dollar en 2020 expliquant en partie, selon certains experts, la hausse corrélative de la cryptomonnaie depuis le printemps. ●

Monnaie hélicoptère

Le dispositif envisagé par la BCE pour permettre aux ménages et aux entreprises de détenir des euros numériques n'est pas anodin. Le porte-monnaie électronique serait en effet ouvert directement auprès de la Banque centrale, dont l'accès est jusqu'ici réservé aux banques commerciales. Sous couvert de « renforcer les liens entre la BCE et les citoyens », cela permettra une traçabilité totale des paiements alors que l'utilisation des espèces « physiques » est anonyme. Il

s'agit aussi de transformer les canaux de transmission de la politique monétaire. Actuellement cette dernière passe principalement par le truchement du crédit bancaire. Mais la BCE déplore régulièrement que ses interventions pour « liquider » les bilans des banques commerciales par des rachats massifs d'actifs financiers ne se traduisent pas à due concurrence par des prêts à l'économie et une augmentation consécutive des dépenses des agents économiques, selon le

principe « loans make deposits ». Si les sommes consacrées aux rachats d'actifs étaient directement inscrites au crédit de comptes ouverts auprès de la BCE, dans des conditions qui restent encore à définir, la question serait réglée. Le montage reviendrait à institutionnaliser la fameuse « monnaie-hélicoptère » imaginée par Milton Friedman il y a plus de cinquante ans et dont le « chèque-Trump » distribué aux ménages américains au printemps 2020 est le dernier avatar. gc



51 cadeaux + accès iPad pour 160 euros

Offrez un abonnement
au Lëtzeburger Land

www.land.lu
land@land.lu
485757-1

MAUX DITS D'YVAN

Gichcard ch'en est allé

Yvan

Cette fois, il est parti pour de bon. À la *Marseillaise* de la chaise vide de 1974 fait écho aujourd'hui le requiem du sapin plein de 2020. Des mises en bière il en a déjà connu, Giscard, lui qui avait trahi Chaban pour se faire trahir par Chirac. Trahira bien qui trahira le dernier ! Le futur ex, comme l'appela *Le Canard Enchaîné* en mai 81, est mort la semaine dernière, une semaine à peine après l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une loi contre la discrimination des accents. On se souvient que l'ancien maire de Chamalières avait fait sa marque de fabrique de l'accent auvergnat. Si à l'Élysée il faisait mine de cacher qu'il le suintait par tous les pores, sur ses terres il le chuintait avec gourmandise et délectation. Il était la Marie-Josée Jacobs de nos voisins français.

Valéry Giscard d'Estaing
avait fait de l'accent
auvergnat sa marque
de fabrique

L'hémicycle du Palais Bourbon a donc émis un signal fort contre la glottophobie. Nul ne sera plus ostracisé pour son accent, et on est bien obligé d'admettre que certains accents sont moins inégaux que d'autres. Prenez l'accent provençal : il a une connotation sympathique, mais on ne le prend pas au sérieux. Embaucherez-vous Fernand comme comptable de votre entreprise en proie aux vicissitudes de la crise sanitaire ? L'accent alsacien par contre évoque le boche, certes peu sympathique, mais d'autant plus travailleur et dur à la tâche. Quant à l'accent auvergnat, il fait carrément plouc et calculetteur.

Verra-t-on, à la faveur de la nouvelle loi, le Lubeuron (le Lubeuron dit-on à Paris) retrouver son accent aigu dont les bobos l'ont privé pour faire plus chic et plus digne du seizième arrondissement ? Avec la discrimination positive, on sera fier d'accentuer à nouveau le « e » et, promis juré, on délaissera la chasse à l'accent pour celle des sangliers et des grives. L'accent, qu'il soit grave ou aigu, cht'ti ou corse, chapeautera à nouveau les mots et les paroles. Il sera circonflexe et non plus circonspect.



VGE, un jeune
vieillard,
en 1964

VGE avait mis l'accent, au début de son septennat, sur la modernité. Il réarrangea la Marseillaise, abaissa l'âge de la majorité, libéralisa l'audiovisuel, instaura le divorce par consentement mutuel, facilita la contraception et légalisa l'avortement. Il était le nouveau président d'une nouvelle France qui lisait les nouveaux philosophes et goûtait la nouvelle cuisine. Mais cette modernité, en confondant bien vite réformes et gadgets, finit par prendre un coup de vieux et en 1981, face à l'ancêtre Mitterand, Giscard était soudain un jeune vieillard. Sous son règne, les Trente Glorieuses avaient perdu leur accent tonique et l'époque commençait à se mettre sous l'accent grave des

crises qui n'allaient plus finir de se succéder. Mitterand, face à l'adversité, allait chercher refuge sous le chapeau de ses chênes à Latche, et Chirac accentuait son côté paysan de Corrèze en allant tâter le cul des vaches au Salon Agricole. Mais il fallait attendre Sarkozy pour qu'un président osât à nouveau s'acoquiner délibérément, démagiquement, avec l'accent du peuple, en l'occurrence celui des banlieues. Avouez qu'il a bien fait de scasser, le pauv'con ! Si Hollande n'a guère mis l'accent sur quoi que ce soit, son successeur Macron se retrouve obligé aujourd'hui de prendre l'éloquent accent d'un Bossuet pour prononcer l'oraison funèbre de ses prédécesseurs. ●

DEVOIR DE VIGILANCE

Le public veut des entreprises responsables

Fabien Grasser

« Êtes-vous en faveur d'une loi qui demanderait aux entreprises ayant leur siège au Luxembourg de prendre des mesures afin d'éviter les violations des droits humains au niveau de leur chaîne d'approvisionnement ? » À cette question, 92 pour cent de résidents répondent oui, selon un sondage TNS-Ilres dont les résultats ont été dévoilés lundi par l'Initiative pour un devoir de vigilance. Ce collectif de 17 ONG et syndicats milite pour une loi obligeant les multinationales établies au Grand-Duché à analyser les risques de leurs activités pour les droits humains partout où elles opèrent, d'y remédier quand des violations sont commises et d'indemniser les victimes. Il peut s'agir de travail des enfants aussi bien que de pollution, d'accaparement des terres ou de répression syndicale.

L'étude, réalisée en octobre auprès d'un panel de 505 résidents, manifeste clairement la volonté des sondés de mettre les multinationales et leurs fournisseurs face à leurs responsabilités. Ainsi, pour 93 pour cent des personnes interrogées, les entreprises doivent « empêcher les dommages environnementaux » s'ils ont des conséquences sur les droits humains. Et 85

Un nouveau sondage
met la pression sur le
ministre des Affaires
Étrangères, Jean
Asselborn

pour cent estiment que les victimes devraient pouvoir demander justice devant les tribunaux luxembourgeois quand les violations sont le fait d'entreprises ayant leur siège au Grand-Duché. 86 pour cent des sondés jugent aussi que l'adoption d'une telle législation rendrait plus crédible la candidature du Luxembourg à un siège au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies pour la période 2022-2024.

Ce sondage conforte la campagne débutée en avril 2018 par l'Initiative pour un devoir de vigilance « car le public apporte une réponse claire à chaque question », appuie Antoniya Argirova d'ASTM, l'une des ONG membres du collectif. « Ce taux d'approbation très élevé par rapport à d'autres pays doit interpeller les décideurs et les députés : il y a une exigence de cohérence entre les déclarations de bonnes intentions et la réalité des actes. » Dans un communiqué, le collectif juge que ces résultats constituent « un mandat clair pour le ministre Jean Asselborn », le chef de la diplomatie, en charge du dossier.

Gouvernement et organisations patronales plaident en faveur d'une législation européenne commune car avancer seul nuirait à la compétitivité de l'économie nationale, avancent-ils. Cet argument, opposant assez cyniquement profit et droits humains, est balayé par une étude de la Commission européenne : pour les entreprises, la mise en place de telles procédures se traduirait par un surcoût équivalent à 0,011 pour cent de leur chiffre d'affaires. Est-ce de trop ? ●

ZU GAST

Lichtblick mit Vorsicht

Während das Coronavirus keine Schwäche zeigt und nach wie vor viel zu viele Menschen daran erkranken und sogar sterben, gibt es einen Lichtblick: Die europäische Arzneimittel-Agentur EMA ist dabei, gleich mehrere Impfstoffe eingehend zu prüfen. Eine Zulassung ist wohl nur noch eine Frage der Zeit.

Auch wenn das nicht das Ende der Pandemie bedeutet und alle bekannten Schutzmaßnahmen und Verhaltensregeln weiterhin notwendig sind, bieten die Impfstoffe eine Perspektive: Mittelfristig sind sie die beste Möglichkeit, um das Virus einzudämmen und mehr von ebenjener Normalität zurückzugewinnen, die wir seit Monaten mit wachsender Ungeduld herbeisehnen.

Dass die Impfstoffe in Rekordzeit entwickelt werden konnten, lässt sich unter anderem durch die beispiellose Zusammenarbeit von öffentlichen und privaten Experten aus Wissenschaft und Forschung erklären, denen massive finanzielle und personelle Mittel zur Verfügung gestellt wurden. Durch ihre ausführlichen Untersuchungen muss die EMA nun sicherstellen, dass es keine Abstriche bei den Zulassungsstandards gibt, und die verschiedenen Impfstoffe alle Auflagen in puncto Qualität, Sicherheit, Wirksamkeit und Verträglichkeit erfüllen. Die EMA lässt sich hier richtigerweise nicht von der Politik unter Druck setzen und zieht Gründlichkeit und Vorsicht Schnelligkeit vor.

Durch die Beteiligung am zentralen Kaufprogramm der Europäischen Kommission wird Luxemburg angemessen versorgt werden und rund 800 000 Menschen impfen können. Das exakte Datum der ersten Lieferungen bleibt einstweilen ungewiss – doch die Regierung, allen voran das Gesundheitsministerium, arbeitet seit August an einer umfangreichen Impfstrategie, die kürzlich vom nationalen Ethikrat gutgeheißen und der Öffentlichkeit vorgestellt wurde. So wird die Impfung freiwillig und kostenfrei sein und prioritär jene Menschen anvisieren, die im Dauereinsatz gegen das Virus kämpfen und mit kranken oder gefährdeten Personen in Kontakt sind.

Anschließend werden gefährdete Personen geimpft. Geplant sind fünf Impfzentren in allen Regionen des Landes, sowie mobile Einsatztruppen, um gefährdete Personen in Strukturen zu erreichen.

Mars Di Bartolomeo ist
Präsident der
parlamentarischen
Gesundheitskommission

Darüber hinaus wird das Vertrauen der Menschen in die Sicherheit der Impfstoffe ein elementarer Baustein einer erfolgreichen Impfkampagne sein. Dabei müssen die Ängste, Sorgen und Zweifel der Menschen ob der kurzen Entwicklungszeit und der schnellen Zulassungsprozedur der Impfstoffe ernst genommen werden. Hier bedarf es einer klaren Kommunikation, Aufklärungsarbeit und Transparenz seitens der Regierung, um eine möglichst hohe Akzeptanz für die Impfung zu schaffen und so eine ausreichende Immunisierung der Bevölkerung zu erreichen. Die Regierung wird den Prozess begleiten und überwachen, um die Umsetzung der Strategie anzupassen und etwaige Nebenwirkungen zu erfassen und angemessen reagieren zu können. Noch gibt es nicht auf alle Fragen eine Antwort. Eine absolute Sicherheit wird es ohnehin nie geben. Doch etwaigen Risiken muss man den Nutzen von Impfungen entgegensetzen, die Leben retten und schweren Erkrankungen vorbeugen. Das hat die Geschichte bewiesen.

Der Impfstoff ist ein willkommenener Lichtblick. Doch bevor er einen ausreichenden Schutz bieten kann, müssen wir dem Virus, gerade in den kritischen Wintermonaten, mit Disziplin und Verstand begegnen. Der Kampf gegen das Virus ist kein Sprint, sondern ein harter Marathon. Die letzten Kilometer vor dem Ziel sind die schwierigsten. Dies bedeutet, dass, auch wenn ein Ende in Sicht ist, dem Virus auch weiterhin keine Angriffsfläche geboten werden darf. ● Mars Di Bartolomeo

D'GEDICHT VUN DER WOCH



Net kohärent

Jacques Drescher

Lo quaakt alt nees de Clement,
Well hien et besser weess.
Mat Bokemaul am Radio
Beweegt hie sech am Krees.

„Wa mir dat géifie wëssen,
Wat d'Wëssenschaft net kennt,
Da wieren déi Mesuren
All vill méi kohärent.“

E rennt duerch oppen Dieren,
Zielt lizen a kregéilt.
Säi Kand dierf net bei d'Bomi;
Da kritt se alt gemailt.

Muench al Leit sinn zefridden;
Si päifen op d'Famill.
Si hu keng Loscht op d'Krankheet
An d'Chrëschttagskados-Spill.

Schneller Klicken, weniger Denken

Martin Ebner

Der *Atlas der digitalen Welt* zeigt, was die Deutschen im Internet wirklich interessiert: Frauen tratschen, Männer gucken Pornos

Hauptanliegen der Menschheit sind, war schon früher zu erraten. Jetzt weiß man es. Jedenfalls steht fest: die Hoffnungen auf Demokratisierung, Aufklärung oder gar Revolution des Kapitalismus, die vor rund 30 Jahren die Anfänge des Internets begleiteten, sind gründlichst gescheitert.

Zur Digitalisierung gibt es Unmengen an Daten, Statistiken und Rankings. Meist taugen sie nicht viel: Dubiose Umfragen ergeben Rekordwerte für Wikipedia, *Arte.tv* oder was sonst noch als gut und schön gilt. Die großen Internet-Konzerne haben zwar genaue Zahlen zu ihren Angeboten, halten diese aber geheim. Alphabet Inc. zum Beispiel verweigert sich einer unabhängigen Ermittlung der „Einschaltquoten“ von Youtube. Der Kölner Medienwissenschaftler Martin Andree und der Marktforscher Timo Thomsen haben trotz dieser Schwierigkeiten versucht, das Online-Universum genauer zu vermessen.

Viel größer kann Marktkonzentration nicht sein: Der Gini-Koeffizient des Internets ist 0,988. Ein Wert von 1 würde bedeuten, dass ein einziger Anbieter die gesamte Aufmerksamkeit abgreift

Der Titel ihrer Analyse, *Atlas der digitalen Welt*, ist etwas irreführend. Zur Geografie des Internets, etwa der Lage von Seekabeln, Knotenpunkten oder NSA-Überwachungszentren, ist darin nichts zu erfahren, auch nicht zu den Web-Präferenzen in unterschiedlichen Ländern. Es handelt sich um eine Marktstudie zur Internetnutzung in Deutschland. Die ist allerdings sehr detailliert: Andree und Thomsen haben dafür ein Panel der Marktforschungsfirma GfK ausgewertet, das heißt von Juli bis September 2019 jede einzelne Internetseite registriert, die von 16 000 Personen über 14 Jahren via PC, Tablet oder Smartphone besucht wurde. Nicht erfasst wurden dabei Spielkonsolen, das Internet-der-Dinge und *Smart-speaker* wie Amazons Alexa, die bereits in Millionen Haushalten herumschleichen. Zum Vergleich wurde auch der Lockdown-Monat April 2020 untersucht, der aber außer einer um 16 Prozent längeren Online-Zeit keine wesentlichen Änderungen des Surfverhaltens gebracht haben soll.

Der inspierte Datensatz, der für die ganze Bevölkerung Deutschlands repräsentativ sein soll, ist gigantisch: 223 Millionen Seitenabrufe. Die Zahl von rund 132 000 angeklickten Websites scheint nur auf den ersten Blick groß: Das ist nicht einmal 1 Prozent der 16 Millionen in Deutschland registrierten .de-Webseiten. Auf die Top-3, das heißt YouTube, Angebote des Hardware-Herstellers Apple (vor allem Musik) und Facebook/WhatsApp entfällt fast ein Drittel, auf die Top-500 knapp 86 Prozent der gesamten Internet-Nutzung. Spätestens ab dem Rang 10 000 ist es praktisch egal, ob Webseiten irgendwelche Inhalte

oder bloß Fehlermeldungen zeigen – sie haben so gut wie keine statistisch messbaren Besucher. So viel zu den Themen Wettbewerb, digitale Vielfalt und neue Chancen für kleine Anbieter.

Viel größer kann Markt-Konzentration nicht sein: Der Gini-Koeffizient des Internets ist 0,988 (ein Wert von 1 würde bedeuten, dass ein einziger Anbieter die gesamte Aufmerksamkeit abgreift). „Das Ergebnis hat uns in seiner Eindeutigkeit und Radikalität verblüfft“, schreiben die Forscher. Als Gründe für das Oligopol der US-Digitalriesen vermuten sie nicht Nachhilfe von Regierungen oder steuer-sparende Konzern-Konstruktionen: Ursachen seien vor allem geschlossene Standards der Social-Media-Plattformen, Selbstverstärkungsmechanismen von Algorithmen und die Türwächter-Funktion der Suchmaschinen Google und Bing (datenschutz-zere Alternativen wie DuckDuckGo oder Startpage erreichen allesamt nicht einmal 1,7 Prozent, Tendenz fallend). Und schlicht Zufall: Wenn „beliebige andere Unternehmen ein paar Monate Vorsprung gehabt hätten“, wären sie „heute ähnlich groß“ wie Facebook & Co.

In Deutschland waren 2019 mehr als 83 Prozent der Über-14-Jährigen im Internet unterwegs. Rund 12 Millionen Menschen, meist älter als 60 Jahre, waren offline. Da die durchschnittliche Online-Zeit pro User bei 152 Minuten pro Tag stagniert und die Jugend fast vollständig mit Smartphones verwachsen ist, wächst die deutsche Digitalwelt nur noch durch neue alte Nutzer. Im vergangenen Jahr entdeckten mehr als zwei Millionen Senioren das Internet für sich, das heißt neben den großen US-Plattformen vor allem Mainstream-Anbieter wie RTL oder Sparkasse.

Mittlerweile widmen sich Jung und Alt, Mann und Frau fast allen denkbaren Aktivitäten online. Ausnahmen sind lediglich Glücksspiele und Pornographie – da lebt knapp die Hälfte der Bevölkerung enthaltsam. Nuditäten sollen in der Anfangszeit 10 Prozent des ganzen Internet-Traffics ausgemacht haben, in Deutschland sind es heute nur noch 1 Prozent. Männer schauen im Schnitt knapp 2 Stunden Pornos pro Monat, Frauen nur 20 Minuten. Dagegen verbringen Frauen durchschnittlich 2 Stunden mehr mit E-Mail und Social-Media, insgesamt fast 11 Stunden. Ein zu zwei Drittel weibliches Publikum hat die rasch wachsende Plattform Pinterest, die sich als „visuelle Suchmaschine“ versteht und Produktplatzierung zum Programm selbst erhoben hat.

Unabhängige Blogs und Podcasts publizieren fern der breiten Öffentlichkeit: Alle zusammen erreichen bloß etwa 0,0057 Prozent der online verbrachten Zeit. Generell haben reine Informations- oder Nachrichtenseiten nur eine lächerlich „geringe Stickiness“. Am meisten gefragt, auch bei der angeblich so kritischen „Generation Greta“, sind das Boulevardblatt *Bild* und Wetterberichte – die es aber pro Monat auch nur auf jeweils eine halbe Stunde bringen.

Während zum Beispiel die Printausgabe der *Süddeutschen Zeitung* von ihren Abonnenten im Schnitt angeblich pro Tag 38 Minuten lang gelesen wird, sind es bei der Onlineversion nur 9 Minuten. Das heißt: 9 Minuten pro Monat! Dass die digitale Transformation „grundlegende Rezeptionsweisen von Medieninhalten im Kern verändert“, finden selbst die eher unpolitischen Marktforscher bedenklich: „Es wird irgendwann nicht mehr genug Leser geben, welche die erforderlichen Lektüreformen noch beherrschen.“ Die „extrem kurzen Aufmerksamkeitsspannen“ könnten nicht nur den Journalismus implodieren lassen. ●

Der *Atlas der digitalen Welt* von Martin Andree und Timo Thomsen ist im Frankfurter Campus-Verlag erschienen: www.atlasderdigitalenwelt.de



Google, Türwächter des Internets

Esou aläert ass d'Lëtzebuurger Sprooch!

www.zls.lu
www.lod.lu
www.verben.lu

Eis Sprooch
richteg schreien
Josy Braun



↑ en français:
136 pages, 15 €



↑ in English:
128 pages, 15 €



↑ op Lëtzebuergesch:
104 Säiten, 15 €



↑ Version actualisée:
144 pages, 12 €



↑ 256 Säiten, 18 €



↑ Gratis beim ZLS
lod@lod.lu



↑ 123 Pärelen aus der
Lëtzebuurger Sprooch:
96 Säiten, 10 €



ZLS
Zentrum für
Lëtzebuergesch
Sprooch



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Procrastinations et enfumages à tous les étages

Jean Lasar

Crise climatique

2030, 2050 ou 2060 : les politiques climatiques proclamées en Europe, en Chine et bientôt aux États-Unis se donnent des objectifs de réduction d'émissions à dix, trente ou quarante ans. Une réduction de 55 pour cent des émissions de CO₂ est visée au sein de l'UE d'ici la fin de la décennie. La Chine veut porter les siennes à zéro d'ici 2060. Le Royaume-Uni vient d'annoncer vouloir arriver à « net zero » d'ici trente ans à l'aide d'un plan en dix points. On attend de Joe Biden un plan à 2 000 milliards de dollars sur quatre ans qui inclura probablement aussi un objectif net zéro. Alors, sauvés ? Nous sommes hélas loin du compte. Petit topo des manœuvres dilatoires en cours dans trois pays européens.

Les objectifs sont ambitieux, mais leur la réalisation, au lieu d'être chiffrée année par année, est fixée à un point éloigné dans le temps

Allemagne Après l'exécrable accord qui se contente de vouloir fermer en 2038 les centrales à charbon, et alors que se met en place une stratégie hydrogène qui ressemble plus à un plan de sauvetage des gaziers qu'à un programme de décarbonation, la prochaine trahison des ambitions climatiques de la République fédérale se prépare au Kanzleramt. Puisque la norme Euro7 en gestation à Bruxelles pour les moteurs à explosion est perçue par le lobby automobile allemand comme une menace existentielle, la chancelière met les petits plats dans les grands, rapportent des médias allemands. Elle crée une commission permanente comprenant, sous sa férule, cinq ministères, les fédérations patronales et les centrales syndicales, avec pour but pratiquement avoué de vider de sa substance cette future norme européenne. Les constructeurs ayant décrété que les limites d'émission envisagées pour les oxydes d'azote à partir de 2025 « ne peuvent pas être atteintes en pratique au plan technique », Madame Merkel va monter au créneau en s'appuyant sur le « large front » ainsi formé et plaider que des centaines de milliers d'emploi sont en jeu. C'est donc bien à une défense en règle du moteur à explosion que se prépare Berlin, quitte à continuer d'empoisonner les atmosphères des villes et à enfermer l'industrie automobile européenne dans une réglementation qui va inéluctablement retarder l'abandon des combustibles fossiles. Le conflit autour de l'extension de l'autoroute A49 en Hesse, où des militants écologistes s'opposent aux forces de l'ordre pour défendre une forêt, le Dannenröder Forst, contre les bulldozers, tandis que les Verts hessois, alliés aux chrétiens-démocrates au Landestag, persistent à vouloir « honorer un contrat », illustre bien la difficulté que rencontre les institutions allemandes, aux plans fédéral et régional, à tourner le dos à un modèle centré sur la voiture individuelle.

France Créée dans le sillage de la crise des gilets jaunes, la Convention citoyenne pour le climat a planché pendant six mois et fait, en juillet dernier, 149 propositions. Composée de 150 citoyens tirés au sort et conseillés par des experts, la Convention a fourni un travail remarquable, soumettant un catalogue de mesures diversifiées, couvrant des domaines variés, comprenant du dur et du symbolique, de l'évident et de l'astucieux : nul doute que si le président avait respecté sa promesse de transmettre « sans filtre » ses propositions aux instances compétentes et qu'eût été mis en œuvre, ou pour

le moins en chantier, l'arsenal législatif, réglementaire et de communication proposé, la France serait aujourd'hui engagée sur une voie considérablement plus climato-compatible. Mais il a vite fallu déchanter. Trois mesures ont été écartées d'emblée, dont celle d'une limite générale de 110 km/h sur les autoroutes. La mission confiée aux conventionnels était de « définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins quarante pour cent d'ici 2030 par rapport à 1990 ». La démarche a certes apporté la preuve que les modèles

de participation citoyenne peuvent aussi fonctionner en France. Mais pour le reste, le gouvernement d'Emmanuel Macron n'a fait preuve d'aucun empressement. Une partie des propositions avancées par la Convention avaient déjà été écartées, et rien n'indique une intention de rouvrir le débat. Pour les autres, malgré la présentation cette semaine par le gouvernement d'un catalogue de mesures inspirées des travaux de la Convention, le contour de celles-ci reste des plus vagues, et aucune initiative légiférante sérieuse ne se dessine. Quelque six mois après la publication des propositions de la Convention, et à

moins d'un sursaut que rien ne permet pour l'instant de présager, force est de constater que l'exercice se sera résumé à de la communication politique.

Royaume-Uni Glasgow doit accueillir l'an prochain la COP sur le climat. Est-ce dans cette perspective que Boris Johnson a annoncé récemment un plan climat en dix points pour une « révolution industrielle verte », dont les médias ont surtout retenu qu'il prévoit de mettre fin d'ici 2030 à la vente de voitures essence et diesel ? Censé faire bouger le Royaume-Uni « à grandes enjambées vers le net zéro d'ici 2050 », le programme relève en réalité lui aussi de la temporisation. Pourquoi attendre la fin de la décennie pour mettre fin à la vente de voitures dotées d'un moteur à explosion ? Ce dont l'atmosphère terrestre a besoin pour se remettre des milliers de gigatonnes de CO₂ que nous y avons déversées depuis deux siècles et pour que nous ayons une chance d'enrayer le réchauffement, c'est d'une baisse immédiate et tangible de nos émissions, pas d'une promesse à dix ans. Électrifier le transport, c'est indispensable, mais perpétuer le règne des voitures individuelles, même électriques, n'est pas une option compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Les 2,4 milliards de livres d'investissements prévus par le plan de Johnson en faveur des voitures électriques sont à mettre en regard des 27 milliards que son gouvernement a promis en août dernier d'investir dans des projets d'infrastructures routières. A noter enfin que les références au « net zéro » contenues dans ces plans climat cachent presque toujours une supercherie consistant à recourir à d'hypothétiques « technologies d'émissions négatives », projets pharaoniques et invraisemblablement risqués, pour couvrir les écarts laissés par des projections de réductions d'émissions trop timorées.

Conclusion Ce que ces politiques climatiques ont en commun, ce sont des objectifs en apparence ambitieux, mais dont la réalisation, au lieu d'être chiffrée année par année, est fixée à un point éloigné dans le temps. Or, de tels dispositifs sont conceptuellement et structurellement inopérants. Au regard de l'urgence, ce sont des compromis boiteux qui font la part belle à la poursuite du modèle économique productiviste et extractiviste. Ils cachent mal les attermolements, reports et exercices d'enfumage auxquels se préparent déjà en sous-main les gouvernements et administrations qui les énoncent. Pour être crédible en 2020, une stratégie climatique se doit d'inscrire dans le dur, de préférence dans la Constitution et les traités internationaux (afin d'engager les futurs gouvernants), des objectifs de réduction annuels plutôt qu'étalés sur des décennies, vérifiables grâce à des critères affichés, et enfin assortis de sanctions et correctifs s'ils ne sont pas atteints. Il va sans dire que de tels objectifs n'ont pas beaucoup de sens s'ils ne sont pas accompagnés d'un démantèlement agressif des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles. Enfin, si elle n'intègre pas simultanément de robustes objectifs de justice climatique (en s'attaquant aux inégalités) et de restauration des équilibres du monde naturel (dont dépend un climat terrestre viable), une stratégie, même articulée autour de cibles de réduction d'émission annuels, ne fait tout simplement pas le job. Ce qui est valable pour Berlin, Paris ou Londres l'est malheureusement presque partout : nos gouvernants continuent de fétichiser la baguette et de botter en touche. ●



Sven Becker

Exercices d'enfumage, pour la fête nationale 2020



Plus vite en ligne

●●●●○

Le public se détournant de plus en plus de la télévision « de flux » et les salles de cinéma subissant les affres des confinements successifs, les plateformes internationales de streaming ont le vent en poupe. Elles se battent autant sur le front du contenu que du prix de l'abonnement. Netflix a beau (co)produire des films et séries dans les pays où il est diffusé (ce qui nous permet de découvrir des produits polonais, espagnols, français, indiens et même flamands), l'offre reste très américano-centrée. Les Français ont répondu par exemple avec la plateforme Henri qui offre gratuitement des films « rares » de la Cinémathèque française ou avec La Cinetek (disponible au Luxembourg depuis octobre) qui propose un choix de plus de 1 400 films recommandés par des réalisateurs du monde entier (chacun envoyant une liste de cinquante titres qu'il considère comme sa cinémathèque idéale). Les

films luxembourgeois souffrant chroniquement de l'étroitesse du marché grand-ducal, la mise en ligne semble être une voie de salut intéressante pour les producteurs et distributeurs. En 2016, D'Filmakademie lançait, avec UniversCiné, le site *vod.lu* avec une offre de location de films luxembourgeois (et européens). Avars en chiffres, les responsables n'ont pas communiqué combien de films étaient loués par mois. Ce mois, la plateforme luxembourgeoise disparaît et rejoint Sooner déjà présent en Allemagne, en Belgique, en Autriche et en Suisse. Les *usuals suspects* du cinéma luxembourgeois (CNA, Film Fund, D'Filmakademie, FilmPraïs) sont bien évidemment de la partie. Le catalogue s'enrichit de nouveaux contenus pour atteindre 5 000 films du cinéma indépendant mondial, avec une attention particulière portée au cinéma luxembourgeois et 300 films issus de la production et coproduction locale. La nouveauté réside aussi dans des abonnements mensuels (à partir de 7,99 euros par mois) qui complètent l'offre dite « transactionnelle » (de location par film). « Comme le nom l'indique, il s'agit de proposer des films plus vite et plus tôt dans la chronologie des médias, tout en respectant les différents secteurs de l'industrie », souligne Maxime Lacour, directeur de Sooner.lu auprès du *Land*. Le choix des films se situe entre la niche pointue et le *mainstream* international : « Notre ligne éditoriale se veut à la fois

artistique, multiculturelle, ouverte et indépendante », annonce-t-il en ne rechignant pas sur quelques *blockbusters* américains tout en valorisant aussi des films africains ou sud-américains. Pour renforcer son ancrage, Sooner travaille en partenariat avec divers festivals de cinéma (dont le LuxFilmFest, mais aussi Cannes et Berlin) et prévoit une offre « extended » événementielle avec des masterclasses ou des avant-premières. L'année prochaine devrait aussi voir l'arrivée de séries (« mais nous sommes une offre de cinéma avant tout »). À terme, le directeur ne ferme pas la porte à d'éventuelles coproductions... à la manière de Netflix (mais pas avec les mêmes moyens). Difficile de quantifier les moyens et objectifs : Lors du lancement chez nos voisins, la presse belge a annoncé un objectif de 50 000 abonnés pour le Bénélux (plus de la moitié en Belgique), chiffre que le responsable refuse de commenter. [fc](#)

EN RÉSIDENCE

Street art Cap vert

●●○○○

Lors de la dernière Nuit de la Culture, la ville d'Esch avait invité le Festival cap-verdien Sete Sóis Sete Luas (Sept soleils, sept lunes) qui prône le dialogue interculturel à travers la musique populaire et l'art contemporain. En retour, ce festival qui réunit des participants



de treize pays à convié les street artists Raphaël Gindt et Daniel Mac Lloyd pour une résidence artistique dans les îles de Brava, Fogo, Santo Antão et dans la ville de Santa Catarina de Santiago. Ils y ont réalisé des œuvres murales à la Bibliothèque de Santa Catarina de Santiago, sur la petite île de Brava et sur l'île de Fogo (photo : Havefilm). [fc](#)

Micro-résidences

●●●○○

En règle générale, à la fin des résidences artistiques, les artistes présentent le résultat de leurs travaux devant des spectateurs. Cette année, les restrictions ne permettent pas d'aller à la rencontre du public. Cependant, les résidences continuent et s'adaptent. À neimënster, des micro-résidences sont pensées comme des courts séjours pendant lesquels les artistes prennent le temps de se consacrer à une recherche artistique, à l'écart du stress des restrictions actuelles. L'équipe a sélectionné des projets parmi les nombreuses demandes qui lui parviennent. À la fin du séjour, les restitutions se

déroulent par visioconférence et donnent lieu à des échanges avec le public. Après Larisa Faber, venue développer son spectacle *stark bollock naked*, et du comédien et metteur en scène Afazali Dewaele, c'est au tour du plasticien Daniel Wagener de prendre place dans cette résidence. Poursuivant sa démarche de détournement d'objets du quotidien, mais aussi de détournement du support traditionnel de la photographie, il va travailler sur la conception de nouvelles œuvres pour présenter deux expositions de sculptures photographiques l'année prochaine. Le 14 décembre, il s'entretiendra avec le public sur Zoom autour de son processus de création et l'art du détournement. [fc](#)

NOUVELLE TÊTE

Plus de marketing pour Esch2022

●○○○○

On ne sait quand l'équipe de Esch2022 pourra, non pas couler des jours tranquilles car il y a du pain sur la planche, mais se consacrer pleinement à sa tâche plutôt qu'à des problématiques de ressources humaines. Dernier épisode en date, le départ (à la fin de l'année) de Ronnie Gerber, une des premières embauches de l'asbl en tant que « Responsable Communication, Marketing & Relations publiques ». Ce

dernier invoque auprès du *Land* des « raisons personnelles qui ne [me] permettent pas de consacrer toutes les heures nécessaires à l'ampleur de la tâche » et se réjouit de voir « la relève déjà installée dans l'équipe ». La relève, c'est Ulrike Pohl, une spécialiste du marketing recrutée en Allemagne après un parcours très international (et très peu culturel), notamment dans les secteurs du luxe et du commerce. Elle aura à gérer l'équipe qui doit assumer la communication et l'image de cette année culturelle mal née et si peu lisible, auprès du public, des communes, des partenaires institutionnels et privés et bien sûr de la presse. Cinq personnes constituent actuellement cette équipe. [fc](#)

ART CONTEMPORAIN

PPP

●●●○○



On pourrait appeler cela un PPP (partenariat public / privé, mais les communicants ont choisi le terme de « dialogue ». Ainsi, la Collection Mudam

(sans doute une des plus petites collections nationales) rencontre la Collection Pinault (sans doute une des plus grandes collections privées), et ce, pour la deuxième fois. En 2019, cette collaboration avait débuté avec la présentation d'œuvres de Danh Vo (*d'Land* 10.05.2019). La « conversation » se poursuit, à partir de ce samedi, autour de la lumière avec une installation au sol de Cabrita (né en 1956, à Lisbonne) de la Collection Mudam et une sculpture suspendue de Cerith Wyn Evans (né en 1958 à Llanelli) de la Pinault Collection. Deux artistes de la même génération, donc, mais qui ne partagent pas grand-chose d'autre. Le Portugais utilise le tube fluorescent et d'autres matériaux « pauvres » et récupérés dans *À propos des lieux d'origine #1*, 2005, une sculpture brute, plutôt rectiligne et à la lumière froide du néon. Avec *We are in Yucatan and every unpredicted thing*, le Gallois met en scène un chandelier délicatement ouvragé, produit pour l'occasion par l'atelier de verrerie Galliano Ferro à Murano. Une lumière bien plus chaleureuse est produite au rythme d'une programmation sonore composée par l'artiste à partir de bruits de machines et de pépiements d'oiseaux. Une architecture brute fait donc face à une poésie dentelée (photos : Rémi Villaggi et Ben Westoby), mais dans les deux cas, la lumière et son intensité agissent sur l'espace et en modifie la perception. [fc](#)

Broderie exquise

●●●●○

On se souvient des *Cadavres exquis*, inventés par les poètes surréalistes où chacun était invité à poursuivre le texte d'un autre. Avec *Questo Anonimato È Sovversivo* (Cette anatomie est subversive), l'artiste italien Ruben Montini reprend ce jeu à son compte avec un médium assez peu utilisé dans l'art contemporain (même si Annette Messager dirait le contraire) : la broderie. Il a initié ce projet en 2016 et le fait voyager dans toute l'Europe : c'est un drap de coton blanc que le public est convié à venir broder, en partant d'un fil laissé libre à l'étape précédente. Libre à chacun de modifier, ajouter, interpréter ce qui a été entamé précédemment. Le but du projet est d'inviter le public à collaborer à la réalisation d'une œuvre d'art collective. Se déplaçant dans chaque pays européen, il vise à créer une pièce colossale de broderie qui sera le résultat de la coopération entre les personnes vivant dans toute l'Europe. Le gigantesque tissu

brodé racontera ainsi l'histoire des nombreuses personnes qui se sont « rencontrées » à travers le travail manuel de la broderie et qui ont éprouvé un même sentiment de partage et de création d'une œuvre commune. La notion de travail « ensemble, mais à distance » semble vraiment coller à l'actualité du télétravail plus ou moins forcé. Le long voyage du projet a commencé à la Royal School of Needlework en Grande-Bretagne, pour se poursuivre dans divers musées et centres d'art (photo : Ela Bialkowska) et même chez des particuliers pendant le lockdown. Il fera escale au Casino-Luxembourg ce week-end. Les personnes intéressées à participer à cette action de broderie sont invitées à s'inscrire (visites@casino-luxembourg.lu) en choisissant le jour choisir le jour (samedi 12 décembre ou dimanche 13 décembre) et l'heure. Aucune connaissance préalable n'est requise et les outils nécessaires sont mis à disposition. [fc](#)



ZEITGENÖSSISCHE KUNST

Im hohen Norden

Boris Loder



Paolo Verzone, *Arctic Zero*

Der Begriff vom „hohen Norden“ lässt an bizarre Eislandschaften denken, an unwirtliche Temperaturen und vielleicht auch an hyggelige Wohnkultur – Dinge also, die man mit dem Luxemburger Norden eher weniger assoziiert. Doch gerade hier, in Clervaux, der Stadt der Bilder, liegt der Ausgangspunkt für eine imaginäre Reise in die höheren Breitengrade. Die aktuelle Ausstellungssaison widmet sich unter dem Titel *Nord Part I* dem Verhältnis des Menschen zu Landschaften des Nordens.

Auf dem Marktplatz werden Besucher/innen mit Paolo Verzones Serie *Arctic Zero* bereits an den nördlichsten Punkt der Reise geschickt. Vom Schlossfelsen hängen großformatige Aufnahmen aus Svalbard, übersetzt: kalte Küste, in Spitzbergen. Bis in die 60er Jahre war das Dorf im arktischen Archipel ein Bergbaudorf. Trotz der Rohstoffvorkommen ist die Landschaft so unwirtlich, dass bisher niemand sie beansprucht hat; zwar ist Spitzbergen mit Norwegen verbunden, jedoch als neutrale, entmilitarisierte Zone ausgewiesen. Seit den 1990ern zieht Svalbard eine große Zahl an Wissenschaftlern an und hat sich laut Verzzone zum „größten Labor der modernen Arktisforschung“ entwickelt, in dem bei durchschnittlich minus sechs Grad geforscht wird. Es gelingt Verzzone, den Formenschatz der vermeintlich kargen Landschaft zu verdeutlichen. Insbesondere aber lenkt er den Blick auf den Reichtum des wissenschaftlichen und kulturellen Lebens unter nicht sonderlich einladenden Bedingungen. Die Fotografien zeigen einen Forscher, der von einem Felsvorsprung über das bläulich-kalte Wasser blickt, oder eine rote Hütte gegen den Schnee, in der ein Wetterballon vorbereitet wird. Eine Musikkapelle ist bei einer Outdoor-Performance zu sehen. Gerade in den Nachtaufnahmen verdeutlicht der Kontrast aus kaltem Umgebungslicht beziehungsweise grünlichem Polarlicht und warmer Beleuchtung den Kontrast zwischen der lebensfeindlichen Umgebung und dem Schutz der Behausung.

Einen wissenschaftlich relevanten Ausgangspunkt nehmen auch die Arbeiten von Evgenia Arbugaeva mit dem Schmelzen

In Clervaux, der Stadt der Bilder, liegt der Ausgangspunkt für eine imaginäre Reise in die höheren Breitengrade. Die aktuelle Ausstellungssaison widmet sich dem Verhältnis des Menschen zu Landschaften des Nordens

des Permafrosts in Nordost-Sibirien. Hier hat die Fotografin einen Nebeneffekt dieser besorgniserregenden Entwicklung dokumentiert. Nicht nur geben die erwärmten Permafrostböden zunehmende Mengen gigantischer CO₂-Vorkommen ab, die in ihnen gespeichert sind, sie geben auch Spuren aus über 4 000 Jahren Vergangenheit frei. Die *Mammoth Hunters* folgen dem Geruch von Moschus und Verwesung, um konservierte Mammutkadaver freizulegen, die neben ihrem naturhistorischen Wert insbesondere aufgrund ihrer Stoßzähne begehrt sind. Diese werden für oftmals zehntausende Euro nach China verkauft, wo sie als Ersatz für das seit 2017 verbotene Elfenbein erhalten und kunstvoll weiterverarbeitet werden, um schließlich für teures Geld auf dem Markt zu landen. Stoßzähne, die aus lehmigem Boden herausragen, Hobbit-artige Lehmhöhlen der Jäger, ein mumifiziertes Mammut in einer Eiskristall-Höhle – Arbugaevas Bilder stilisieren die Kadaversammler auf fantastische Weise zu heroischen Jägern.

Mit *Zeeland* wählt der niederländische Fotograf Jeroen Hofman einen landschaftlichen Grenzverlauf, in dem die Naturgewalt auf eine Landschaft trifft, die der Mensch dem Meer abgerungen. Der erhöhte Blick des Fotografen gleitet über grüne Marschlandschaften hin zum Meer und endet am Horizont in der Bildmitte. Es wirkt somit, als bestünden die Fotografien nur aus Mittel- und Hintergrund, obgleich in Kamernähe teils Infrastruktur zu erkennen ist, wie Windkraftanlagen oder Solarpaneele. Zwar handelt es sich hier nicht um Eiswüsten oder Permafrost, jedoch wirken die Landschaften in ihrer Weite durchaus unwirtlich.

An den Arkaden unterhalb des Schlosses wird die Reise in den Norden schließlich selbstreferentiell. Der Luxemburger Fotograf Christian Aschman zeigt in seiner Serie *État des Lieux, États d'un Lieu*; Clervaux Lokalkolorit aus der Ardennege-meinde. Motive wie Scheunen und Straßenbäume heben die Ländlichkeit des Ortes hervor, der Aschman mit Straßenschildern, Telefonzellen und Briefkästen auch die urbane Infrastruktur entgegenhält. Unverkennbar ist Aschmans unaufgeregter Stil, statt weitwinkliger Aufnahmen sind die Motive nüchtern und komprimiert eingefangen, sodass sich etwa Teile von Scheunen, Bauernhäuser und Kirchturm kollagenartig überlappen. Menschen sind in Aschmans Fotografien keine zu erkennen, doch zeigen sie Schauplätze menschlichen Wirtschaftens, der Kommunikation und des Wohnens. Wer nach Clervaux fährt, den laden diese Fotografien dazu ein, die Stadt auf poetische Weise visuell zu erfahren. Unter freiem Himmel permanent zugänglich bieten die Ausstellungen der Saison *Nord Part I* somit alle Möglichkeiten, von Clervaux bis Spitzbergen Nah- und Fernweh zu bekommen. ●

Mehr Informationen: www.clervauximage.lu



Evgenia Arbugaeva, *Mammoth Hunters*

BINGE WATCHING

Geisterstunde

Truth Seekers, Wahrheitssucher, ist im Grunde eine ganz friedvolle Bezeichnung für die Detektionsarbeit von Übernatürlichem – ganz im Gegensatz zu den *Ghost Busters*, den titelgebenden Geisterjägern aus der Feder von Dan Aykroyd und Harold Ramis. Es ist wohl die erste filmische Referenz die einem in den Sinn kommt. Deren Name ist da viel aggressiver, böswilliger, impliziert er doch das Austreiben der Wesen, einer kammerjägerartigen Tätigkeit ähnlich. Der sanftmütige Gus Roberts (Nick Frost) hingegen geht bei seiner Arbeit eher liebevoll und geduldig vor, ihn interessiert die Erforschung des Paranormalen. Hauptberuflich ist er Mitarbeiter des Kundenservices eines großen Internet-Providers mit dem liebevollen Namen „smyle“. Was nicht gerade zufällig an eine Mischung aus den Angeboten „Amazon Smile“ und „Amazon Prime“ erinnert, sogar bis in den unmittelbaren Schriftzug auf dem Transportlaster hinein, ist diese Parallele augenscheinlich. Auf deren Streaming-Plattform ist die Serie *Truth Seekers* denn auch erschienen – intradiegetische Werbung in eigener Sache also. Gus liebt es, Menschen miteinander zu verbinden – auch in seiner Nebenbeschäftigung als Mittler zwischen den Welten der Lebenden und der Toten. Er geht Verdachtsfällen auf paranormale Aktivitäten nach und veröffentlicht seine Arbeit auf seinem Youtube-Kanal „Truth Seekers“. Trotz seiner Bemühungen kann Gus, der nach dem Tod seiner Frau mit seinem Schwiegervater Richard (Malcolm McDowell) zusammenlebt, keine tatsächliche paranormale Erfahrung aufweisen. Das soll sich ändern, als ihm eines Tages der gutmütige junge Mitarbeiter Elton John (Samson Kayo) an die Seite gestellt wird, der jedoch große Angst vor den Gespenstern hat. Damit ist die komödiantische Konstellation geschaffen, auf der *Truth Seekers* aufbaut: Unser unscheinbarer Held wird durch einen komischen Sidekick ergänzt, der das komplette Gegenteil des anderen darstellt. Regisseur Jim Field Smith konzentriert seine *mise-en-scène* auf sein Darstellereensemble, das mit viel Gespür für Mimik, Timing und Beats für die nötigen Lacher sorgt.



Nick Frost als Gus, die Wahrheitssucher

Als Horrorkomödie konzipiert, bedient sich *Truth Seekers* klarerweise der üblichen Genreverweise, um sie dann einer ironischen Brechung zuzuführen: Okkulte Rituale oder noch lateinische Beschwörungsformeln stehen da als deutliche Anspielungen auf gängige Horrorklischees, die sogar Filme wie James Wans *The Conjuring* (2013) zu einer unfreiwilligen Parodie verkommen ließen. Dass die Intertextualität einer der wichtigsten Bezugspunkte der Serie ist, ist offenkundig. Sie strotzt nur so von popkulturellen Verweisen auf die Film- und TV-Welt, von Videoclip-Bildern im Bild. Das dürfte kaum verwundern, immerhin wurde die Serie von Nat Saunders und dem Gespann Nick Frost-Simon Pegg geschrieben – beide sind bekennende Nerds der Popkultur. Dennoch ist *Truth Seekers* von deren Vorgänger-Filmen wie *Shaun of the Dead* (2004), *Hot Fuzz* (2007) und *The World's End* (2013) weiter entfernt, betont stärker das Komödiantische der Handlung als die Gore-Elemente. Nicht so sehr zielt *Truth Seekers* auf die affektorientierte und körperliche Brutalität – auch wenn zwischendurch mal ein Kopf explodiert –, sondern auf die Entwicklung des Helden. Nick Frost gibt den Mittler, der in keiner Situation seine Gelassenheit verliert, mit spürbarer positiver Energie. Der Reiz dieser Serie liegt vor allem in der liebevollen Konstruktion eines Findungsprozesses: Dieser Gus ist im Grunde ein Gefangener im Zwischendrin. Er lernt den Tod seiner Frau zu verarbeiten und findet in seiner amüsanten Truppe von Weggefährten – dazu stoßen bald die von Untoten verfolgte Astrid (Emma D'Arcy) sowie Eltons ängstliche Schwester (Susan Wokoma) – ganz irdische Freunde, die ihm Halt geben, ihn sich lebendig fühlen lassen. ● Marc Trappendreher

EXPOSITION

L'art à Noël

Hans Fellner a fait un pari pour sa galerie : exposer uniquement des artistes luxembourgeois contemporains. Encore faut-il s'entendre sur cette appellation. Car en se focalisant plutôt sur une production locale, dirions-nous, de facture moderne, l'optique est tout à fait autre. C'est en tout cas ce qui nous vaut de voir, au moment des fêtes, propices aux cadeaux, une exposition *La gravure dans tous ses états*, rue Wiltheim. Y sont regroupées des œuvres sur papier et sur tissu à la pointe sèche, des aquatines, xylogravures et quelques monotypes, réalisées dans les deux endroits du grand-duché où c'est possible. D'abord, l'Atelier Empreinte au Rollingergrund, espace mis à disposition en 1995 par la Ville de Luxembourg et soutenu par le Focuna, qui dispose des presses nécessaires à la pratique de la gravure. Ensuite, Semaphore art studio qui est installé depuis 2008 dans l'ancienne gare d'Oetrange, fondé par les artistes Jeannette Breming, Diane Jodes et Robert Hall.

L'objectif est louable : présenter des artistes locaux. La gravure malheureusement semble ne pas cadrer avec son époque

Ruf, Isabelle Lutz, Anneke Walch, Sylvie Karier, Malou Faber-Hilbert, Danielle Grosbusch, Pit Wagner, Annette Walch et Désirée Wickler. *Apple Dreams* de Diane Jodes, une très grande xylogravure qui, par sa séduction, visible de la rue, invitera assurément le visiteur à s'aventurer plus loin. Avec ses tons bleus gris et blancs, elle suggère une ville la nuit ou une cosmogonie, on ne sait. Car la galerie ne donne pas d'explications techniques ni ne profite de l'occasion pour évoquer l'histoire de la gravure.

Au sous-sol, sur le mur du fond, quatre collages, colorés et plutôt proches de l'affiche (encore une fois, on n'en saura pas plus), également de Diane Jodes, sont amusants car fonctionnant, suppose-t-on, sur le mode du rébus (*Über-leben, Klappe halten, Aggressive Mimosen, Self-Portrait with Long Legs*). On sent en tout cas un vraie personnalité, tout comme est fort *You are naked* de Pit Wagner qui mêle xylogravure, linogravure, peinture à l'huile et broderie sur tissu. Sur des plages de couleurs dominant, tracées au trait épais, des scènes d'une vie intime et intranquille.

C'est tout le contraire des pièces de Danielle Grosbusch, Isabelle Lutz, Malou Faber-Hilbert, qui se limitent au travail classique de la gravure à la taille douce : inciser la matrice en métal, l'encre puis la mettre sous presse. La plaque est réutilisable trois, cinq voire jusqu'à vingt fois. Il en résulte des traits, unique ou en réseau, des sortes de nœuds, des nids... En revanche, les portraits de Robert Hall, montrent l'apparition sépia d'un visage pointilliste. La matière (ici de la terre mouillée), est appliquée sans entailler la plaque de métal en une esquisse rapide. Le résultat est l'inverse du motif sur la plaque. Unique. Dans un monotype, l'artiste prend le plus de risques. ● Marianne Brausch

La gravure dans tous ses états, contemporary printmaking in Luxembourg est à voir jusqu'au 9 janvier 2021 à la galerie Fellner contemporary, 2a rue Wiltheim à Luxembourg

Hans Fellner expose des œuvres de Diane Jodes et Robert Hall, qui sont également membres de l'association L'Atelier Empreinte, ainsi que de Franz

Naked, xylographie, linogravure,

huile, coton. Pit Wagner, pièce unique. 2020

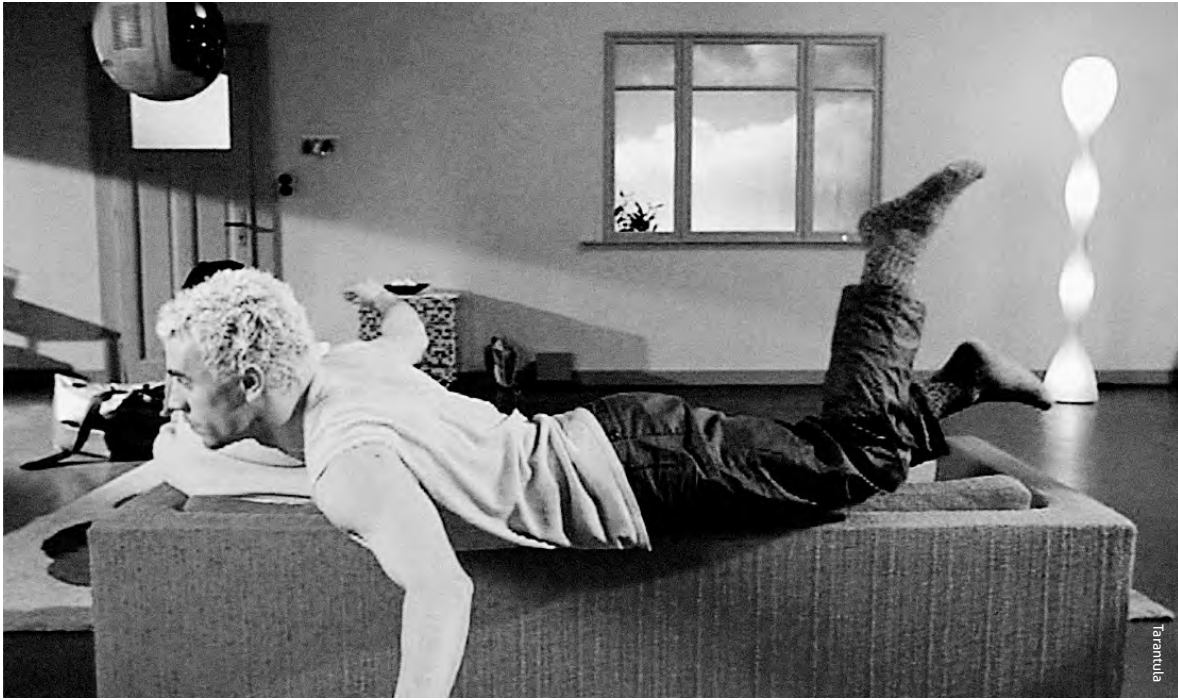


FILMS MADE IN LUXEMBOURG

Une choré en stop motion

Pablo Chimienti

Les cinémas sont fermés, mais le cinéma luxembourgeois reste disponible en ligne. Parmi les propositions de la VOD grand-ducale, de nombreux court-métrages marquant les débuts des réalisateurs. Suite du retour en arrière avec *Eré Méla Méla* de Dan Wiroth



Le film marie une esthétique moderne aux saveurs d'un conte oriental

Eré Méla Méla est un Ovni. Un petit film semblable à aucun autre. Un film de danse, un « chorégra-film » expérimental, sans parole, sans vraiment de récit, mais avec une force émotive hors du commun.

Dans un appartement deux hommes dansent. Ils se frôlent, se touchent, s'enlacent, se repoussent aux rythmes de l'éthio-jazz de Mahmoud Ahmed. *Eré Méla Méla* est le titre de son album paru en 1975 et veut dire « Je cherche une solution ». Une musique entêtante et quasi-hypnotiques qui sert de base à la chorégraphie de Lionel Hoche – crédité en tant que co-auteur du film. Des gestes chaloupés que Lionel Hoche et David Drouard réalisent devant les caméras de Dan Wiroth et que le cinéaste luxembourgeois – dont *Eré Méla Méla* est la troisième réalisation d'animation après *Crucy-Fiction* et *Fragile* – décortique non pas à pas, mais image par image. Car Dan Wiroth est un professionnel du stop motion. Si le rôle du chorégraphe est de faire danser les hommes, celui du cinéaste est, dans ce cas, de faire danser les images et de créer ainsi sa propre chorégraphie, à partir de celle de Lionel Hoche (qui a notamment travaillé avec le Nederlands Dans Theater au tournant des années 1990). Chez lui, les humains dansent, bien sûr, mais les vêtements et les objets aussi ; et de la caméra fait de même.

Le résultat est une ode à la danse, à la musique et au cinéma. Un film surprenant, sensible et sensuel. Un court plein de poésie hyper-stylisé. À l'incroyable travail sur l'image répond un prodigieux travail sur le son avec cette musique qui laisse ci-et-là, la place aux respirations et aux battements de cœur des danseurs qui accompagnent à merveille la mélodie aux sonorités jazz, funk et soul de Mahmoud Ahmed. Dan Wiroth se souvient de son travail sur ce film.

Quand les images de synthèse ont commencé à prendre de l'ampleur, j'ai eu l'impression d'être né au mauvais moment et au mauvais endroit

D' Land : Comment est né *Eré Méla Méla* ?

Dan Wiroth : Eré Méla Méla est un film de commande de la chaîne Arte. C'était dans le cadre d'une série de petits films de danse dont le but était de faire rencontrer un jeune réalisateur et un jeune chorégraphe pour faire une création commune autour d'une musique donnée. À l'époque, je ne connaissais ni Lionel Hoche, ni Mahmoud Ahmed. Je suis donc allé voir un de ses spectacles, c'était une danse qui m'a interpellé, très corps-à-corps avec beaucoup d'attouchements. À partir de là, avec ces données, le film s'est écrit sur le tournage. Mon but était de faire à la fois une prouesse technique et un défi envers le chorégraphe. Je voulais le provoquer pour voir jusqu'où il pouvait aller avec ma technique. J'ai donc décidé d'utiliser toutes les vitesses possibles de prise de vue : du stop motion, mais aussi des moments où la caméra tourne à douze images par secondes alors que les danseurs dansent au double de leur rythme habituel, des moments où je filme à l'envers pendant qu'ils dansent en marche arrière, etc. C'est ce qui donne cette animation saccadée réalisée en des prises de vues réelles. Il avait sa chorégraphie, et moi, chaque jour je la fractionnais avec un défi différent.

19 ans après, quel regard portez-vous sur ce film ?

Le film a été tourné pour la télé, c'est tout, mais le producteur a décidé d'en tirer une copie et de l'envoyer au festival de Berlin. Ça a super bien marché là-bas, j'ai eu énormément de retours et le film a même remporté le Teddy Award du meilleur court (ces prix créés en 1987 récompensent des films qui traitent de la question du genre et de l'homosexualité au cinéma, ndlr). Du coup, il a circulé dans le monde entier, été montré dans plus de 150 festivals, a reçu une vingtaine de prix dont plusieurs importants. Encore aujourd'hui je suis très fier de ce film et très content du succès qu'il a rencontré.

C'était en 2001. Ensuite vous avez tourné *If not, why not* en 2003 et *Élegant* en 2004. Après, vous avez arrêté le cinéma. Pourquoi ?

J'ai fini mes études en animation classique en 1995, et c'est juste l'année où les images de synthèse ont commencé à prendre de l'ampleur. De ce point de vue, j'ai un peu l'impression d'être né au mauvais moment et au mauvais endroit. L'animation traditionnelle n'a pas totalement disparu, mais elle est désormais largement régie par l'image de synthèse. Et moi, les ordinateurs, les trucs techniques et tout ça, ce n'était pas du tout ma tasse de thé. J'étais plus un technicien de la caméra, du film, de la pellicule. Un professionnel de l'analogique et tout à coup... c'est allé tellement vite ! Et puis, j'ai eu des enfants et, à l'époque, je ne voyais pas du tout comment vivre du film d'animation au Luxembourg ; même avec les aides du Film Fund, c'était très difficile. Du coup j'ai préféré travailler pour la télévision où j'ai pu garder une certaine créativité et de temps en temps faire des pubs ou des génériques en stop motion. Mais ça n'empêche pas que je continue à avoir des idées pour des court métrages... qui sait, un jour peut-être. ●

Des images, de quelles nuits sorties

Lucien Kayser

Leiko Ikemura et Jean-Charles Blais à la galerie Zidoun-Bossuyt : un face à face surprenant, d’autant plus engageant

A priori, rien ne pousse à associer dans une exposition Leiko Ikemura, l’artiste d’origine japonaise, et Jean-Charles Blais, le natif de Nantes. Mais il ne s’agit pas d’origine, bien sûr. Rien que leur manière de travailler les oppose radicalement. D’un côté, quand même comme un clin d’œil à la tradition asiatique, des peintures quasi immatérielles, où la tempéra et l’huile ne semblent qu’effleurer la jute, de l’autre, avec des affiches arrachées, des couches qui viennent se superposer, de l’épaisseur donc, de la matérialité. Et il est normal que les images, le monde qu’elles nous ouvrent, ne soient pas les mêmes, ne sortent pas des mêmes nuits, pas des mêmes rêves.

L’exposition réduite à une demi-douzaine d’œuvres de chaque artiste, est d’une grande qualité. Le visiteur passe volontiers de l’un à l’autre, les confronte après s’être attardé dans leur univers respectif

Et dans leur(s) contraste(s), justement, cela fonctionne. L’exposition, à la galerie Zidoun-Bossuyt, jusqu’au 9 janvier prochain, si elle s’avère très réduite, une demi-douzaine d’œuvres de chaque artiste, est d’une grande qualité, et le visiteur passe volontiers de l’un à l’autre, les confronte après s’être attardé dans leur univers respectif.

De Leiko Ikemura, déjà, on aime à dire qu’elle se situe à la rencontre de deux civilisations. Ses toiles, en effet, tantôt esquissent des paysages-horizons, des espaces qu’on situera entre le connu et l’inconnu, avec leurs montagnes nuageuses qui rappellent telles estampes, tantôt vont carrément vers l’abstraction, toute anecdote, toute littérature étant bannies. Dans les premières, des visages surgissent, planent, entourés de longues traînées de cheveux, s’intègrent à la nature au point de ne plus faire qu’un avec elle, il est alors question de genèse dans les titres, de féminité, voire de sainte Ursule, pour l’innocence sans doute. On préférera parler de légèreté du rêve, dans cette peinture en apesanteur, légèreté encore dans les deux sculptures, grave toutefois pour la gisante, malicieuse, enjouée, pour le chat argenté.

Il y a trop de délicatesse dans les tons roses, les couleurs pastel en général, trop de finesse, qui évitent que ces peintures ne glissent dans une douceur fade. Mais quelle opposition avec la noirceur de Jean-Charles Blais, ses silhouettes, vues de dos, dont les éclaircies autour, les taches de couleur, ne viennent qu’accentuer le côté ténébreux, nocturne. Le cauchemar, si l’on veut, après les rêves éblouis, émerveillés.

On aurait tort, toutefois, de charger de la sorte les peintures de Jean-Charles Blais, partie prenante dans la Figuration libre, dans les années 1980, et dix, vingt années plus tard, exposé dans le pays, à la galerie de Luxembourg ainsi que chez Erna Hécey.

Car nous sommes loin d’une peintre illusionniste ; ses figures, dit-il, ne sont plus des personnages, mais des objets. Et leurs paires font corps, entre eux, de même avec les affiches arrachées qui leur servent de support et d’horizon. Et alors ces ombres étranges,

on s’interroge moins sur leur marche, ou leur destination ; c’est la démarche du créateur qui importe.

Leiko Ikemura donne voix, il en résulte comme un chant, aux espaces infinis dont le silence

éternel effrayait jadis Pascal. Plus modeste-ment, avec beaucoup de force, d’intensité, Jean-Charles Blais donne vie à des fantômes, leur donne consistance qu’ils passent à leur tour à la peinture. ●



Vue de l'exposition

Quelques nouvelles de Péléchian A.

Loïc Millot

Il est un grand cinéaste, mais son œuvre est pourtant méconnue. Au point d’être devenue un objet de curiosité pour cinéphiles, aussi rare que précieux. Ses films en noir et blanc, muets et musicaux, témoignent (à sa place) qu’il est l’un des derniers représentants de l’Union soviétique. Un digne et discret héritier des mouvements d’avant-garde des années 20 qui se sont passionnés pour le montage, enjeu d’une révolution aussi bien politique qu’esthétique menée par les Eisenstein, Vertov ou Esther Choub. À bientôt 83 ans, le cinéaste arménien Artavad Péléchian roule toujours sa bosse, malgré les difficultés et le peu de visibilité donnée à ses films. Certes, ses réalisations passent bel et bien de temps en temps sur les écrans, puisque l’on en parle un peu. En France, une première rétrospective s’est tenue en 1992 au Jeu de Paume ; une autre

fut organisée en 1995 au Festival de Nyon (Suisse), où Jean-Luc Godard les vit pour la première fois, bouleversé. Pour ma part, j’ai découvert son cinéma au Festival international du film de Nancy, en 2004, grâce à Serge Avedikian, compatriote arménien et inlassable passeur de l’œuvre de Péléchian en France. Puis à Marseille et à Paris, où l’intégralité de ses films fut projetée sur grand écran devant un auditoire restreint. Prochainement, c’est au tour de la Cinémathèque française d’accueillir enfin une rétrospective de ses films. Mais ce qui nous occupe cette semaine, c’est l’exposition *Artavazd Péléchian, La Nature, Les Saisons* que lui consacre la Fondation Cartier, dont la réouverture est prévue le 15 décembre prochain, sacro-saint jour marquant le retour des manifestations culturelles en France.

Ses films en noir et blanc, muets et musicaux, témoignent qu’il est l’un des derniers représentants de l’Union soviétique. Un digne et discret héritier des mouvements d’avant-garde des années 20

La Nature (2020), ultime opus issu d’une commande impulsée en 2005 par la Fondation Cartier pour l’art contemporain et le Zentrum für Kunst und Medien (ZKM) de Karlsruhe. Il fallut donc à l’auteur quinze années pour que le film voie enfin le jour. Son mode de fabrication comme son contenu apocalyptique constituent une exception étonnante au sein de sa filmographie. Plus encore lorsque l’on sait qu’il s’agit de son premier long-métrage numérique (1h02) au sein d’un ensemble réunissant des courts tournés en argentique, en 35 mm. Ce contraste, on le saisit d’autant mieux en regard de l’une de ses productions magistrales, convoquée dans l’exposition, qui aura contribué à le faire connaître au public occidental, *Les Saisons* (1975), ciné-poème qui retrace les grands faits d’une transhumance arménienne. On y chante le travail, l’harmonie entre les hommes et les animaux, domestiques ou sauvages, au sein d’une nature indomptable, toujours périlleuse, comme on le sait bien en Arménie qu’un tremblement de terre avait ravagé en 1988, quelques années avant la dissolution de l’Union soviétique.

Dans *La Nature* en revanche, le fossé semble s’être irrémédiablement creusé entre l’homme et son environnement. Après quelques vues introductrices prises depuis les crêtes majestueuses d’une montagne sur lesquelles souffle un oratorio de Vivaldi, c’est une longue et éprouvante parataxe d’images de désolation prises aux différentes sources de l’internet (films amateurs, archives de chaînes TV) qui se déversent sur le spectateur atterré. Se donne ainsi à voir la cartographie d’un déluge universel restitué par des images sales, pixelisées, et infernales lorsque l’on imagine que ceux qui les ont capturées y sont peut-être restés. L’ampleur du désastre peut se contempler : ultime privilège d’un spectateur vivant en temps troubles, écologiquement, politiquement. Le sol des certitudes s’effondre sous nos pieds. ●



L'exposition propose un dialogue inédit entre *La Nature* (2020, 1h02 mn), et *Les Saisons* (1975, 29 mn)

Artavazd Péléchian, *La Nature, Les Saisons*, jusqu’au 7 mars 2021 à la Fondation Cartier pour l’art contemporain, 261, Boulevard Raspail à Paris



De la douleur et de la dynamite

Laurent Mignon

Le nouveau recueil de Giulio-Enrico Pisani vient de paraître

Interrogé par le *Lëtzebuurger Land* sur les liens entre la littérature et l'engagement politique à l'occasion de la parution de son précédent recueil en 2016, Giulio Enrico Pisani répondait avec une modestie caractéristique, qu'il se voyait un peu comme un « pétard explosant à une certaine hauteur dans la grisaille du ciel bourgeois, [qui peut] faire illusion un instant, mais rien à voir avec les grands, les vrais, les Hikmet, Garcia-Lorca et autres Neruda, qui payèrent leur engagement de leur personnel ! » (*d'Land* 13.01.2017).

Or, c'est bien connu, les poètes sont parfois un peu économes de la vérité. Pisani ne fait pas exception à la règle. Tout au contraire, son nouveau recueil *Mes nuits sont plus folles que vos jours*, qui vient de paraître dans la collection Graphiti aux Éditions Phi, prouve, une fois encore, qu'il est bien plus qu'une illusion. À nouveau, il entraîne ses lecteurs dans une balade littéraire au-delà de toutes les frontières imaginables,

à Rome, plus présente que jamais, mais aussi à Göttingen, Bruxelles et en bien d'autres villes. À l'ère du confinement et des gardes-frontières armés jusqu'aux dents, la poésie de Pisani se veut être une invitation au voyage. Un refus du status quo. Et malgré la pandémie, il nous invite à « vivre le ciel bleu, les oiseaux qui pépient », mais surtout à ne pas oublier « ceux qui meurent de mille causes, dont plus personne ne parle » (*Covid-19*). Il franchit les frontières linguistiques et culturelles et donne une nouvelle vie à l'art de la mou'aradha, ce genre poétique qui épouse étroitement la rime et le mètre des vers dont le poète, ou la poétesse, s'inspire. Il est vrai que la littérature arabe est une des passions de Pisani qui se veut résolument méditerranéen. La mou'aradha est un genre qui lui sied bien, lui qui manie l'intertextualité comme d'autres les bâtons de dynamite, histoire de tout faire sauter, et de créer ainsi un monde nouveau, réagencé, où peuvent avoir lieu des rencontres inattendues.

Ainsi, au détour de ses vers se croisent Jacques Brel et Louis Aragon. Plus loin, c'est Tchaïkovski qui leur fait signe de la main. Ailleurs, le poète japonais Kakou salue la chanteuse Barbara, mais, parmi tous ses compagnons de route, c'est peut-être bien Pablo Neruda qui se révèle être l'âme sœur de Pisani. Neruda dont la *Chanson désespérée* semble le mieux exprimer la profonde douleur du poète : « Quatre premiers vers d'Une chanson désespérée/ écrite par Pablo Neruda bien avant qu'Elle ne meure/ Un siècle avant ! Et comment pouvait-il le savoir ?/ Puis l'entraîner hors de la grotte où j'aspire ma noyade/ au fond de ce gouffre, où tout en moi n'est que naufrage ? » (*Quatre vers de Pablo Neruda dans une mou'aradha latina*).

Ainsi donc ce nouveau recueil est un pays imaginaire, un carrefour où se rencontrent ceux qui de leur vivant ne se sont jamais vus. Et pourtant, mal-

gré la ribambelle de grands noms de la poésie et des arts, c'est avant tout une absence qui marque cette collection. L'absence de la bien-aimée. Comme dans son recueil précédent, *Claudine*, écrit durant les difficiles semaines et mois qui suivirent le décès de son épouse – un livre qu'il décrit comme un « cri de douleur, de colère égocentrique, [une] éruption en vers d'une souffrance qu'aucun vers n'exprime » – dans ce nouvel opus, aussi, l'absence de l'être aimé peut être ressentie à chaque page. Mais pas seulement son absence. Car si elle n'est pas là, son souvenir, lui, est bien présent. Comme l'écrit le poète : « Tu te trouves partout autour de moi. » Mais la souffrance n'en est pas moindre, car « la musique de ton rire, la lumière de ton regard, la saveur de tes lèvres, la douceur de ta peau échappent à mes sens vieillissants. » Ces lignes sont tirées d'un poème en prose *Ma deuxième réponse*. La pratique du poème en prose -et il y en a d'autres dans ce recueil – n'est pas étonnante

dans une collection qui efface les frontières, ou plutôt qui les brouille. Dans un univers poétique où se fondent le présent et le passé, les langues et les cultures ainsi que les vivants et les morts, il est normal qu'un genre littéraire où la prose devient poésie soit bien présent. Dans ce refus des limites, des définitions bien carrées, se révèle un poète qui malgré la douleur n'a rien perdu de sa verve révolutionnaire et de son désir d'aimer : « C'est comme, en passant, d'une passante le sourire,/ anonyme et fugace : un zeste de plaisir ! » (*Éphémère*). Rien de tel que la révolution et le désir pour dynamiter la douleur. ●

Giulio-Enrico Pisani, *Mes nuits sont plus folles que vos jours*, Éditions Phi.
ISBN 978-2-919791-34-7. 15 euros



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 25.01.2021
Heure : 10.00 heures

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Soumission relative aux travaux d'installations de levage dans l'intérêt de la restauration et de mise en valeur de la Møllerei à Esch-Belval.

Description succincte du marché :
– Travaux d'installations de levage.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au cahier des charges.

Réception des offres :
La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu) est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
10.12.2020

La version intégrale de l'avis n° 2001989 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 04.02.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de façades intérieures, verrières et Welcome Pavillon – phase 2 (MCL03.2) à exécuter dans l'intérêt de la construction du bâtiment Jean Monnet 2 de la Commission européenne à Luxembourg-Kirchberg.

Description succincte du marché :
L'immeuble se décompose en :
– Bâtiment principal de 8 étages d'environ 138 400 m² ;
– Bâtiment tour de 23 étages d'environ 48 200 m² ;
– Bâtiment nommé « Welcome Pavillon » d'environ 3 800 m².
L'intégralité des façades des patios intérieurs, des verrières ainsi que du Welcome Pavillon, d'une surface totale de 13 000 m², se décompose en :
– Bâtiment principal :

- Façade courante de patio de menuiseries aluminium d'environ 7 200 m² ;
- Façade rideau grille aluminium entre magistrale et patio d'environ 2 300 m² ;
- Verrière grille acier de la magistrale d'environ 2 000 m² ;
- Verrière grille aluminium du patio d'environ 110 m².
- Welcome Pavillon :
 - Façade rideau grille acier formant boîte de verre d'environ 320 m² ;
 - Bardage opaque vitré isolé ventilé d'environ 320 m².

La durée des travaux est de 808 jours ouvrables, à débiter au 2^e semestre 2021.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu). La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements

complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
10.12.2020

La version intégrale de l'avis n° 2002098 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 05.02.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le Portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de courants forts (MCL18) à exécuter dans l'intérêt de la construction du bâtiment Jean Monnet 2 de la Commission européenne à Luxembourg-Kirchberg.

Description succincte du marché :
Le bâtiment Jean Monnet 2 est un immeuble de bureau situé à Luxembourg ville, quartier du Kirchberg. Le projet se décompose en :
– Bâtiment principal de 8 étages d'environ 138 400 m² ;
– Bâtiment tour de 23 étages d'environ 48 200 m² ;
– Bâtiment nommé « Welcome Pavillon » d'environ 3 800 m².
Les travaux du présent lot se décomposent essentiellement en la fourniture et mise en œuvre/pose de :
– Alimentation principale

- (postes MT) ;
- Onduleurs ;
 - Mise à la terre, liaisons équipotentielle et protection foudre ;
 - Tableaux électriques ;
 - Distribution force, câbles et cheminement, lumières et prises ;
 - Appareils d'éclairage intérieur et extérieur ;
 - Éclairage de sécurité ;
 - Guidage dynamique.
- La durée des travaux est de 808 jours ouvrables à débiter au courant du 2^e semestre 2021.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu). La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
10.12.2020

La version intégrale de l'avis n° 2002099 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Fournitures

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 27.01.2021
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Les offres sont obligatoirement et exclusivement à remettre via le portail des marchés publics avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture.

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux d'installations photovoltaïques (MCL25) à exécuter dans l'intérêt de la construction du bâtiment Jean Monnet 2 de la Commission européenne à Luxembourg-Kirchberg

Description succincte du marché :
Le bâtiment Jean Monnet 2 est un immeuble de bureau situé à Luxembourg ville, quartier du Kirchberg. Le projet se décompose en :
– Bâtiment principal de 8 étages d'environ 138 400 m² ;
– Bâtiment tour de 23 étages d'environ 48 200 m² ;
– Bâtiment nommé « Welcome Pavillon » d'environ 3 800 m².
Les travaux du présent lot se décomposent essentiellement en la fourniture et mise en œuvre/pose de :
– Panneaux photovoltaïques d'environ 5 900 m² ;
– Distribution DC (courant continu) ;
– Onduleurs ;
– Mise à la terre et liaisons équipotentielle ;
– Tableaux électriques TD PV ;
– Distribution, câbles et cheminement ;
– Protection foudre (parafoudre).
La durée des travaux est de 880 jours ouvrables, à débiter au 2^{ème} semestre 2021.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu). La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
07.12.2020

La version intégrale de l'avis n° 2001978 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Appel à candidatures

La CCDH est un organe consultatif du gouvernement qui a pour mission la promotion et la protection des droits de l'Homme au Luxembourg. À cette fin elle adresse au gouvernement des avis, études, prises de position et recommandations qu'elle élabore en toute indépendance sur toutes les questions de portée générale qui concernent les droits de l'Homme au Luxembourg.

Les membres sont des personnes venant d'horizons politiques, idéologiques et religieux différents, qui disposent d'une expertise et de connaissances en matière de droits de l'Homme. Bénévoles, ils siègent à titre individuel, sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat.

La CCDH fait un appel à candidatures pour accueillir en son sein de nouveaux membres qui souhaitent s'investir dans le champ de la défense des droits humains, qui disposent d'une expérience et de compétences en la matière et qui sont disponibles en moyenne une dizaine d'heures par mois pour remplir leurs fonctions de manière effective.

Une attention particulière sera portée aux candidatures de personnes représentant une compétence dans un des domaines suivants :

- Culture ;
- Environnement ;
- Droit pénal ;
- Personnes LGBTI ;
- Handicap ;
- Nouvelles technologies ;
- Économie ;
- Éthique.

Les personnes intéressées et qui souhaiteraient obtenir plus d'informations pourraient consulter le site internet www.ccdh.lu ou contacter le secrétariat au 28 37 36 20 / fabienne.rossler@ccdh.lu. Les candidatures accompagnées d'un CV sont à adresser au Président de la Commission consultative des Droits de l'Homme, 65, route d'Arlon L-1140 Luxembourg,

pour le 31 décembre 2020 au plus tard. Une première sélection sera faite sur la base des dossiers.

d'Lëtzebuurger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983. Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Lëtzebuurger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant et mise-en-page** Pierre Greiveldinger (48 57 57-34; pgreiveldinger@land.lu), **Rédacteur en chef** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), **Rédaction** France Clarinval (48 57 57-26; fclarinval@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-35; ikurschat@land.lu), Pierre Sorlut (48 57 57-20; psorlut@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu), **Photos** Sven Becker (48 57 57-36; sbecker@land.lu), **Administration et publicité** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg Courrier Boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Twitter** @Letzland **Facebook** d'Lëtzebuurger Land **Instagram** [letzbuenger_land](https://www.instagram.com/letzbuenger_land) **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 4,50 € **Abonnement annuel** 160,00 € **Abonnement étudiant/e** 85,00 € **Comptes en banque** CCPLULL: IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL: IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLLULL: IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEELULL: IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL: IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXULL: IBAN LU59 0080 0484 9600 1003 www.land.lu

Guibert face aux grands maîtres

Pablo Chimienti

Emmanuel Guibert publie *Légendes – Dessiner dans les musées*, un petit beau livre surprenant sur le dessin, l’art plastique, les chefs-d’œuvres et les musées. À la fois arty et décalé

Fraîchement auréolé du Grand Prix de la ville d'Angoulême pour l'ensemble de sa carrière, Emmanuel Guibert (*La Fille du professeur*, *Sardine de l'espace*, *La Guerre d'Alan*, *Ariol*, *Le Photographe...*) s'éloigne temporairement de l'univers de la BD avec *Légendes – Dessiner dans les musées*, un livre rassemblant croquis et dessins réalisés depuis 30 ans « dans les musées et autres lieux de culte » comme l'indique le sous-titre.

Les dessinateurs ont de beaux objets plein leur mémoire

« Vous devriez essayer. Face à un chef-d'œuvre de la peinture ou devant une statuette planquée en fond de vitrine qui ne la ramène pas mais vous remue, laissez tomber l'audioguide ou le téléphone portable, ne prenez pas de photo, ne dégoisez pas avec la personne qui vous accompagne, taisez-vous, sortez simplement de votre poche le petit carnet de rien du tout qui vous sert à inscrire la liste des commissions et le méchant crayon qui va avec. Et faites un dessin. Pas pour obtenir un dessin, pour prendre le temps de regarder. Pour poser des questions muettes, mais précises », note l'auteur sur la quatrième de couverture. Un message – et donc un livre - pour les seuls dessinateurs pense-t-on alors. Du tout. Guibert

ajoute : « Même si votre croquis ne ressemble à rien, vous sortirez du musée avec la sensation d'abriter un secret pour longtemps. »

L'auteur dessine dans les musée depuis des lustres, mais c'est en 2020 qu'il fait commencer le récit. À la Tate Gallery. À l'heure où le Royaume-Uni quitte l'Union européenne, « examinons le sort de quelques ressortissants continentaux qui coulaient depuis des décennies des jours paisibles » écrit-il. Nous voici donc face à sa version du *Buste de Horace Brodzky* et de la *Danseuse en pierre rouge* de Gaudier-Brzeska, du *Buste de Fernande* de Picasso, du *Portrait de Matisse* de Derain ou encore de *La Chatte métamorphosée en femme* de Chagall. Pas question ici de reproductions ou de représentations réalistes, mais clairement de réinterprétations personnelles.

Pour chaque œuvre, pour chaque artiste qui l'inspire, Guibert raconte ce qui le lie à lui. Et ça commence très fort : « Le peintre et sculpteur français Henri Gaudier-Brzeska, mort à 23 ans, en 1915, sur le front du Pas-de-Calais, avait suffisamment impressionné le poète américain Ezra Pound (rencontré à Londres en 1910) pour que ce dernier parle de lui, dans les années 30, en Italie, au pianiste allemand Gerhart Muench, qui en parlera à son tour à mon ami Alan Cope en 1945 (...) qui m'en parlera dès notre première longue conversation (...) C'est ainsi qu'une rencontre de 1910 continue à résonner dans une Europe qui persiste à se découdre ».

Les 96 pages de l'ouvrage sont de cet acabit. Avec plus ou moins de texte, des dessins plus ou moins travaillés, des informations plus ou

Un livre pour les dessinateurs, mais pas seulement



moins précises – on a même doit à un dessin « D'après... je ne sais plus qui, j'ai oublié de le noter » pour le moins savoureux –, des anecdotes plus ou moins sérieuses – « Ce capitaine Haddock de Pieter Saenredam cherche le Tintin de Salomon Mesdach dans la crypte voûtée du château de Moulinsart », se laisse-t-il aller en arpétant les couloirs du Rijksmuseum d'Amsterdam – et des thématiques ayant un lien plus ou moins directes avec les dessins qu'elles regroupent – de « Brexit means Brexit » à « Delacroix et le mendiant » en passant par « Croquis en gants blancs », « Le peintre en équilibre sur le peintre » ou encore « Les Fla les Fla les Flamands ».

Des déambulations physiques et spirituelles à l'Ashmolean Museum d'Oxford, au Louvre de Paris, au Vienne Kunsthistorisches Museum, à l'église Santa Maria del Popolo de Rome, au musée du Prado de Madrid, le musée Gruuthuse de Bruges ou encore la Gemäldegalerie de Berlin qui mèneront Guibert à croquer du Turner, Degas, Delacroix, Le Pérugin, Raphaël, De Vinci, Dali, Bruegel l'ancien, Le Caravage, Velasquez, Bosch ou encore Rembrandt. Pas mal !

Autant de dessins qui font dire à l'auteur : « Les collectionneurs (...) ont des beaux objets plein leur salon. Les dessinateurs ont des beaux objets plein leur mémoire ». Il en est désormais de même pour le lecteur de ce bel ouvrage. ●

Légendes – Dessiner dans les musées, t1, d'Emmanuel Guibert. Aire libre. ISBN : 979-1-0347-4989-8

LUXEMBURGENSIA

Spinning out of control

Janine Goedert

Last time I encountered the Grimm brothers was about three years ago in Gast Mannes's *Der Abschied des Hofbibliothekars*, which is a collection of scholarly essays followed by a tongue-in-cheek revenge narrative. Now Jacob and Wilhelm pop up again in *The Treasury of Tales*, a novel by Robert Schofield, who has long been a key figure in terms of writing in English here in Luxembourg. It is the first novel published by Black Fountain Press, the plucky editing house that has been going from strength to strength.

The novel takes you back to Napoleonic times, to the seven-year French occupation of German territory. It imagines a journey to the Moselle valley by the Grimm brothers. Jacob, the elder, is swiftly going to return to Kassel, where he is working as a court librarian for King Jérôme Bonaparte, Napoleon's youngest brother and newly appointed King of Westphalia, while Wilhelm is to stay in Rabenheim, a town on the Moselle, in order to research, classify and record the books in the library of the local convent which has been ransacked by the very French troops that are now keeping order. Grimm being Grimm, he also hopes to find tales that he will then collect and catalogue.

Even after you stop reading you will go on spinning the different threads together in your head

So, partly Schofield's novel is a book about books, a celebration of the tactile qualities of leather-bound volumes, of their smells and, above all, of the beautifully detailed illuminations to be found inside ancient manuscripts.

Wilhelm chooses to stay in a run-down inn in Rabenheim, a town which is a far cry from the fairy tale Moselle villages surrounded by rolling hills and terraced vineyards. Here workers have their voices poisoned by the mustard mills whose stench hangs over the streets. The French occupation is mostly felt as intrusive though some locals try their luck in collaboration. Clearly, Rabenheim is a place trapped by history! There seem to be spies everywhere, and the French garrison are still hunting for the treasure trove they were expecting to find at the convent: Where are the jewelled crucifixes and the gold chalices? Frustration triggers ever greater cruelty...

Schofield draws particularly vivid portraits of the innkeeper, of his wife and her sister. In some ways, Marie, the latter, echoes Azarias in Miguel Delibes's *Los Santos Inocentes* as well as Ophelia in *Hamlet*. She lives the life of a marginal character distrusted and abused by many, yet her status as an outsider also gives her the freedom to roam and find refuge in the dark woods most of the locals are scared of.

The portrait of Catherine, her sister, is equally moving. A woman whose marriage meant social humiliation in exchange

for a roof over their heads for both herself and Marie. When Wilhelm comes to stay at the labyrinthine inn, he soon discovers the brutality and the despair that define Catherine's life. Yet is he really the man who loves too little? Or would any other visitor feel equally unable to help? We watch him being drawn into a web of lies and intrigue that he finds impossible to untangle. Crucially, the Grimm brothers seem out of their depth once they step outside library walls, once they leave their 'singleness of purpose' and the company of books.

All the characters Schofield conjures up are complex and ambiguous. And though the pace of the novel becomes slightly slack about halfway through, the plot then builds up to an ending that is both unforgiving and truly haunting. Even after you stop reading you will go on spinning the different threads together in your head. The magic of novel writing has triumphed once again! ●

Robert Schofield, *The Treasury of Tales*, Black Fountain Press, 2020 (ISBN 978-99959-998-6-5)



Le Grand-Duché de Luxembourg n'a jamais été une puissance coloniale, mais il fut largement associé à la politique coloniale de la Belgique. De nombreux Luxembourgeois partirent s'installer au Congo belge entre 1880 et 1960. Missionnaires, ingénieurs, commerçants, artisans et même fonctionnaires coloniaux, ils participèrent en grand nombre à la colonisation en Afrique centrale.

Dans la première monographie consacrée à l'aventure coloniale luxembourgeoise au Congo, l'historien Régis Moes retrace l'histoire des colons luxembourgeois et analyse leur statut légal au Congo belge, la composition socioprofessionnelle de leur groupe, mais aussi la propagande coloniale faite au Grand-Duché.

Cette colonie qui nous appartient un peu
La communauté luxembourgeoise au Congo belge 1883-1960

Ce travail de recherche de 438 pages illustrées, primé meilleur mémoire de Master 2 par la Fondation Robert Krieps en 2010, vient d'être réédité et est à nouveau disponible en librairie au prix de 35 euros ou sur land.lu

Paperwork it out

Jeffrey Palms

In a stuffy government office, I watched a visibly overworked Portuguese civil servant rifle through the documents dearest to me in the world: my passport, diploma, rental contract, bank account info, and acceptance letter for a teacher-training program. This was in Lisbon, eleven years ago. I had moved to Portugal to obtain a teaching certificate and snag a job as an English instructor, but first I had to establish my legal right to do these things as a non-European. The civil servant sighed, produced a slip of paper, and slid it over to me. On it was an address. “You’re in the wrong place,” he informed me. “Go here.”

I got up before dawn to catch a bus to an underpopulated industrial zone outside town. My directions were written down in pen; even though it was 2013, I had no smartphone or data plan. I’d arrived in Maastricht just a fortnight before, and after two nights in a riverboat hostel had nabbed a lease on a studio apartment. My job was lined up on the condition that I achieve legal status in the Netherlands. In my backpack was, again, my stack of precious documents. I walked twenty minutes from the bus stop, found the office, waited my turn. After a short and emotionless interview, the Dutch bureaucrat explained that a paper was missing. “Come back after you get it,” she said.

The *Gemeng*, earlier this year: I was presenting, in admittedly rehearsed Luxembourgish, an encyclopedically gigantic trove of documents I was hoping to employ in the acquisition of Grand Duchy citizenship. Among the documents was a freshly minted birth certificate, expensively translated into Luxembourgish after having been

wrangled from the private American company that processes such requests for the state of Michigan. The civil servant, dressed in a clothing style I can only describe as “powerfully casual,” frowned over my documents but agreed to pass them on to the *Justizministère*. “Four months,” he said, by way of explanation.

At a new immigration office that was nevertheless uncannily similar to the last, I took a ticket. At the window, they told me to disappear for at least three hours, so I went outside into the brightening city of Lisbon and wandered the streets. When I got back, I waited another two hours in a dingy room roughly the temperature of Venus before a slightly altered version of the same overworked Portuguese civil servant checked over my documents. “This is the wrong type of bank statement,” he said, almost instantly. “And this is the wrong office.”

At the city hall of Maastricht, a modern building on the banks of the River Maas, an extraordinarily tall – evident despite that fact that he was sitting – man thumbed through the latest booklet of my institutional history. He asked me why I didn’t have the certificate that I’d tried to get from that place out in that industrial zone, especially when the list of required items so clearly requested it. “They said I needed a tax registration first,” I explained, “and the tax people say they need this document from you first.” The man shook his head and quietly told me that it didn’t work like that. Goodbye.

A letter from the *Justizministère* informed me that the affidavit I had sworn about my criminal

history wasn’t permissible, and that I had two weeks to obtain a criminal background check from the FBI. The FBI? Like, the real FBI?

The third Portuguese immigration office was definitively hotter than Venus and the civil servant found a new error that none of her predecessors had found. She was almost proud of that.

Back in the industrial zone outside Maastricht, a bored official told me that the city hall could prepare a paper that would act as a stand-in for the document that the tax office needed, a sort of non-document document.

I printed out an FBI fingerprint chart and went to the police headquarters in Hamm. A man, dressed in a powerfully casual sweater, stuck my fingers in ink and then on the page. We did two versions of the same form, “because if one of the prints is muddled, they can’t process the request.” I mailed this artwork to an address across the Atlantic.

My Brazilian roommate listened to my complaints. “Any of these goddamn knuckleheads can give you the permit,” he said angrily. He accompanied me to a fourth immigration office and proceeded first to speak, and then to scream, at the civil servant in a beautifully vicious cadence of Portuguese. After three minutes, we walked out of there. I held the permit in my hands.

I got the stand-in non-document document no problem – all I had to do was ask specifically for it at city hall, like dropping a codeword to get into a speakeasy – and then, eventually, got my status in the Netherlands.

Can any cultural patterns be drawn from all this? In Portugal you yell for what you want, while the Dutch need an insider codeword. The



Luxembourg City: well-worn grooves of functionality

USA does things as theatrically as possible (FBI fingerprints? where am I, a Netflix series?) while in Luxembourg... well, all I see here are well-worn grooves of functionality. Is this how my

long tango with European immigration bureaucracy will end? Not with explosive dissonance, but with a music drably harmonized by a class of the powerfully casual? ●

Stil

L’OBJET



Pour le plaisir

Amateurs de luminaires rétros et uniques, à vos marques. Ils sont bien pour vous, ces objets rares qui nous viennent de Reims et dont la boutique Black wombat dans la rue des Capucins (en face du théâtre du même nom) expose en ce moment quelques exemplaires. Le créateur, qui répond à l’appellation **Now Art Kreation** (photo : GD) reste discret sur sa personne, et confie sur sa page *facebook* qu’il confectionne ces objets « juste pour le plaisir. » En chinant, il ne s’arrêtera à rien, persuadé

qu’il y aura partout un endroit où insérer une ampoule. Au fil du temps, sachant que sa page a été créée en février 2016, cela fait donc cinq ans, pas mal de gadgets, d’instruments et même de meubles seront passés par l’atelier rémois pour en ressortir prêt à illuminer un endroit, privé ou public. On aura vu une tête de mort, un vieux téléphone, un extincteur, un saxophone, un projecteur ou une machine à coudre sur le site et sur Instagram. « Un monde de rouille, de bois et dos » dit le texte accompagnateur. Certains des objets sont patinés par le temps ou rouillés, ce qui rajoute à leur charme et leur donne du caractère. Plus de sept mille personnes ont succombé au charme désuet de ces drôles d’objets. En boutique on trouvera par ailleurs une lampe de mineur, une machine à coudre, un tuba ou une grue miniature. En ces temps difficiles, le fabricant a bien entendu des problèmes à continuer de chiner, les magasins ayant été fermés ces dernières

semaines. La réouverture des commerces non essentiels devrait lui avoir rendu le sourire. GD

L’AMBIANCE

Winterlights

En visitant le site de visitluxembourg.com, les amateurs de tout ce qui touche à Noël pourraient avoir de quoi désespérer. Sur la page



winterlights (photo : GD) on ne trouve que des annulations, pandémie oblige. En réfléchissant on se demande néanmoins si tout ça n’est finalement pas à considérer selon la vieille formule shakespearienne « beaucoup de bruit pour rien ». Mais à une époque où on nous reproche sans cesse notre surconsommation, ne serait-il pas temps de se dire qu’un moins pourrait être, dans ce cas, un plus ? Car, à y regarder de près, mis à part la perte non contestable de rentrées pour les forains et les manèges ou jeux pour les enfants, ce qui nous reste comme lot de consolation n’est-il pas presque plus charmant dans sa simplicité ? Ce que les officiels se sont permis comme minimum décoratif sur les places et dans les rues de la ville me semble personnellement plus joli que d’habitude, car moins chargé, plus concentré, donc sans exagération. Il y a une esthétique plus ramassée dans ces quelques endroits à grand passage et où on a du se limiter à l’essentiel.

Et on se passe volontiers des sempiternels « jingle bells » et autres airs remâchés, qu’on nous ressasse en boucle. Sans parler des odeurs nauséabondes de graisse du côté des chalets au look tristounet. C’est presque apaisant de devoir se limiter à l’essentiel et de ne pas être pollué par le surplus. Évidemment, les amateurs de pulls *kitsch* et de bonnets rouges à pompon ne seront pas du tout d’accord avec ces lignes. Qu’ils soient rassurés : l’an prochain, fraîchement vaccinés, le *Gluehwein* et la *Grillwurst* les attendront comme par le passé. GD

LE BLOG

On the road

Voyager est devenu plus qu’un luxe depuis l’arrivée du virus, et vous vanter les mérites d’un blog de voyage vous semblera peut-

être un moment mal choisi. Mais on constate que beaucoup de sites touristiques commencent à rouvrir leurs portes, la situation de l’épidémie présentant des parallèles dans beaucoup de pays. À cela se rajoute l’arrivée du, ou des vaccins, qui font renaître l’espoir que l’été prochain on pourrait éventuellement se rapprocher de la normalité. De quoi donc commencer à fignoler des projets de randonnées autour du globe. Et pour ce faire, surtout concernant certaines destinations comme le Cap Vert Ténérife, Trinidad ou le Moyen Orient, il serait dommage de passer à côté du blog **Paulina on the road**, conçu et géré par une jeune Luxembourgeoise qui a un talent certain pour vous donner envie de voyager dans les contrées qu’elle a explorées. Avant de se vouer à sa passion de blogueuse, il faut savoir que Paulina a vécu dans sept villes de trois pays, et cela de Bruxelles à Barcelone en passant par Malaga, Madrid, Séville et Ténérife. Elle a



aussi fait du stop en bateau pour traverser l’Océan Atlantique, excusez du peu. Sur son blog, elle vous donnera des conseils d’ordre général concernant la façon de voyager et ira même jusqu’à vous conseiller dans votre garde-robe à emporter dans vos valises. Avec son style rafraîchissant, Paulina vous donnera même envie d’explorer les vingt plus belles villes de Belgique. La retrouver récompensée aux prochains Blog Awards n’aurait rien de surprenant. GD

DéckFrënn
Skif & Dresch

BËLLEGLËIN

PREKARITÉIT

SOZIALDUMPING

OBDACHLOSEGKEET

WANDERAARBECHT

ONGLÄICHHEET

D'Politik vun der EU produzéiert Aarmut, Chômage, Misär an Drogekrankheet.

MËI PRIVAT SËCHERHEET AM GARER QUARTIER !

A NATIERLECH OCH MËI POLICE !

MIR WËLLEN E PLATZVERWEIS FIR DP AN CSV !

DAT WÄER GUTT FIR EIST SUBJEKTIVT SËCHERHEETS-GEFILL !

D'Stater Buergermeeschtesch ...

... an den Éischte Stater Schäffen hunn d'Léisung.

D'Heescheleit an d'Junkien aus dem Garer Quartier melle sech zu Wuert.